

5 Ségrégation résidentielle des immigrants : caractéristiques, déterminants, effets et mesures pour y remédier

Thomas Liebig et Gilles Spielvogel

Dans tous les pays de l'OCDE, les immigrants se trouvent concentrés dans certaines zones, et en particulier dans les quartiers et les banlieues les plus pauvres des grandes métropoles. Cependant, tous les groupes d'immigrants n'ont pas la même propension à se concentrer, et leur taux de concentration est déterminé par la géographie et par les profils d'établissement historiques. Cette concentration a des effets complexes sur l'intégration. Dans un premier temps, l'arrivée dans une zone à forte concentration offre souvent de meilleures perspectives d'emploi aux immigrants. Toutefois, à plus longue échéance, la concentration des immigrants tend à freiner leur acquisition de la langue du pays d'accueil et, souvent, les progrès scolaires de leurs enfants. Les politiques mises en œuvre ne devraient donc pas avoir pour principal objectif d'éviter la ségrégation résidentielle des immigrants, mais plutôt de leur donner davantage de possibilités de quitter ces zones. Elles devraient notamment accorder une plus grande attention à la qualité des logements et à leur accessibilité pour les immigrants.¹

En bref

Principaux résultats

- **La question de la concentration résidentielle des immigrés revêt un grand intérêt pour les pouvoirs publics du fait de ses répercussions potentielles sur l'intégration des populations immigrées et sur la cohésion de la société dans son ensemble.** Beaucoup considèrent, surtout dans les pays européens de l'OCDE, qu'une forte concentration des immigrés constitue un obstacle à l'intégration.
- **La forte concentration des immigrés est un phénomène universel dans les pays de l'OCDE.** Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés représentent une plus grande proportion de la population dans les zones urbaines que dans les zones rurales, dans les territoires les plus densément peuplés et dans les grandes régions métropolitaines que dans les villes de taille plus modeste. Dans les villes, les immigrés tendent à être surreprésentés dans les quartiers les plus pauvres ainsi qu'à la périphérie. Dans les zones de ségrégation résidentielle, les logements sont généralement en plus mauvais état, et l'environnement local se caractérise bien plus souvent par des niveaux élevés de violence, de pollution et de nuisances sonores.
- Faute de données comparables et de délimitations spatiales pertinentes, il est difficile de procéder à des comparaisons internationales des taux de concentration résidentielle des immigrés, mais **les éléments dont on dispose ne mettent pas en évidence une augmentation générale des taux de concentration des immigrés au niveau régional.** Les données d'un certain nombre de pays de l'OCDE portent à croire que les nouveaux arrivants sont désormais plus dispersés à l'échelle régionale qu'ils ne l'étaient auparavant. Tel est par exemple le cas à l'échelle des États aux États-Unis et à celle des régions capitales (par opposition au reste du pays) en Europe.
- Toutefois, cette tendance à une plus grande dispersion pourrait ne pas se trouver confirmée à l'échelle des quartiers. Depuis 2006, le taux de concentration des enfants d'immigrés a augmenté deux fois plus dans les écoles qui se situaient déjà dans le quartile supérieur de concentration des immigrés que dans la moyenne des écoles.
- **Tous les groupes d'immigrés n'ont pas la même propension à se concentrer.** Dans les pays européens, les immigrés extracommunautaires présentent un taux de concentration bien plus élevé que les communautaires. Il apparaît par ailleurs que les réfugiés présentent un taux de concentration à l'échelle du quartier plus élevé que les autres catégories d'immigrés, en dépit des politiques de dispersion mises en œuvre dans nombre de pays.
- Au Canada, plus des deux tiers de tous les immigrés asiatiques qui vivaient en ville en 2016 résidaient dans l'une des trois plus grandes métropoles du pays, alors que tel n'est le cas que de 55 % des immigrés européens. Aux États-Unis, 35 % des immigrés latino-américains qui vivaient en 2018 dans des régions métropolitaines résidaient à New York, Los Angeles ou Miami (les trois villes qui comptent le plus fort pourcentage d'immigrés), où s'étaient installés un peu plus du quart des immigrés asiatiques ou européens.
- **La géographie et les profils d'établissement historiques contribuent à expliquer la répartition spatiale des immigrés.** La présence immigrée est généralement d'autant plus forte que la densité démographique et la taille de la ville sont élevées. Dans un certain nombre de

pays de l'OCDE, les régions frontalières regroupent de plus grands pourcentages d'immigrés, en raison, notamment, de la proximité des pays d'origine. Lors du choix de leur lieu de résidence dans le pays de destination, les immigrés tendent à privilégier les endroits où il existe déjà une présence importante d'immigrés originaires de leur région ou de leur pays de naissance.

- **Les immigrés arrivés à une date récente ont une plus grande probabilité de changer de lieu de résidence que ceux établis depuis plus longtemps dans le pays d'accueil.** La mobilité est également plus marquée chez les ménages immigrés les plus aisés. Lorsqu'ils déménagent, les immigrés qui vivaient auparavant dans des lieux comportant une forte proportion d'immigrés de leur région d'origine tendent à opter pour des zones où la présence de ces derniers est plus basse ; tel est en particulier le cas des immigrés bénéficiant de caractéristiques socioéconomiques plus favorables.
- **Le départ des non-immigrés contribue également à déterminer les profils de concentration des immigrés.** La concentration des immigrés tend à être encore renforcée par le fait que les natifs quittent les zones à forte densité d'immigrés. Leur départ a généralement pour effet d'abaisser la situation socioéconomique moyenne de la population des zones à forte concentration d'immigrés.
- **Cette concentration des immigrés a des effets complexes sur l'intégration.** Dans un premier temps, l'arrivée dans une zone à forte concentration offre souvent de meilleures perspectives d'emploi. Aux États-Unis, par exemple, une augmentation de 10 % du nombre de personnes de même origine qu'eux présentes à l'échelle locale accroît de 1.4 point de pourcentage la probabilité d'emploi des immigrés nouvellement arrivés. Toutefois, la concentration des immigrés freine leur acquisition de la langue du pays d'accueil tout comme, souvent, les progrès scolaires de leurs enfants.
- Certaines données, en particulier en provenance de Suède, portent par ailleurs à croire que **la ségrégation résidentielle a probablement plus d'effets négatifs sur les femmes que sur les hommes**, notamment en ce qui concerne l'acquisition de la langue.
- **Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, la concentration des enfants d'immigrés dans les écoles constitue un handicap qui affecte les résultats scolaires.** Ce handicap représente jusqu'à plus d'un an de scolarité dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Grèce, les Pays-Bas et la Suède. Les enfants des natifs tendent également à subir un handicap dans ces écoles, mais il est bien moindre.
- **Ce handicap s'explique pour une large part par le statut socioéconomique moins élevé des parents dans les écoles à forte concentration d'enfants immigrés.** Les mères des élèves qui fréquentent ces écoles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir un faible niveau d'études, ce qui suffit à expliquer en grande partie ce handicap dans la plupart des pays. Les écoles à forte concentration d'enfants d'immigrés comportent par ailleurs une plus forte proportion d'élèves qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil à la maison ou avec leurs camarades de classe. Comme la composition des écoles tend à être à l'image de celle du quartier, il y a lieu de penser que, dans les zones où ils sont fortement concentrés, les immigrés ont également une moindre probabilité de parler la langue du pays d'accueil.
- **Les descendants d'immigrés nés dans le pays qui vivent dans des quartiers ségrégués tendent également à avoir un moindre niveau d'études.** La question de savoir dans quelle mesure ce handicap a ensuite des répercussions sur l'intégration sur le marché du travail n'a pas jusqu'à présent été systématiquement étudiée. Cependant, les données qui nous viennent de Suède indiquent qu'aucun autre désavantage n'est observé sur le marché du travail une fois ce désavantage éducatif pris en compte.

- **Dans les pays de l'OCDE, les pouvoirs publics ont porté une attention particulière à la prévention de la concentration des immigrés ou de ses conséquences négatives à long terme.** Compte tenu des liens étroits entre concentration des immigrés et bas niveaux d'études, la politique d'éducation a bénéficié d'une attention particulière. Les deux tiers environ des pays de l'OCDE accordent un soutien systématique aux écoles à forte concentration d'enfants défavorisés, et neuf pays (Canada, France, Irlande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque, Slovaquie et Suisse) tiennent compte du pourcentage d'immigrés. La Belgique (Flandre) et l'Italie ont mis en place des seuils maximums spécifiques, alors que la Suède prévoit de donner sous certaines conditions la priorité aux élèves immigrés dans les écoles où les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles.
- **Les politiques de rénovation des logements et des zones urbaines peuvent avoir des répercussions sur la composition des quartiers, et par voie de conséquence sur la concentration des immigrés.** Bon nombre de ces politiques visent également à assurer une plus grande mixité tant sous l'angle socioéconomique que du point de vue de l'origine des parents. Ces politiques cherchent généralement à promouvoir une plus grande mixité socioéconomique des quartiers, et l'origine immigrée n'est que rarement prise en compte de manière explicite.
- Divers pays de l'OCDE mettent en œuvre des programmes de rénovation urbaine pour tenter de résoudre le problème de la forte concentration des désavantages dans certains quartiers. **Des politiques de rénovation urbaine sont depuis longtemps mises en œuvre dans les pays nordiques – où elles sont associées à des plans d'action spécifiques de lutte contre la ségrégation – ainsi qu'aux Pays-Bas,** mais il y est également fait appel ailleurs. Seul le Danemark s'attache spécifiquement à réduire le pourcentage d'immigrés dans les zones à forte concentration grâce à un certain nombre de mesures, dont des restrictions à la mobilité entrante.
- **Les paramètres de la politique migratoire peuvent également avoir une incidence sur la concentration des immigrés.** Il en est très souvent ainsi dans le cas des demandeurs d'asile, qui sont dispersés dans environ la moitié des pays de l'OCDE, mais aussi dans celui des réfugiés. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont pris des mesures spécifiquement destinées à favoriser l'immigration économique à l'extérieur des régions métropolitaines. Le Danemark est le seul pays de l'OCDE à restreindre, dans certaines conditions, l'immigration familiale vers les zones à fort pourcentage d'immigrés.
- Dans l'ensemble, il apparaît que les immigrés qui vivent dans les zones ségréguées ont bien souvent un choix à opérer. Ces zones offrent en effet des avantages à court terme aux nouveaux arrivants, mais elles risquent d'être un frein à l'intégration à plus longue échéance. Il s'ensuit que **les politiques mises en œuvre ne devraient pas avoir pour principal objectif d'éviter la ségrégation résidentielle des immigrés, mais plutôt de leur donner davantage de possibilités de quitter ces zones.**
- **Elles devraient notamment accorder une plus grande attention à la qualité des logements et à leur accessibilité pour les immigrés.** Dans ces zones, il paraît également justifié d'accroître le ciblage des investissements en faveur de l'enseignement de la langue et de l'information sur le fonctionnement du marché du travail et du système éducatif du pays d'accueil, à destination notamment des nouveaux arrivants. Une plus grande attention doit en particulier être accordée à l'intégration des femmes immigrées dans les zones à forte ségrégation résidentielle. Les travaux de recherche et la politique d'intégration doivent également attacher davantage d'intérêt aux aspects spatiaux des évolutions intergénérationnelles.

Introduction

Il est clairement établi que les immigrés ne sont pas également répartis au sein des pays de l'OCDE et tendent à se concentrer dans certaines zones, surtout dans les grandes villes (OCDE, 2016^[1]). Le cadre de vie des immigrés détermine leurs possibilités de nouer des contacts, d'apprendre la langue du pays d'accueil, et d'accéder à des ressources telles que les logements, les écoles, les employeurs potentiels, les nœuds de transport, etc. L'environnement local peut ouvrir de nouvelles perspectives, mais il peut aussi entraver l'intégration. Cela ne vaut pas seulement pour la situation des immigrés juste après leur arrivée mais aussi pour ce qui concerne leurs perspectives d'intégration future et celles de leurs descendants. La ségrégation résidentielle va le plus souvent de pair avec un moins grand nombre de contacts avec la société et avec les normes du pays d'accueil, aussi ses répercussions sur l'intégration sociale et sur la cohésion de la société dans son ensemble sont-elles également devenues un sujet d'étude.

De fait, beaucoup sont d'avis qu'une forte concentration des immigrés représente un obstacle à leur intégration. Une enquête de 2017 a révélé que, au sein de l'UE, plus de la moitié des citoyens considèrent que les interactions limitées entre les immigrés et les natifs constituent un « obstacle majeur » à l'intégration, et que plus de 80 % estimaient qu'un « plus grand brassage » entre les immigrés et les natifs permettrait une meilleure intégration (Commission européenne, 2018^[2]).

Plus récemment, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, beaucoup de pays de l'OCDE ont constaté que les immigrés étaient plus vulnérables sur le plan sanitaire, comme en attestent leur plus grand risque d'être infectés et leur plus forte probabilité de figurer parmi les cas graves (OCDE, 2020^[3]). Des analyses approfondies des facteurs contextuels individuels sont parvenues à la conclusion qu'une partie de ce désavantage est associée à la forte concentration spatiale de certains groupes d'immigrés, même après la prise en compte des conditions de logement et des autres facteurs socioéconomiques.

Quels sont les facteurs qui déterminent la concentration spatiale des immigrés ? Quel est l'impact de cette concentration sur les résultats sur le plan de l'intégration ? Comment les politiques publiques peuvent-elle influencer sur la concentration des immigrés et sur ses effets sur les résultats sur le plan de l'intégration ? Pour répondre à ces questions, le présent chapitre passe en revue les profils de concentration des immigrés au sein des pays de l'OCDE selon les régions, les villes et les quartiers, et il se penche sur certains des principaux facteurs qui déterminent les choix de localisation des immigrés, en s'appuyant sur un examen exhaustif de la littérature et sur une analyse des nouvelles données. Il étudie également les répercussions de la concentration et de la ségrégation résidentielle des immigrés sur les résultats et les perspectives en matière d'intégration, ainsi que les politiques mises en œuvre dans les pays de l'OCDE pour s'attaquer à ce problème – en s'appuyant sur un questionnaire envoyé à tous les pays de l'OCDE.

Il s'articule comme suit. La section 2 décrit les profils passés et présents de concentration spatiale des immigrés dans les pays de l'OCDE, à différentes échelles géographiques, y compris la question de la ségrégation résidentielle dans les villes. La section 3 passe en revue les facteurs qui déterminent les choix de localisation des immigrés et leur mobilité. La section 4 étudie les conséquences de la concentration des immigrés sur leur intégration. La section 5 examine dans quelle mesure les politiques publiques favorisent la ségrégation résidentielle ou s'attachent au contraire à y remédier. La section 6 tire pour conclure quelques enseignements à l'intention des pouvoirs publics.

Encadré 5.1. Définitions et concepts utilisés dans ce chapitre

Dans la littérature, les termes concentration et ségrégation résidentielle sont tous deux utilisés. Il n'existe pas de différence tranchée entre ces deux termes, bien que le second serve plus souvent à décrire la dynamique et le taux de concentration au niveau du quartier, alors que le premier s'applique généralement à des zones de plus grande ampleur. Dans le présent chapitre, les deux termes sont utilisés indifféremment.

L'étude de la ségrégation résidentielle des immigrés soulève une question fondamentale, celle de son lien avec le concept de ségrégation ethnique, appliqué dans la littérature dans le cas des immigrés venant de certains pays ou régions d'origine et de leurs descendants. À mesure que l'installation des populations immigrées remonte à une date plus ancienne, le nombre de descendants d'immigrés nés dans le pays d'accueil s'accroît – qu'il s'agisse de descendants directs ou sur plusieurs générations. Dans la mesure où ils vivent dans les mêmes quartiers, la prise en compte du seul pourcentage d'immigrés aura tendance à donner une image déformée de la réalité si l'on s'intéresse en fait à la ségrégation ethnique. C'est là un problème particulier qui se pose lorsque l'on considère les évolutions dans le temps. Il est en effet vraisemblable que la ségrégation des immigrés diminue si on la mesure par le pourcentage de personnes nées à l'étranger, alors qu'elle augmente dès lors que l'on prend en considération leurs descendants. Cependant, abstraction faite des pays nordiques et de leurs registres de population en place de longue date, on ne dispose guère de données sur la concentration résidentielle au niveau local prenant aussi bien en compte les immigrés que leurs descendants nés dans le pays. Ce chapitre s'intéresse aux immigrés et à leurs descendants directs. Lorsque ces derniers sont pris en considération, il en est expressément fait mention. Le terme de « ségrégation ethnique » sera utilisé dans ce chapitre lorsqu'il n'est pas seulement tenu compte des descendants directs, mais aussi des générations suivantes.

Par ailleurs, il existe des liens entre la ségrégation résidentielle des immigrés et les formes plus larges de ségrégation résidentielle socioéconomique : dans la mesure où ils sont surreprésentés dans la population défavorisée sur le plan socioéconomique, les immigrés tendront à vivre dans les quartiers où le logement est moins cher, ou qui comportent une plus forte proportion de logements sociaux.

Enfin, une grande partie de la littérature sur la ségrégation résidentielle, émanant en particulier des pays anglo-saxons, n'est pas véritablement axée sur les immigrés et leurs descendants, mais sur la ségrégation raciale. Bien que certains des problèmes soient similaires, cet aspect n'est pas examiné dans le cadre du présent chapitre, qui est centré sur les personnes nées à l'étranger et leurs descendants directs.

Profils de concentration des immigrés

Cette section examine tout d'abord la répartition régionale des immigrés, avant de porter son attention au niveau de la ville pour étudier leur concentration selon les quartiers. Elle décrit les profils historiques et actuels, en gardant à l'esprit que les différences de disponibilité des données selon les pays et les divisions géoadministratives propres à chacun d'eux peuvent limiter la comparabilité internationale.

Concentration des immigrés au niveau régional et selon les villes

Profils de concentration historiques

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le pourcentage d'immigrés au sein de la population tend à être plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, ainsi que dans les régions les plus denses et dans les grandes villes. Cet état de fait a déjà été mis en lumière voici un demi-siècle dans les premières analyses empiriques des profils d'établissement des immigrés européens aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle. Attirés par de meilleures perspectives d'emploi et par la présence de personnes du même pays d'origine qu'eux, les nouveaux immigrants ont eu tendance à s'établir dans les États caractérisés par un pourcentage plus élevé de population urbaine et une plus forte densité démographique (Galloway et Vedder, 1971^[4] ; Galloway, Vedder et Shukla, 1974^[5]). Ce phénomène a également été observé dans plusieurs pays européens. Comme l'a relevé Noiriél (1988^[6]) dans le cas de la France, les immigrés avaient déjà tendance à se concentrer dans les plus grandes villes industrielles à la fin du XIX^e siècle. Au Royaume-Uni, Londres était le principal pôle d'attraction pour les immigrés : en 1881, la ville accueillait près d'un quart de tous les immigrés qui vivaient en Angleterre et au Pays de Galles, alors qu'elle ne représentait que 15 % de la population (Minnesota Population Center, 2020^[7]). Les données montrent que, au début du XX^e siècle, au Canada, en Angleterre, en Suède et aux États-Unis, les immigrés étaient systématiquement plus concentrés à l'échelle régionale que ne l'étaient les natifs, et qu'ils vivaient plus souvent en ville (Tableau annexe 5.A.1).

Les profils de localisation des immigrés selon les régions et les villes au cours de la seconde moitié du XX^e siècle faisaient également apparaître une importante concentration. Tel était par exemple le cas aux États-Unis dans les différentes régions métropolitaines (Bartel, 1989^[8]) et les différents États (Chiswick et Miller, 2004^[9]). Comme le montre l'Encadré 5.2, cette tendance reste d'actualité.

Les pays européens se sont également caractérisés pendant des décennies par une forte concentration spatiale des immigrés, principalement dans leurs capitales. En Grande-Bretagne, en France, en Espagne et en Suède, la part de la population vivant dans les régions capitales est restée depuis les années 60 systématiquement plus élevée dans le cas des immigrés que dans celui des natifs (Graphique 5.2). En Grande-Bretagne, entre 1971 et 2020, de 35 % à 40 % de la population immigrée vivait dans le Grand Londres, alors que tel n'était le cas que pour environ 10 % des natifs. En France, la situation était assez similaire, bien que l'écart entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays ait été plus faible. La part de la population née à l'étranger vivant dans la région Ile-de-France (qui englobe Paris et sa périphérie) est passée d'environ 25 % en 1962 à environ 35 % en 2017, alors que le pourcentage des natifs qui habitent dans cette région est resté proche de 17 %. En Espagne, la région de Madrid accueillait près de 19 % des immigrés en 1960, contre 8 % des natifs. Cet écart a quasiment disparu dans les années 90 avant de se creuser de nouveau : en 2001, 21 % des immigrés vivaient dans la Communauté de Madrid, pourcentage qui est redescendu à 19 % en 2020. Dans le cas de la Suède, en 2020, environ 30 % de tous les immigrés vivaient dans le comté de Stockholm, contre environ 20 % des natifs, alors que cet écart avait été sensiblement plus important antérieurement.

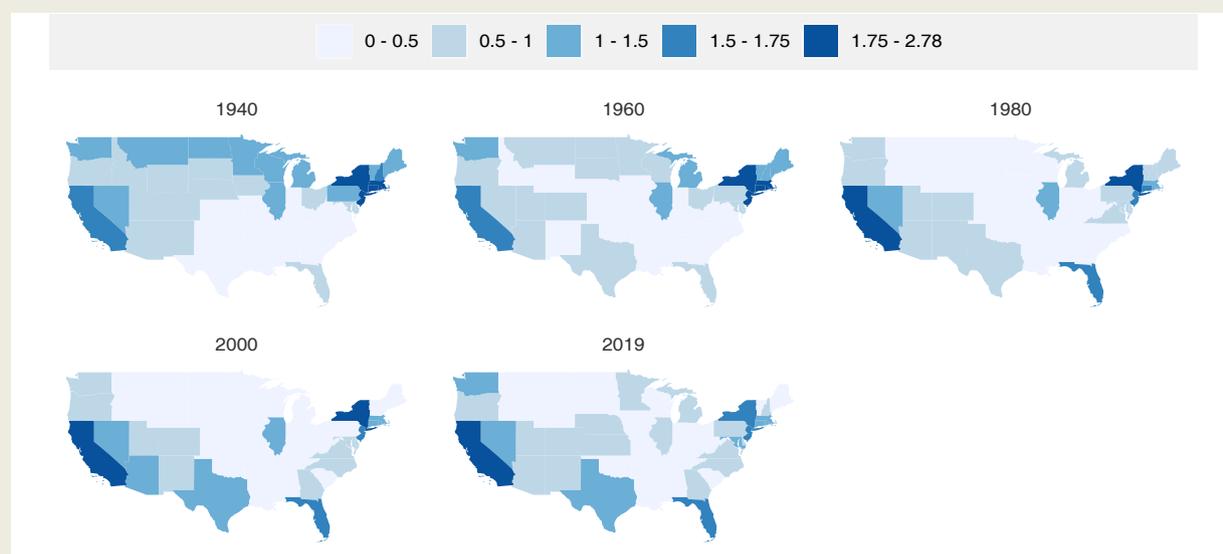
Encadré 5.2. La répartition régionale des immigrés aux États-Unis depuis 1940

La répartition géographique des immigrés aux États-Unis a sensiblement évolué depuis le milieu du XX^e siècle (Graphique 5.1). En 1940, les immigrés étaient très fortement surreprésentés dans la région du Nord-Est. À l'époque, aux États-Unis, près d'un immigré sur quatre vivait dans l'État de New York, et 23 % de la population de cet État était née à l'étranger, contre environ 10 % à l'échelle du pays dans son ensemble. En 1960, alors que le pourcentage de personnes nées à l'étranger n'était aux États-Unis que de 6 %, valeur proche de son plus bas niveau au XX^e siècle, la concentration des immigrés était encore plus élevée dans l'État de New York, qui accueillait 26 % d'entre eux.

Une évolution majeure s'est produite dans les années 70, lorsque l'immigration a commencé à repartir à la hausse, en provenance d'Asie de l'Est et du Sud-Est et du Mexique en particulier. En 1980, 16 % de la population de la Californie était née à l'étranger, quasiment le même pourcentage que dans l'État de New York. Ensemble, ces deux États accueillaient 42 % de la population immigrée du pays, alors qu'ils ne représentaient que 18 % de la population totale. Cependant, la Californie était le lieu de résidence de 57 % des immigrés mexicains et d'un tiers de tous les immigrés asiatiques, alors que l'État de New York n'abritait que 0.5 % et 11 % des immigrés mexicains et asiatiques, respectivement. En 2000, le pourcentage de la population née à l'étranger avait atteint 27 % en Californie et cet État comptait plus de deux fois plus d'immigrés que celui de New York, alors que c'était l'inverse en 1960.

Ces deux dernières décennies, il s'est produit une certaine déconcentration régionale : les parts relatives de la Californie et de l'État de New York ont sensiblement diminué, alors que le nombre d'immigrés a augmenté plus rapidement dans les États où ils représentaient traditionnellement une faible part de la population, comme le Kentucky, le Tennessee ou l'Iowa.

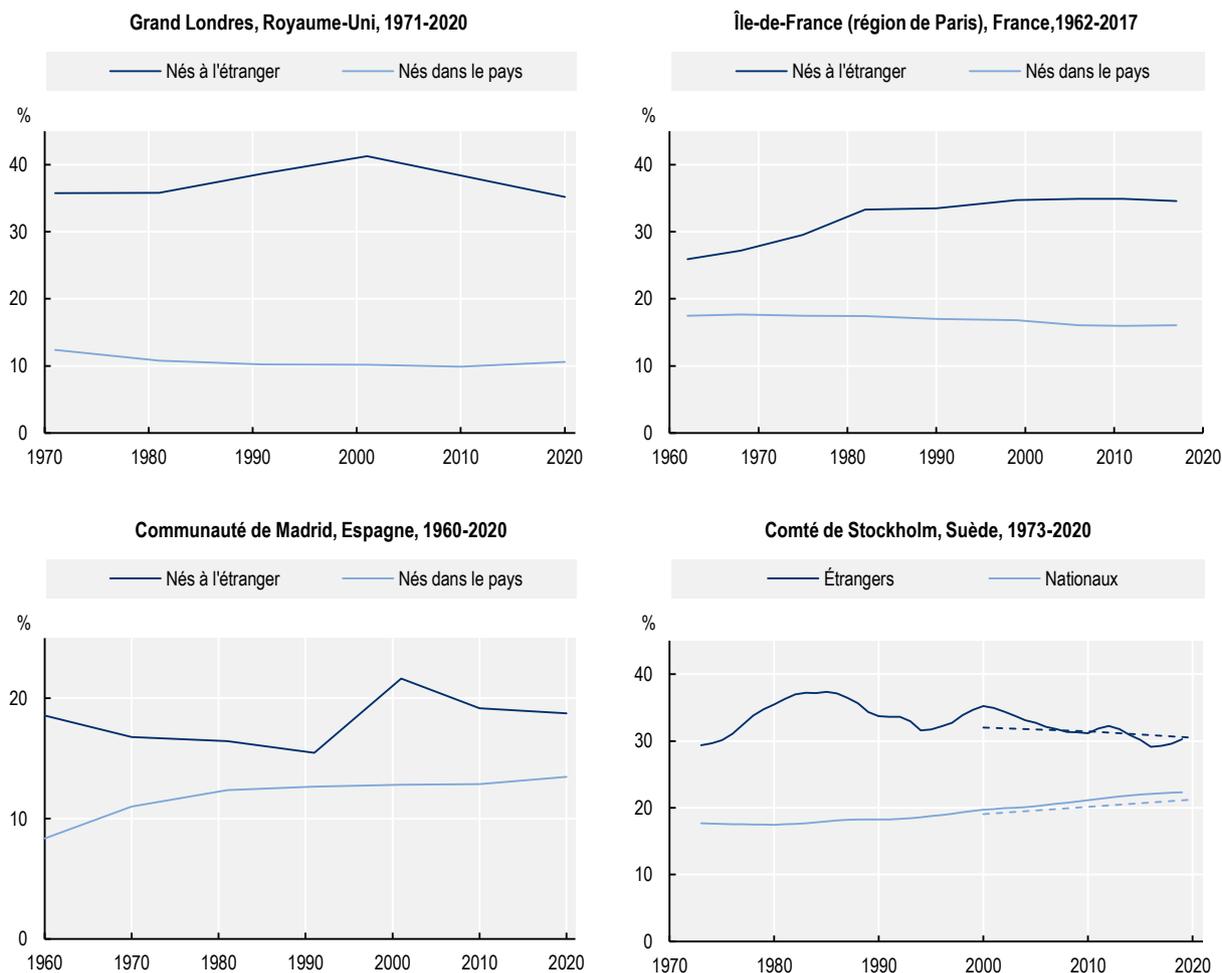
Graphique 5.1. Quotients de localisation des immigrés dans les différents États américains, 1940-2019



Note : Données relatives aux États contigus des États-Unis. Le quotient de localisation des immigrés pour l'État i est calculé à l'aide de la formule $LQ_i = (FB_i / P_i) / (FB_T / P_T)$, où la population immigrée et la population totale sont respectivement notées FB et P , et où les indices i et T désignent respectivement l'État i et l'ensemble du pays. Le quotient de localisation est inférieur à 1 lorsque la part des immigrés dans la population de l'État est inférieure à leur part dans l'ensemble du pays, et il est supérieur à 1 lorsque l'État i compte un plus grand pourcentage de personnes nées à l'étranger que l'ensemble du pays.

Source : Données du recensement des États-Unis pour 1940, 1960, 1980 et 2000 ; American Community Survey for 2019 ; Ruggles et al. (2021^[10]), « IPUMS USA : Version 11.0 [série de données] », <http://dx.doi.org/10.18128/D010.V11.0>, et calculs du Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 5.2. Pourcentage des immigrés et des natifs vivant dans la région capitale au Royaume-Uni, en France, en Espagne et en Suède, 1960-2020



Note : En 1971, environ 36 % de toutes les personnes nées à l'étranger qui vivaient en Grande-Bretagne habitaient à Londres, alors que 12 % environ des natifs se trouvaient dans le même cas. Les données relatives au Royaume-Uni ne couvrent que la Grande-Bretagne ; le Grand Londres se compose des 32 arrondissements londoniens et de la Cité de Londres. France : La région d'Île de France est centrée autour de Paris et comprend 8 départements français. Espagne : Données pour la province de Madrid de 1960 à 1981 et pour la Communauté de Madrid depuis 1991. Suède : Les données relatives à la période 1973-2019 portent sur la nationalité ; lignes discontinues : les données relatives à la période 2000-20 ont trait au lieu de naissance (personnes nées à l'étranger ou au contraire dans le pays) ; le comté de Stockholm correspond à la ville de Stockholm.

Source : Royaume-Uni : données de recensement, Office for National Statistics (ONS) ; France : données de recensement, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et Minnesota Population Center (2020^[7]), « Integrated Public Use Microdata Series, International: Version 7.3 », <http://dx.doi.org/10.18128/D020.V7.3> ; Espagne : données de recensement, Instituto Nacional de Estadística (INE) ; Suède : données de registre, Statistics Sweden (SCB) ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

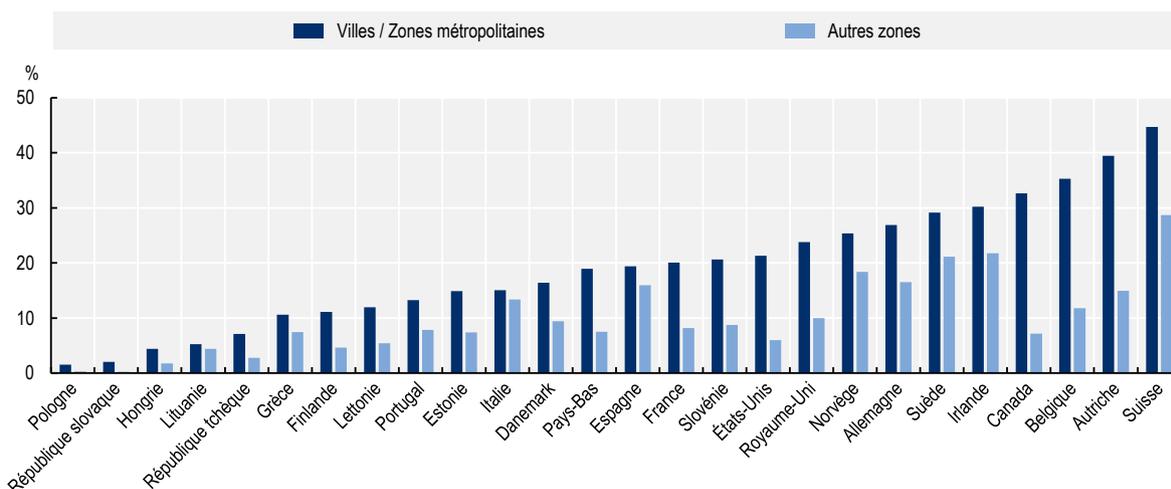
StatLink  <https://stat.link/nthdv5>

Profils actuels

Les profils historiques décrits ci-dessus caractérisent encore très bien la situation actuellement observée dans différentes parties de la zone OCDE. Le pourcentage moyen d'immigrés au sein de la population d'âge actif dans les zones rurales de 25 pays européens de l'OCDE était en 2019 d'environ 7 %, contre 18 % dans les zones urbaines. Ce pourcentage plus élevé dans les zones urbaines est observé dans tous les pays européens de l'OCDE, quelle que soit la part totale des immigrés au sein de leur

population. Au Canada et aux États-Unis, le pourcentage d'immigrés était également plus élevé dans les régions métropolitaines que dans le reste du pays (Graphique 5.3). L'écart entre les zones urbaines et rurales est bien plus faible dans les pays européens où l'immigration est relativement récente et répondait à des besoins de main-d'œuvre avant la crise économique mondiale de 2008, comme c'est par exemple le cas de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie et du Portugal. Il est aussi plus faible au Danemark, en Norvège et en Suède, où l'immigration est plus ancienne, mais qui comptent des pourcentages relativement élevés d'immigrés pour raisons humanitaires dispersés sur l'ensemble du territoire national. Ces trois derniers pays mettent par ailleurs tous en œuvre des politiques relativement vigoureuses pour éviter la concentration des immigrés (voir plus loin l'examen des politiques).

Graphique 5.3. Pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population d'âge actif (de 15 à 64 ans) selon le degré d'urbanisation, dans divers pays de l'OCDE, 2019



Note : Population âgée de 15 à 64 ans. Pour les pays européens, le pourcentage de personnes nées à l'étranger est indiqué selon les catégories de degré d'urbanisation, c'est-à-dire pour les villes d'une part et pour les autres zones (villes moins peuplées et banlieues, et zones rurales) d'autre part. La classification en fonction du degré d'urbanisation est commune à la Commission européenne et à l'OCDE. Les unités administratives locales (UAL) sont classées en villes, villes moins peuplées et banlieues, et en zones rurales selon un ensemble de critères de contiguïté géographique et un seuil minimum de population appliqués aux cellules de 1 km² d'une grille de population. Les villes correspondent aux UAL dont au moins 50 % de la population vit dans des centres urbains. Pour le Canada, le pourcentage de personnes nées à l'étranger est indiqué pour les régions métropolitaines de recensement (RMR) et pour le reste du pays. Les données relatives au Canada correspondent à 2016. Pour les États-Unis, le pourcentage de personnes nées à l'étranger est indiqué pour les régions statistiques métropolitaines (MSA) et pour le reste du pays.

Source : Pays européens : Eurostat, Canada : Statcan, États-Unis : Census Bureau ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/tbd1im>

Par ailleurs, on observe généralement une corrélation positive entre le nombre d'habitants des villes et le pourcentage d'immigrés à l'échelle locale, qui est souvent la conséquence de la présence d'une plus forte proportion d'immigrés dans la capitale ou dans la plus grande ville. Tel est le cas dans la plupart des pays européens de l'OCDE, malgré une certaine hétérogénéité (Tableau 5.1.). À titre d'exemple, dans la plus grande zone urbaine française, Paris, le pourcentage de personnes nées à l'étranger était proche de 22 % en 2014, alors qu'il n'était que de 11 % dans toutes les autres zones urbaines françaises prises ensemble. En Espagne, les immigrés comptaient en 2019 pour 19 % de la population dans chacune des deux plus grandes villes, Madrid et Barcelone, alors qu'ils n'en représentaient que 12 % dans les autres villes considérées conjointement. En Suède, cependant, l'écart était moins marqué entre la plus grande ville, Stockholm (25 % d'immigrés en 2018) et les autres zones urbaines du pays (20 % d'immigrés). Dans les pays où les immigrés représentent une part globale plus modeste, leur concentration spatiale dans la plus

grande ville peut également être non négligeable. Tel est par exemple le cas en Finlande, où, en 2019, 12 % de la population d'Helsinki était née à l'étranger, alors que ce chiffre n'était que de 5 % en moyenne dans les autres villes. Dans le cas de la Belgique, un récent rapport au gouvernement a mis en lumière que le pourcentage de ressortissants étrangers dans les principales villes était extrêmement variable : il était de 40 % à Bruxelles et de 25 % à Anvers, les deux plus grandes villes, mais seulement de 7 % à Bruges et de 10 % à Namur (SPF Emploi et Unia, 2020^[11]). L'Allemagne fait figure d'exception à cette règle : pour des raisons historiques, la plupart des grandes villes ouest-allemandes ont une plus forte proportion d'immigrés que Berlin ; en 2019, 35 % de la population de Francfort était née à l'étranger, alors que tel n'était le cas que de 22 % de celle de Berlin.

On observe également une forte concentration d'immigrés dans les plus grandes villes en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis (Tableau 5.1.). En Australie, en 2016, le pourcentage d'immigrés était plus de deux fois plus élevé à Sydney et dans les autres capitales d'États que dans le reste du pays². Un phénomène similaire a été observé en Nouvelle-Zélande, où Auckland comptait 42 % d'immigrés en 2018, alors que ceux-ci ne représentaient que 26 % de la population dans les autres grandes zones urbaines. Au Canada, le pourcentage d'immigrés au sein de la population atteignait en moyenne 30 % dans les régions métropolitaines (RMR) en 2016, alors qu'il était inférieur à 8 % à l'extérieur des plus grandes villes. Il était particulièrement élevé à Toronto (49 %), la plus grande ville, et à Vancouver (45 %), la troisième plus grande ville. Aux États-Unis, en 2018, près de 15 % de la population des régions métropolitaines était née à l'étranger, alors que le pourcentage correspondant n'était que de 4 % dans le reste du pays. Le pourcentage d'immigrés était particulièrement élevé dans certaines des plus grandes régions métropolitaines comme celles de New York-Newark-Jersey City (29 %) et de Los Angeles-Long Beach-Anaheim (33 %) – les deux régions métropolitaines les plus peuplées – ou encore celle de Miami-Fort Lauderdale-West Palm Beach (40 %). Dans le même temps, il n'était que de 6.6 % en moyenne dans les régions métropolitaines dont la population se situait entre 75 000 et 500 000 habitants.

Dans les pays de l'OCDE où le pourcentage global d'étrangers ou de personnes nées à l'étranger est bien moins élevé, on observe également une importante concentration d'immigrés dans les plus grandes villes (Tableau 5.1.). Tel est par exemple le cas au Japon où la part des étrangers³ au sein de la population s'élevait en 2018 à 4 % dans la préfecture de Tokyo, alors que le pourcentage était de 2.1 % pour l'ensemble du Japon⁴. En Corée, en 2015, plus de 65 % de tous les étrangers vivaient dans la Région capitale de Séoul, qui concentrait la moitié de la population totale du pays, les étrangers comptant pour 3.6 % de la population de la région et 2.7 % de celle du pays. Le pourcentage d'étrangers était toutefois inférieur à la moyenne dans les grandes villes extérieures à la capitale, telles que Busan et Daegu, ainsi que dans les autres capitales de province.

En Amérique latine, les immigrés sont souvent concentrés dans les villes frontalières (Tableau 5.1.). Au Chili, la part de la population née à l'étranger était en 2017 de 4.5 % à l'échelle nationale, alors qu'elle atteignait 8.3 % dans la province de Santiago, la capitale. Elle était même supérieure dans les capitales des trois régions septentrionales d'Arica et Parinacota, Tarapacá, et Antofagasta, qui sont frontalières du Pérou et de la Bolivie. Ces chiffres ne tiennent cependant pas pleinement compte des réfugiés vénézuéliens qui sont arrivés au Chili ces dernières années. En 2019, le nombre de ressortissants vénézuéliens qui vivaient au Chili a augmenté de plus de 160 000 personnes, et plus de la moitié des Vénézuéliens nouvellement arrivés dans le pays vivaient dans la région métropolitaine de Santiago, ce qui a eu un effet notable sur la répartition globale des immigrés dans le pays. On observe un phénomène similaire en Colombie : le pourcentage d'immigrés était d'environ 5 % à Bogotá en 2020, alors qu'il était de 13 % dans les plus grandes villes proches de la frontière avec le Venezuela. Au Mexique, en 2020, un quart de l'ensemble des personnes nées à l'étranger vivait à Mexico ou dans la plus grande ville de chacun des six États situés le long de la frontière avec les États-Unis, alors que ces sept villes n'accueillaient conjointement que 13 % de la population totale⁵.

Tableau 5.1. Pourcentage de personnes nées à l'étranger en fonction de la classification géographique, dans divers pays de l'OCDE

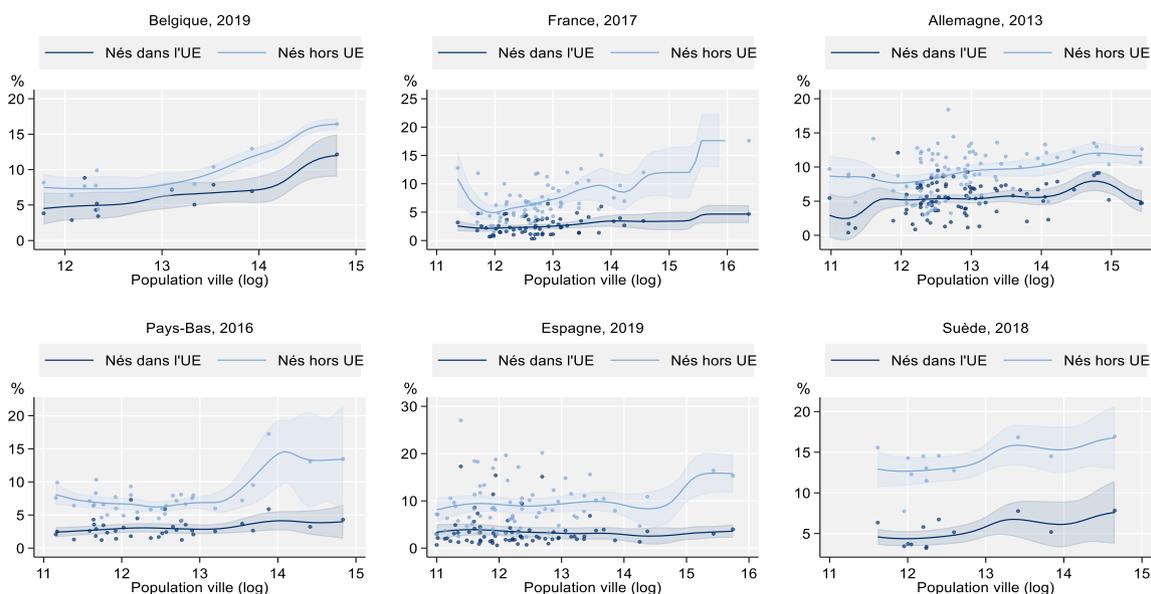
	Capitale ou plus grande ville		Autres villes		Autres zones	Total
Australie, 2016	Sydney	35.2 %	Autres capitales (7)	29.6 %	13.3 %	25.4 %
Belgique, 2019	Bruxelles	28.6 %	Autres ZUF (10)	15.7 %	11.9 %	17.2 %
Canada, 2016	Région métropolitaine de Toronto	49.0 %	Autres RMR (34)	24.6 %	7.6 %	23.9 %
Chili, 2017	Province de Santiago	8.3 %	Plus grandes villes à la frontière septentrionale	10.7 %	2.3 %	4.5 %
Colombie, 2020	Bogotá	5.4 %	Plus grandes villes à la frontière avec le Venezuela	13.0 %	4.5 %	4.9 %
Finlande, 2019	Helsinki	12.4 %	Autres ZUF (6)	5.4 %	4.4 %	6.8 %
France, 2014	Paris	21.5 %	Autres ZUF (83)	10.6 %	7.6 %	11.7 %
Allemagne, 2019	Berlin	22.0 %	Autres grandes villes (14)	23.9 %	15.3 %	17.0 %
Japon, 2018	Métropole de Tokyo	4.0 %	Chefs-lieux des autres préfectures	2.1 %	1.8 %	2.1 %
Corée, 2015	Région capitale de Séoul	3.6 %	Autres villes et capitales de province	1.4 %	2.3 %	2.7 %
Mexique, 2020	Mexico	1.1 %	Plus grandes villes à la frontière septentrionale	2.9 %	0.8 %	1.0 %
Pays-Bas, 2019	Amsterdam	19.8 %	Autres ZUF (35)	13.4 %	7.2 %	13.3 %
Nouvelle-Zélande, 2018	Auckland	42.4 %	Autres grandes zones urbaines (6)	26.4 %	27.3 %	27.1 %
Espagne, 2019	Madrid	19.3 %	Autres ZUF (72)	13.7 %	11.7 %	13.9 %
Suède, 2019	Stockholm	24.8 %	Autres ZUF (11)	19.8 %	14.5 %	18.5 %
États-Unis, 2018	NYC-Newark-Jersey City	28.8 %	Autres MSA (389)	13.9 %	4.0 %	13.5 %

Note : Pour les pays européens, les données relatives à la capitale correspondent à la zone urbaine fonctionnelle (ZUF). Australie : Les zones statistiques des grandes capitales (*Greater Capital City Statistical Areas – GCCSA*) sont des zones géographiques établies à partir des zones statistiques de niveau 4 et visent à représenter l'étendue fonctionnelle des capitales de chacun des huit États et Territoires. Canada : Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont formées d'une ou plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (noyau). Une RMR doit posséder une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au minimum 50 000 habitants. Nouvelle-Zélande : Outre celle d'Auckland, les autres grandes régions urbaines sont celles de Christchurch, Wellington, Hamilton, Tauranga, Lower Hutt et Dunedin. États-Unis : Conformément à leur définition, les régions statistiques métropolitaines (MSA) se composent d'un ou plusieurs comtés ou équivalents de comtés adjacents qui possèdent au moins un noyau urbain comptant au moins 50 000 habitants, ainsi que d'un territoire attenant caractérisé par une forte intégration sociale et économique avec le noyau, mesurée par l'ampleur des migrations alternantes. Japon : Données sur les ressortissants japonais et les étrangers issues des registres de la population résidente ; la métropole de Tokyo comprend les 62 municipalités qui composent l'ensemble de la préfecture métropolitaine de Tokyo. Corée : Données sur les résidents étrangers et sur la population totale par municipalité ; la Région capitale de Séoul recouvre l'ensemble de la région métropolitaine, y compris les villes de Séoul et Incheon et la province de Gyeonggi. Colombie : Cúcuta, Riohacha et Valledupar sont les chefs-lieux des trois départements frontaliers du Venezuela les plus densément peuplés (La Guajira, Norte de Santander, Cesar). Chili : La province de Santiago est la province de la capitale ; Arica, Iquique et Antofagasta sont les capitales des trois régions les plus septentrionales du pays (Arica et Parinacota, Tarapacá, et Antofagasta). Mexique : Mexico correspond à l'entité fédérale Ciudad de México ; les plus grandes villes des États de la frontière septentrionale sont Tijuana (Baja California), Hermosillo (Sonora), Juárez (Chihuahua), Saltillo (Coahuila), Monterrey (Nuevo León) et Reynosa (Tamaulipas).

Source : Pays européens : Eurostat, Destatis (pour l'Allemagne) ; Australie : Bureau australien de statistique (recensement de 2016) ; Canada : Statistique Canada (recensement de 2016) ; Nouvelle-Zélande : NZ Stat (recensement de 2018) ; États-Unis : Bureau du recensement (American Community Survey 2018, estimations quinquennales) ; Japon : Portail des statistiques officielles du Japon (Système de statistiques sociales et démographiques ; données relatives aux municipalités) ; Corée : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (Statistiques des résidents étrangers par collectivité locale) ; Colombie : DANE ; Chili : INE (recensement de 2017) ; Mexique : INEGI (recensement de 2020) ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

La relation entre le pourcentage d'immigrés et le nombre d'habitants de la ville présente des différences notables selon le lieu de naissance des immigrés. Le Graphique 5.4 et les résultats présentés au Tableau annexe 5.A.2 le montrent clairement pour les pays européens : la corrélation entre le nombre d'habitants de la ville et le pourcentage d'immigrés est plus faible pour les immigrés nés dans l'UE que pour ceux nés hors de l'UE. Un profil de concentration variable selon les groupes d'immigrés est également observé dans le cas du Canada (Graphique 5.5) et des États-Unis (Graphique 5.6). Pour ce qui est des immigrés nés en Amérique du Nord (c'est-à-dire principalement ceux nés aux États-Unis dans le cas du Canada, et ceux nés au Canada dans celui des États-Unis), on ne constate fondamentalement aucune corrélation entre leur part dans la population totale et la taille des villes. Au Canada, on observe une forte corrélation positive en ce qui concerne les immigrés nés en Asie. De fait, plus des deux tiers de tous les immigrés asiatiques qui vivaient dans des villes canadiennes en 2016 résidaient dans les trois plus grandes villes : Toronto (42 %), Vancouver (19 %) et Montréal (7 %). Ces trois villes accueillait par contre 55 % des immigrés nés en Europe et seulement 43 % de ceux nés en Amérique du Nord, niveau proche de la part de ces villes dans l'ensemble de la population urbaine du Canada. Aux États-Unis, on constate une corrélation particulièrement forte entre la taille de la ville et le pourcentage d'immigrés nés en Amérique centrale et du Sud et dans les Caraïbes. Près de 35 % des immigrés nés dans cette région qui vivaient dans les zones métropolitaines habitaient dans l'une des trois villes qui accueillait le plus grand nombre d'immigrés en 2018 (à savoir les régions métropolitaines de New York, Los Angeles et Miami), alors que ce pourcentage était de 27 % pour les immigrés européens ou asiatiques.

Graphique 5.4. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes de divers pays de l'UE, par lieu de naissance

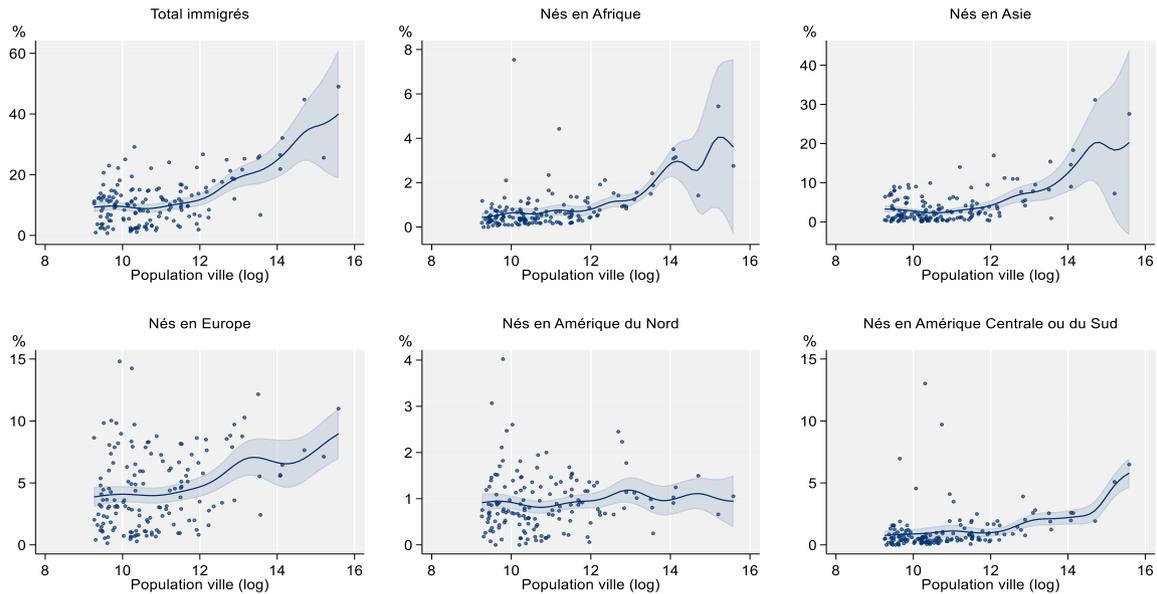


Note : Nombre total d'habitants des zones urbaines fonctionnelles (ZUF) de plus de 50 000 habitants. Les traits bleu foncé et bleu clair correspondent à un lisseur polynomial local pondéré par le noyau pour la relation entre le nombre d'habitants de la ville et le pourcentage d'immigrés – nés dans l'UE et hors de l'UE, respectivement. Une ZUF se compose d'une ville densément peuplée et d'une zone environnante dont le marché du travail est étroitement intégré avec cette ville.

Source : Eurostat ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/9fysxv>

Graphique 5.5. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes canadiennes, par lieu de naissance, 2016

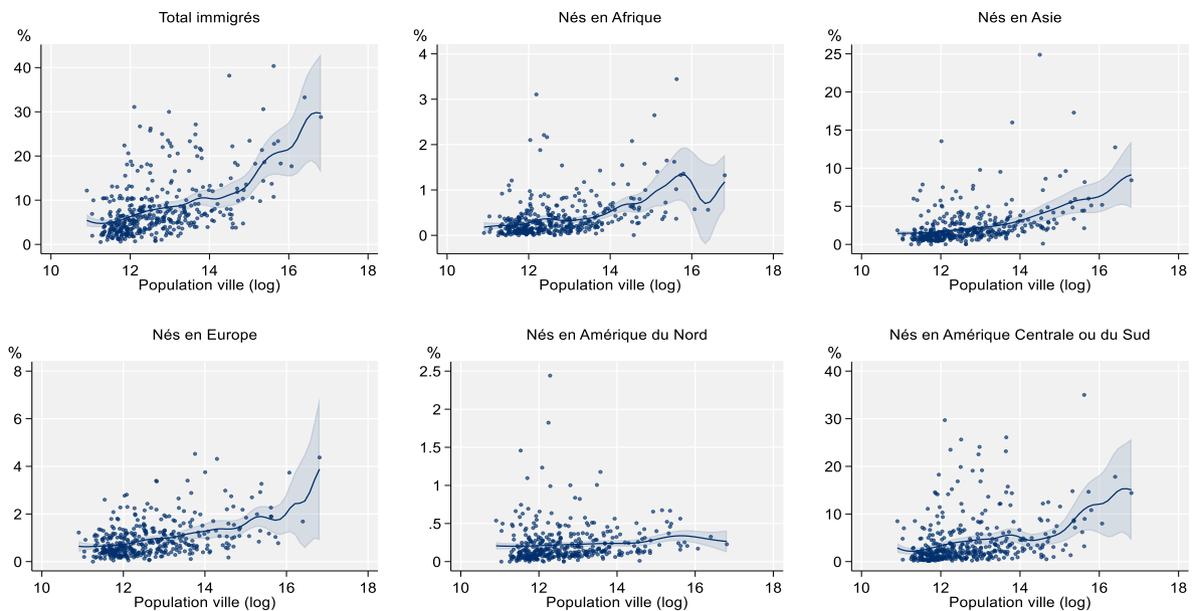


Note : Nombre total d'habitants des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. L'échelle de l'axe vertical varie en fonction du continent de naissance. Le trait bleu correspond à un lisseur polynomial local pondéré par le noyau.

Source : Statistique Canada (recensement de 2016) ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/d6b0fc>

Graphique 5.6. Pourcentage d'immigrés et nombre d'habitants dans les villes des États-Unis, par lieu de naissance, 2018



Note : Nombre total d'habitants des régions statistiques métropolitaines. L'échelle de l'axe vertical varie en fonction du continent de naissance. Le trait bleu correspond à un lisseur polynomial local pondéré par le noyau.

Source : Bureau du recensement (American Community Survey 2018, estimations quinquennales) ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/zulvsa>

Concentration des immigrés dans les villes

Les immigrés ont également tendance à se concentrer dans les villes. Ce point est admis depuis longtemps et a donné lieu à une vaste littérature transdisciplinaire sur la ségrégation résidentielle des immigrés en fonction des quartiers (voir l'annexe pour un examen des problèmes de mesure).

Principaux enseignements de la littérature

En prenant appui sur la littérature existante, il est possible de décrire certains aspects de la ségrégation résidentielle des immigrés dans plusieurs pays de l'OCDE. Cette description ne pourra être qu'en partie comparative du fait que la ségrégation est souvent mesurée selon différentes dimensions et différentes unités géographiques en fonction des contextes. Par ailleurs, certaines études portent expressément sur les immigrés, alors que d'autres traitent de la question plus large de la ségrégation résidentielle ethnique et prennent également en compte les descendants d'immigrés nés dans le pays.

Dans une récente étude comparative, Andersson et al. (2018^[12]) ont analysé les profils de ségrégation résidentielle au niveau des quartiers en 2011, en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède. Rogne et al. (2020^[13]) ont utilisé exactement la même méthodologie pour ajouter la Norvège à cette comparaison. Ces deux études se sont appuyées sur des données de registre individuelles géocodées issues des cinq pays pour établir des mesures comparatives de la ségrégation résidentielle des immigrés extraeuropéens sur l'ensemble du territoire de chaque pays, à différentes échelles spatiales (depuis les petits quartiers d'environ 200 habitants jusqu'aux zones plus vastes d'environ 51 000 habitants). Au niveau de la plus petite échelle spatiale, qui correspond aux quartiers de 200 habitants, elles constatent que les profils de concentration sont remarquablement similaires pour les quatre premiers pays, alors que la Norvège se distingue par un degré de ségrégation bien plus faible, tel qu'il est mesuré par l'indice de dissimilarité (voir l'Encadré d'annexe 5.A.1 pour la définition). Aux niveaux supérieurs, la Belgique présentait une concentration relativement forte par rapport aux autres pays (Tableau 5.2).

Tableau 5.2. Indice de dissimilarité des immigrés extraeuropéens en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Suède et en Norvège, 2011

Taille du quartier	Belgique	Danemark	Pays-Bas	Suède	Norvège
200	51.2	47.5	48.7	48.9	42.9
1 600	47.3	40.4	43.6	44.1	35.9
12 800	43.7	31.3	37.5	35.7	29.2
51 200	40.6	25.3	32.6	29.7	26.2

Note : Dans cette analyse, l'indice de dissimilarité est calculé comme la somme pour l'ensemble des quartiers de la différence en valeur absolue entre la représentation des immigrés extraeuropéens (nei/NE : nombre de personnes nées hors d'Europe vivant dans le quartier i , divisé par la population totale née hors d'Europe) et la représentation des personnes nées en Europe, y compris celles nées dans le pays (ei/E), divisée par deux (voir également l'Encadré d'annexe 5.A.1). Dans chaque rangée, l'indice de dissimilarité est calculé pour des quartiers individualisés de différentes tailles : 200 voisins les plus proches, 1 600 voisins les plus proches, etc.

Source : Rogne et al. (2020^[13]), « Neighbourhood Concentration and Representation of Non-European Migrants: New Results from Norway », <http://dx.doi.org/10.1007/s10680-019-09522-3>.

StatLink  <https://stat.link/bs42fi>

Le cas de la Belgique a en outre été analysé par Costa et De Valk (2018^[14]). Ceux-ci ont mis en évidence un processus de regroupement des émigrés défavorisés dans les centres-villes de Belgique. Malgré la position centrale des quartiers où les immigrés et la pauvreté sont fortement concentrés, ils ont constaté une concentration très élevée, tant par son extension que par la densité démographique. Ils ont établi que les facteurs macro tels que la politique du logement constituent les principaux déterminants des profils de ségrégation dans les villes belges. À Bruxelles, en 2016, le pourcentage de personnes d'origine étrangère

était bien plus élevé dans les quartiers à plus faible revenu : il atteignait 81 % à Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek, Anderlecht et Schaerbeek (SPF Emploi et Unia, 2020^[11]).

Pour l'Allemagne, Buch, Meister et Niebuhr (2021^[15]) ont constaté, en s'appuyant sur des données géocodées pour 2007-09, que le degré de ségrégation des ressortissants étrangers était relativement faible dans les villes allemandes, malgré de considérables variations selon les villes tant du point de vue de la ségrégation que de la diversité. Les villes de l'est de l'Allemagne se caractérisaient par un faible pourcentage de travailleurs étrangers au sein de leur population, par une grande diversité du point de vue de l'origine des travailleurs étrangers et par un degré de ségrégation supérieur à la moyenne. Les plus grandes villes de l'ouest de l'Allemagne, ainsi que les principales villes universitaires, présentaient en règle générale une structure démographique diversifiée, assortie de faibles degrés de ségrégation. En revanche, les villes de la vieille région industrielle de la Ruhr se caractérisaient par des degrés de ségrégation supérieurs à la moyenne et par une diversité relativement réduite. Examinant les différences entre les diverses populations de nationalité étrangère présentes en Allemagne, Sager (2012^[16]) a évalué la ségrégation résidentielle des immigrés originaires de Turquie, d'Italie, des Balkans et d'Europe orientale, et il s'est tout particulièrement intéressé au lien entre ségrégation sociale et ségrégation selon la nationalité. Il a constaté que ces quatre groupes d'immigrés présentaient tous d'importants niveaux de concentration résidentielle sous la forme d'une surexposition à la population de même origine qu'eux. Son étude mesurait également l'effet de la sélection socioéconomique au niveau du quartier sur la ségrégation résidentielle des ressortissants étrangers. Elle montrait que les différences de revenu, de niveau d'études, de compétences linguistiques et de taille du village ou de la ville pouvaient expliquer de 29 % à 84 % de l'isolement résidentiel de ces quatre groupes de population (voir l'Encadré d'annexe 5.A.1 pour la définition de l'indice d'isolement).

Le cas de la Suède a été étudié en détail par Malmberg et al. (2018^[17]). Ceux-ci ont analysé les évolutions de la composition des quartiers suédois à différentes échelles depuis les années 90 jusqu'au milieu des années 2010. Leurs résultats confirment que les immigrés, et plus particulièrement ceux originaires de pays extraeuropéens, faisaient face en Suède à des niveaux élevés de ségrégation. La forte augmentation des populations extraeuropéennes s'est conjuguée à des degrés élevés de ségrégation pour accroître le pourcentage d'immigrés extraeuropéens vivant dans des quartiers qui comptaient déjà de fortes proportions d'immigrés extraeuropéens. Les auteurs ont cependant mis en évidence une tendance à la diminution de la ségrégation mesurée par l'indice de dissimilarité à tous les niveaux d'échelle, depuis 1990 dans le cas des immigrés européens et depuis 1997 dans celui des extraeuropéens.

Les évolutions de la ségrégation des immigrés en France au cours des 40 dernières années ont été examinées par Pan Ké Shon et Verdugo (2015^[18]). Tout comme d'autres pays européens, la France a connu une augmentation de la proportion d'immigrés au sein de sa population qui s'est caractérisée par une nouvelle prépondérance de l'immigration extraeuropéenne. Malgré cela, les niveaux moyens de ségrégation sont demeurés modérés. On peut observer une baisse sensible de la ségrégation résidentielle des immigrés depuis la fin des années 60 jusqu'à la fin des années 80, du fait en partie de l'éradication des bidonvilles situés à la périphérie d'un certain nombre de grandes villes françaises, et de la diffusion spatiale associée à des solutions de logement plus diversifiées. Depuis les années 90, la ségrégation résidentielle mesurée par l'indice de dissimilarité est demeurée relativement stable pour la plupart des groupes de même origine. Cependant, le nombre de secteurs de recensement comptant plus de 30 % d'immigrés dans la population a augmenté, en particulier au cours des années 2000. L'étude, qui procédait à une comparaison de la répartition des immigrés et des natifs entre les différents secteurs de recensement en 2007, a montré que les trois quarts environ des natifs vivaient dans des secteurs de recensement comptant au maximum 15 % d'immigrés (de toutes origines). En revanche, seulement un tiers environ des immigrés d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie de l'Est vivaient dans ces secteurs de recensement, et environ 20 % d'entre eux vivaient dans des secteurs de recensement comptant plus de 30 % d'immigrés.

Une étude récente offre des indications supplémentaires sur les évolutions de la ségrégation résidentielle des immigrés et de leurs enfants en France depuis les années 90 (Botton et al., 2020^[19]). Les auteurs ont constaté que les immigrés d'origine européenne présentent une ségrégation faible et stable au fil du temps, telle que mesurée au travers de l'indice de dissimilarité. Ceux d'origine extraeuropéenne, et en particulier leurs enfants, subissent une ségrégation bien plus forte, quoique tel ait été moins le cas en 2015 qu'en 1990. Cependant, compte tenu de l'augmentation de leurs effectifs, les enfants qui vivent avec au moins un parent immigré extraeuropéen ont une plus grande probabilité de vivre dans des quartiers où ils composent la majorité des moins de 18 ans (38 % en 2015, contre 17 % en 1990).

Pour ce qui est des États-Unis, Iceland et Scopilliti (2008^[20]) ont examiné l'ampleur de la ségrégation résidentielle des immigrés de différentes origines raciales et ethniques sur la base des données issues des recensements de 1990 et 2000. Leurs conclusions soutenaient pour une large part la théorie de l'assimilation spatiale, qui postule que la mobilité résidentielle est une conséquence de l'acculturation et de la mobilité sociale des individus, qui aboutissent à la dispersion des membres des populations immigrées ou des minorités et à leur déségrégation au fil du temps. Les Hispaniques, les Asiatiques et les Noirs nés à l'étranger paraissaient subir un plus haut degré de ségrégation, par rapport aux Blancs non hispaniques nés dans le pays, que les membres de ces mêmes groupes ethniques nés aux États-Unis. Pour les Hispaniques et les Asiatiques, cette situation pourrait s'expliquer par les caractéristiques moyennes des personnes nées à l'étranger qui sont généralement associées à des degrés de ségrégation plus élevés, tels que de plus faibles niveaux de revenu, de compétences en anglais, et d'accession à la propriété. Les auteurs ont également constaté que les immigrés qui résidaient aux États-Unis depuis plus longtemps subissaient généralement une moindre ségrégation que les nouveaux arrivants. Cependant, les situations étaient également variables selon les groupes de population. Les niveaux de ségrégation étaient bien plus élevés pour les immigrés noirs que pour les immigrés asiatiques, hispaniques, ou blancs. En outre, les immigrés noirs ayant, en moyenne, un statut socioéconomique plus élevé que les Noirs nés aux États-Unis, ces caractéristiques ne pouvaient contribuer à expliquer leur degré très élevé de ségrégation.

Une analyse plus récente porte sur la manière dont la suburbanisation a affecté aux États-Unis la ségrégation résidentielle des populations nées à l'étranger (Farrell, 2016^[21]). Si les centres-villes exercent généralement une plus grande attraction que les quartiers suburbains dans la plupart des pays européens, c'est l'inverse qui est vrai aux États-Unis, où les habitants des banlieues des grandes régions métropolitaines ont d'ordinaire des niveaux de revenu plus élevés que les habitants des noyaux urbains. Dans ce contexte, le déménagement du centre-ville vers un quartier de la périphérie est généralement considéré comme un signe d'ascension sociale. Sur la base des données issues du recensement décennal et de l'*American Community Survey*, couvrant la période 2000-12, l'étude a suivi les profils d'établissement dans les zones suburbaines de 17 groupes de population définis par leur pays d'origine. Ses résultats mettaient en évidence une rapide suburbanisation de la plupart de ces groupes au cours des années 2000, malgré des taux de suburbanisation sensiblement différents selon leur pays d'origine. Les immigrés habitant dans les zones suburbaines subissaient généralement un moindre degré de ségrégation par rapport aux Blancs nés aux États-Unis que les populations de même origine ethnique établies dans les grandes villes. Au niveau de la métropole, la suburbanisation était associée à de plus faibles degrés de ségrégation des immigrés, même après la prise en compte des caractéristiques pertinentes des régions métropolitaines. Ces résultats sont cohérents avec la théorie de l'assimilation spatiale, bien que les évolutions dans le temps évoquent une situation plus complexe. Si les immigrés accèdent aux banlieues, la plupart des groupes subissaient une ségrégation grandissante malgré leur rapide suburbanisation. C'est là une conséquence d'une ségrégation croissante au sein des banlieues, qui compense souvent la diminution de la ségrégation observée dans les grandes villes.

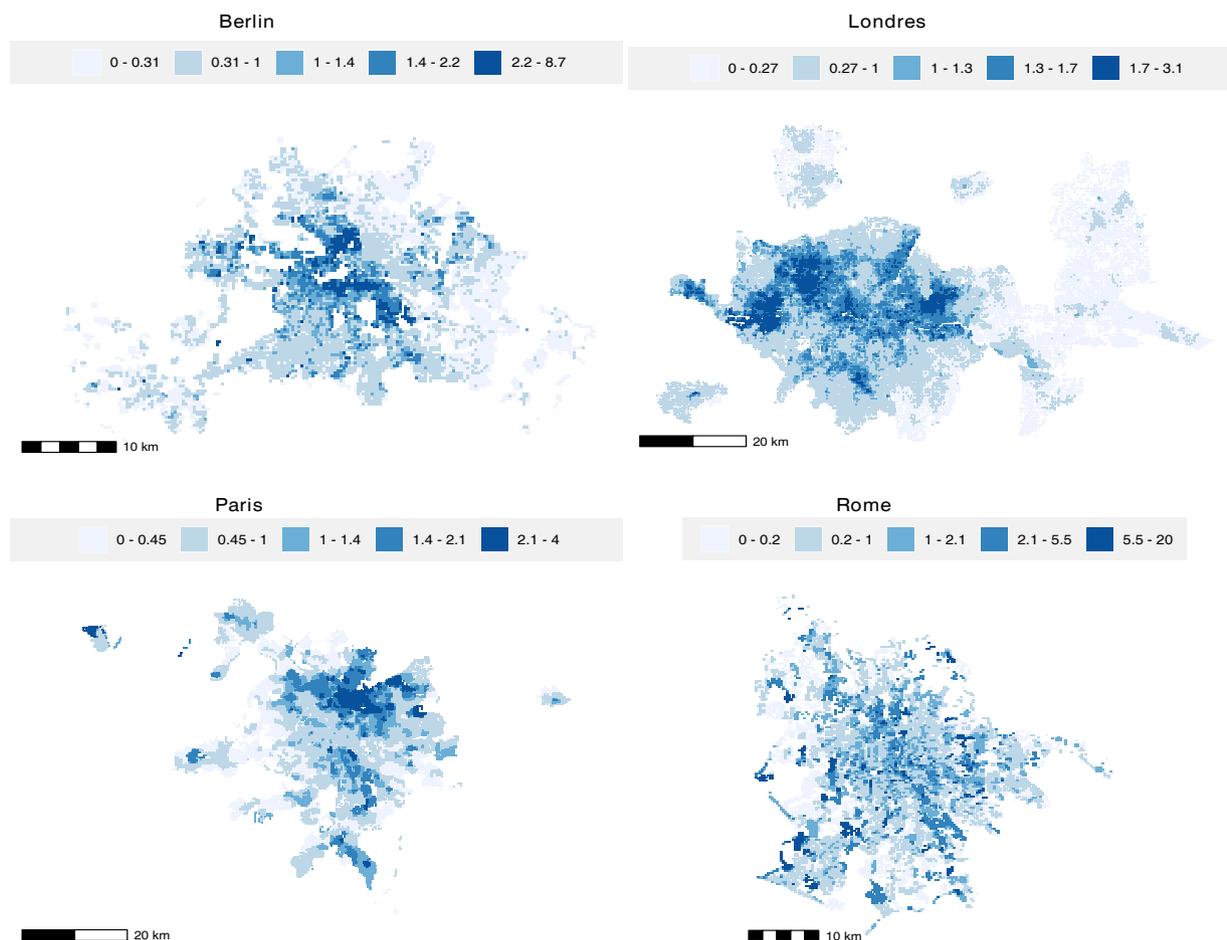
Une étude sur le Canada a également mis en lumière la suburbanisation croissante des immigrés dans les grandes villes (Houle et Vézina, 2017^[22]). S'appuyant sur des données issues des recensements de 2001 et de 2006 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, les auteurs ont montré que

l'établissement de la population immigrée dans les municipalités (subdivisions de recensement) situées à la périphérie des municipalités centrales a régulièrement progressé entre 2001 et 2011 dans les régions métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver. Au cours de cette période, le pourcentage d'immigrés vivant dans la périphérie est passé de 27 % à 33 % à Montréal, de 40 % à 50 % à Toronto, et de 66 % à 72 % à Vancouver. Cette tendance à la suburbanisation des immigrés s'observe non seulement parmi les immigrés établis au Canada depuis plusieurs années et leurs descendants de la seconde génération, mais aussi parmi les immigrés récents installés depuis au maximum cinq ans. Cette évolution du profil d'établissement des immigrés ne signifie toutefois pas que leur concentration spatiale ait diminué. De fait, l'indice de dissimilarité est plus élevé dans les municipalités de la périphérie que dans le centre des trois villes considérées.

Nouvelles données sur la ségrégation résidentielle dans divers pays de l'OCDE

Les données démographiques par pays ou région d'origine désagrégées spatialement font clairement apparaître la concentration des immigrés dans certains quartiers d'un large éventail de villes de la zone OCDE. Des exemples en sont fournis pour certaines capitales européennes par le Graphique 5.7, qui présente le quotient de localisation des immigrés extracommunautaires à un niveau spatial très fin, sur la base de la série de données *Data for Integration* (D4I) publiée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (Alessandrini et al., 2017^[23]) (voir la méthodologie à l'Encadré annexe 5.A.2). Les cartes présentées font apparaître que les profils de localisation des immigrés extracommunautaires sont très variés selon les villes européennes. Par exemple, à Berlin, on observe une nette différence entre les anciennes parties occidentale et orientale de la ville, le pourcentage d'immigrés étant bien plus élevé dans la partie occidentale que dans la partie orientale, et plutôt dans le centre-ville que dans les quartiers de la périphérie. Ce profil assez exceptionnel résulte du fait que Berlin était une ville séparée avant la chute du Rideau de fer – certains des districts du centre-ville en constituaient la périphérie avant 1990. À Paris, les immigrés extracommunautaires se trouvent fortement concentrés dans la partie nord et nord-est de la zone urbaine, en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que le long de la Seine au sud-est de Paris. Dans ces quartiers, le pourcentage d'immigrés extracommunautaires au sein de la population est au moins deux fois supérieur à la moyenne de l'ensemble de la zone urbaine. À Londres, le pourcentage d'immigrés extracommunautaires est supérieur à la moyenne dans plusieurs zones de grande ampleur de la ville, en particulier dans le Nord-Ouest et dans l'Ouest (Kenton, Harrow, Wembley, Southall, Hounslow) ainsi que dans le Nord-Est (Ilford, Barking). En revanche, à Rome, les immigrés extracommunautaires sont regroupés dans des zones bien moins étendues éparpillées un peu partout dans la ville.

Graphique 5.7. Quotient de localisation des immigrants nés hors de l'UE, à Berlin, Londres, Paris et Rome, 2011

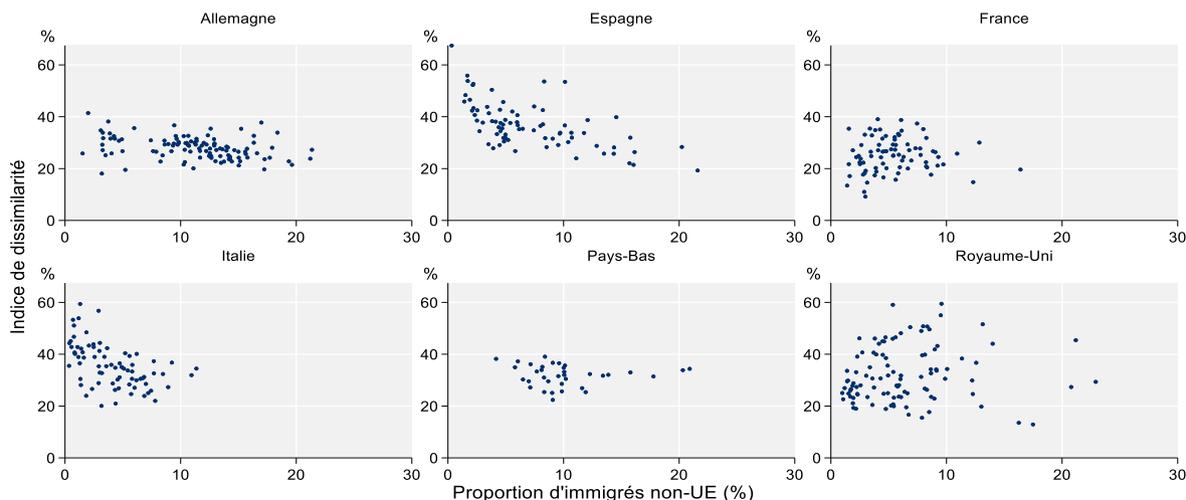


Note : Les cartes sont à différentes échelles. Zones urbaines fonctionnelles : noyau uniquement.
 Source : Série de données D4I du Centre commun de recherche ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/v7l0nz>

Dans les pays couverts par la série de données D4I, les villes présentent des degrés de ségrégation très variables (Graphique 5.8). Dans un certain nombre de villes, l'indice de dissimilarité des immigrants extracommunautaires, qui indique le pourcentage des membres de ce groupe qui devrait changer de quartier de résidence pour assurer une répartition homogène, est inférieur à 20 %, alors que dans d'autres il est supérieur à 50 %. Il existe également des différences selon les pays : en moyenne, les villes françaises, allemandes et néerlandaises présentent des degrés de ségrégation résidentielle des immigrants extracommunautaires plus faibles que les villes britanniques, italiennes ou espagnoles. Dans le cas de l'Italie et de l'Espagne, et dans une certaine mesure dans celui de l'Allemagne, il existe une corrélation négative entre le pourcentage d'immigrants extracommunautaires au niveau des villes et leur indice de dissimilarité. En Espagne et en Italie, en particulier, l'indice de dissimilarité atteint des niveaux élevés dans des villes où le pourcentage d'immigrants extracommunautaires est assez faible. En revanche, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, on n'observe aucune corrélation manifeste entre l'indice de dissimilarité et le pourcentage d'immigrants extracommunautaires.

Graphique 5.8. Indice de dissimilarité et pourcentage d'immigrés extracommunautaires dans les villes des pays européens, 2011

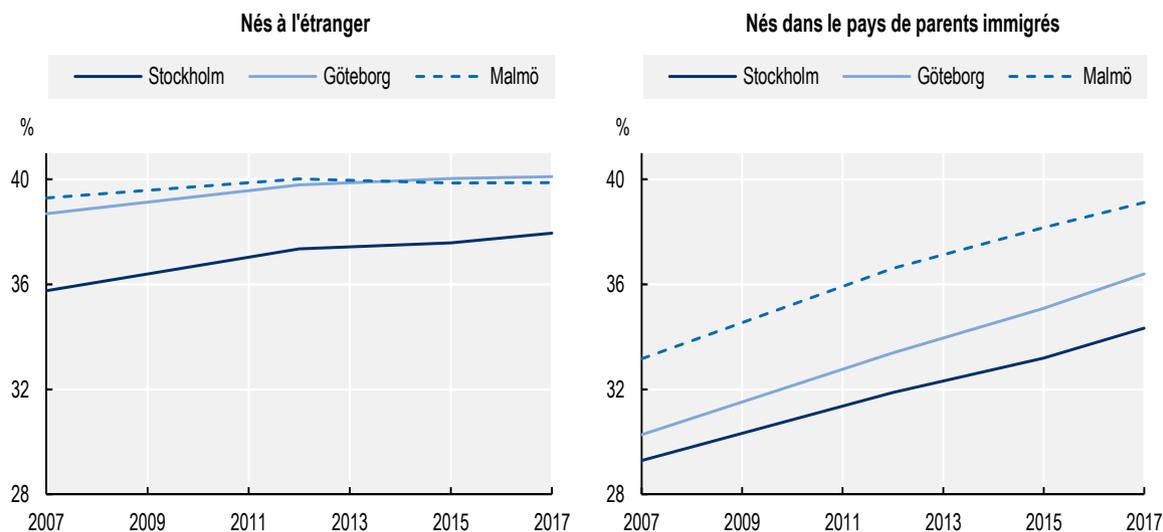


Source : Série de données D4I du Centre commun de recherche ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/n3smup>

Pour ce qui est de la Suède, les données disponibles mettent en évidence une augmentation modérée de la ségrégation résidentielle des immigrés dans les trois plus grandes villes (Stockholm, Göteborg et Malmö) entre 2007 et 2017, telle qu'elle est mesurée par l'indice de dissimilarité des personnes nées à l'étranger par rapport à celles nées dans le pays (Fjellborg et Söderhäll, 2021^[24]). La ségrégation résidentielle des personnes nées dans le pays de parents étrangers, par rapport à celles nées dans le pays de parents suédois, a cependant enregistré une augmentation bien plus forte et régulière au cours de cette période (Graphique 5.9). À Stockholm, les immigrés nés hors de l'UE sont principalement concentrés dans les banlieues où les grands ensembles locatifs construits au cours de la période 1955-80 occupent une place prépondérante (telles que Rinkeby au nord de Stockholm, Vårberg à Huddinge, etc.). La zone la plus centrale de Stockholm comportant une forte concentration de personnes nées hors de l'UE est Östberga, une vieille banlieue dont l'aménagement avait été planifié dans les années 50. Dans le centre-ville et dans les banlieues composées de maisons individuelles, le pourcentage d'immigrés extracommunautaires est bien inférieur, et une grande majorité de la population est née dans le pays ou au sein de l'UE. Le même profil peut être observé à Göteborg, où les immigrés extraeuropéens se trouvent fortement concentrés dans de vastes banlieues modernistes (comme Angered) (Graphique 5.10).

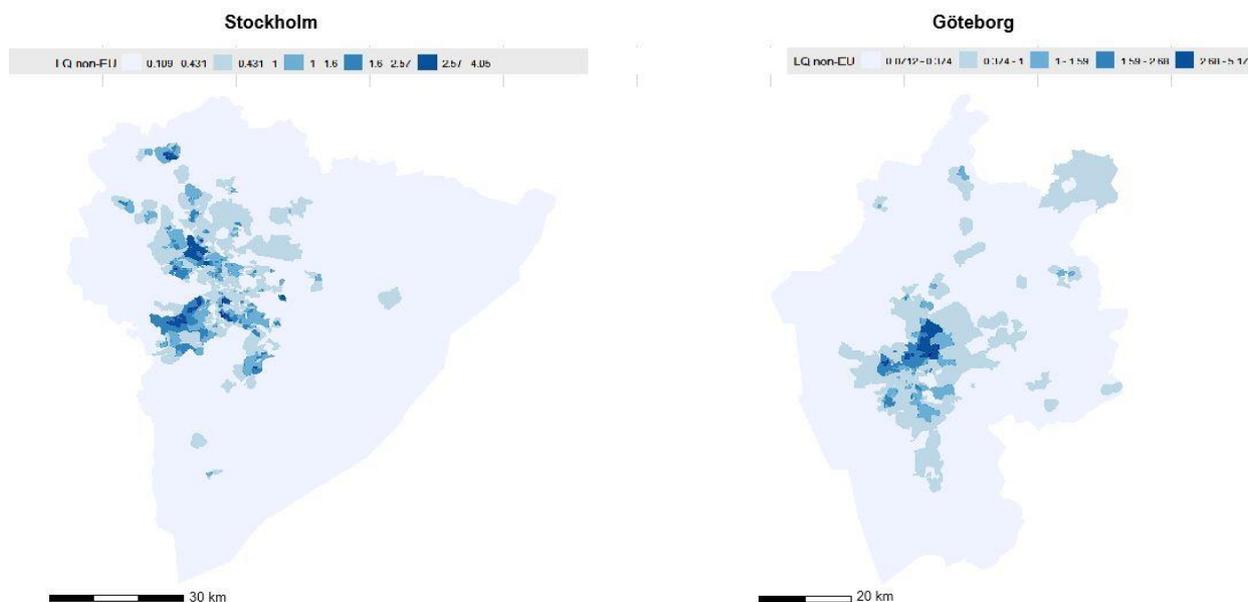
Graphique 5.9. Indice de dissimilarité des immigrants et des personnes nées dans le pays de parents immigrants, à Stockholm, Göteborg et Malmö, Suède, 2007-17



Source : Fjellborg et Söderhäll (2021^[24]), « Spatial concentration and residential segregation of immigrants in Sweden ».

StatLink  <https://stat.link/x1nobi>

Graphique 5.10. Quotients de localisation des immigrants extracommunautaires à Stockholm et Göteborg, Suède, 2017



Source : Fjellborg et Söderhäll (2021^[24]), « Spatial concentration and residential segregation of immigrants in Sweden ».

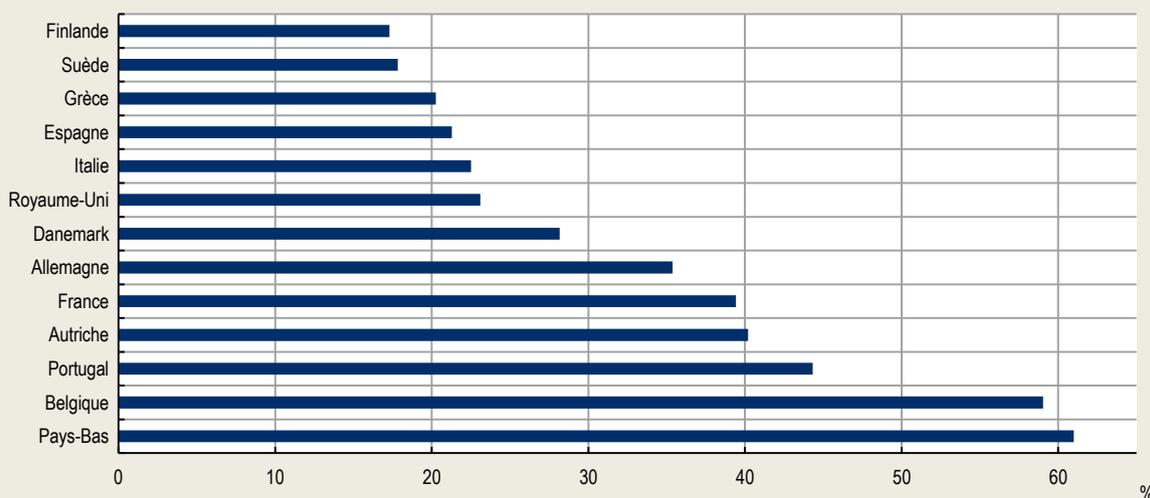
StatLink  <https://stat.link/b5w2qc>

Encadré 5.3. Perception de la ségrégation résidentielle par les immigrés dans les pays de l'UE

La deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II), menée en 2016 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, fournit d'intéressantes indications comparatives sur la perception de la ségrégation résidentielle par les différents groupes d'immigrés dans une douzaine de pays de l'UE. Il était demandé aux répondants d'évaluer le pourcentage de résidents ayant la même origine ethnique ou immigrée qu'eux présents dans leur quartier (Graphique 5.11). À l'échelle de l'ensemble des pays, 35 % des répondants – immigrés ou personnes nées dans le pays de parents immigrés – ont déclaré qu'ils vivaient dans un quartier où la totalité ou la plupart des résidents étaient de même origine qu'eux. Les résultats montrent que cette perception est très variable selon les pays : les pourcentages les plus élevés étaient observés aux Pays-Bas et en Belgique, alors que les plus faibles l'étaient en Finlande, en Suède et en Grèce.

Une analyse multivariée montre que les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé déclaraient bien moins souvent vivre dans de tels quartiers que celles dont le niveau d'études était moins élevé. Les répondants originaires d'Afrique subsaharienne avaient une moindre probabilité de déclarer qu'ils vivaient dans des quartiers ségrégués que ceux originaires de Turquie, d'Afrique du Nord ou d'Asie du Sud. Tel était également le cas des immigrés les plus jeunes et des enfants d'immigrés nés dans le pays. Les personnes qui vivaient dans les ménages les plus grands et les plus pauvres avaient également une plus grande probabilité de déclarer habiter dans un quartier ségrégué. On n'observe toutefois aucune différence selon le sexe.

Graphique 5.11. Pourcentage de répondants déclarant qu'ils vivent dans des quartiers dont la totalité ou la plupart des résidents ont la même origine ethnique ou immigrée qu'eux, 2016



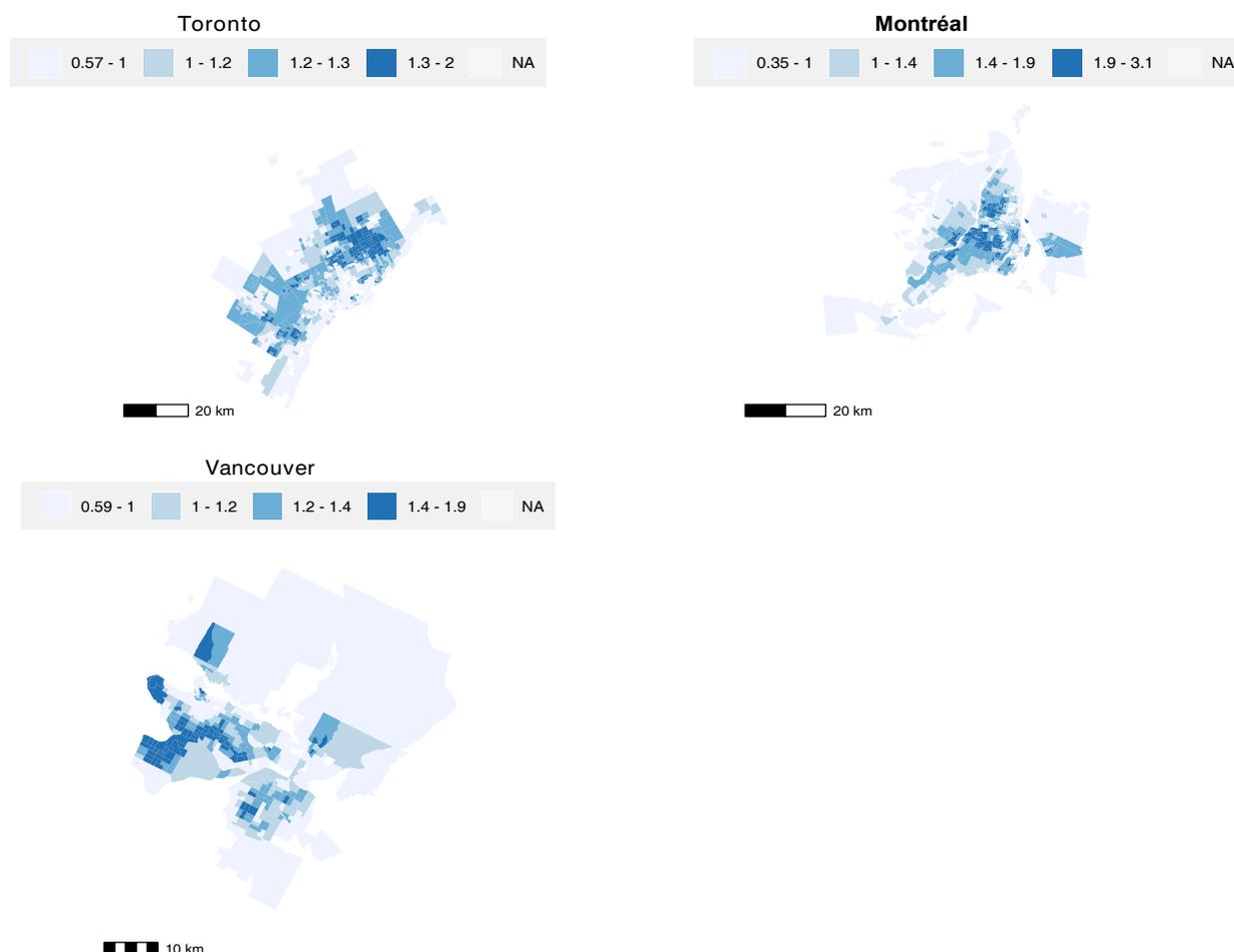
Note : Répondants âgés de 16 ans ou plus qui sont immigrés ou enfants d'immigrés. La question posée par l'enquête était la suivante : « Dans le quartier où vous vivez, combien diriez-vous qu'il y a de résidents de même origine ethnique ou immigrée que vous : tous les résidents, la plupart d'entre eux, certains ou aucun d'entre eux ? ». Le graphique indique le pourcentage de répondants déclarant que tous ou la plupart des résidents ont la même origine qu'eux.

Source : EU MIDIS II, calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/gwrhq3>

Au Canada, les données au niveau du secteur issues du recensement de 2016 mettent également en évidence que les personnes nées à l'étranger se trouvent concentrées dans certains quartiers (Graphique 5.12). Par exemple, à Toronto, Scarborough et Markham sont deux quartiers où les immigrés, en particulier asiatiques, sont surreprésentés. À Montréal, de nombreux immigrés haïtiens vivent dans certains secteurs de la ville, tels que Montréal-Nord, où ils représentent plus de 15 % de la population totale dans plusieurs secteurs de recensement.

Graphique 5.12. Quotients de localisation des personnes nées à l'étranger, à Toronto, Montréal et Vancouver, 2016



Note : Données pour les secteurs de recensement.

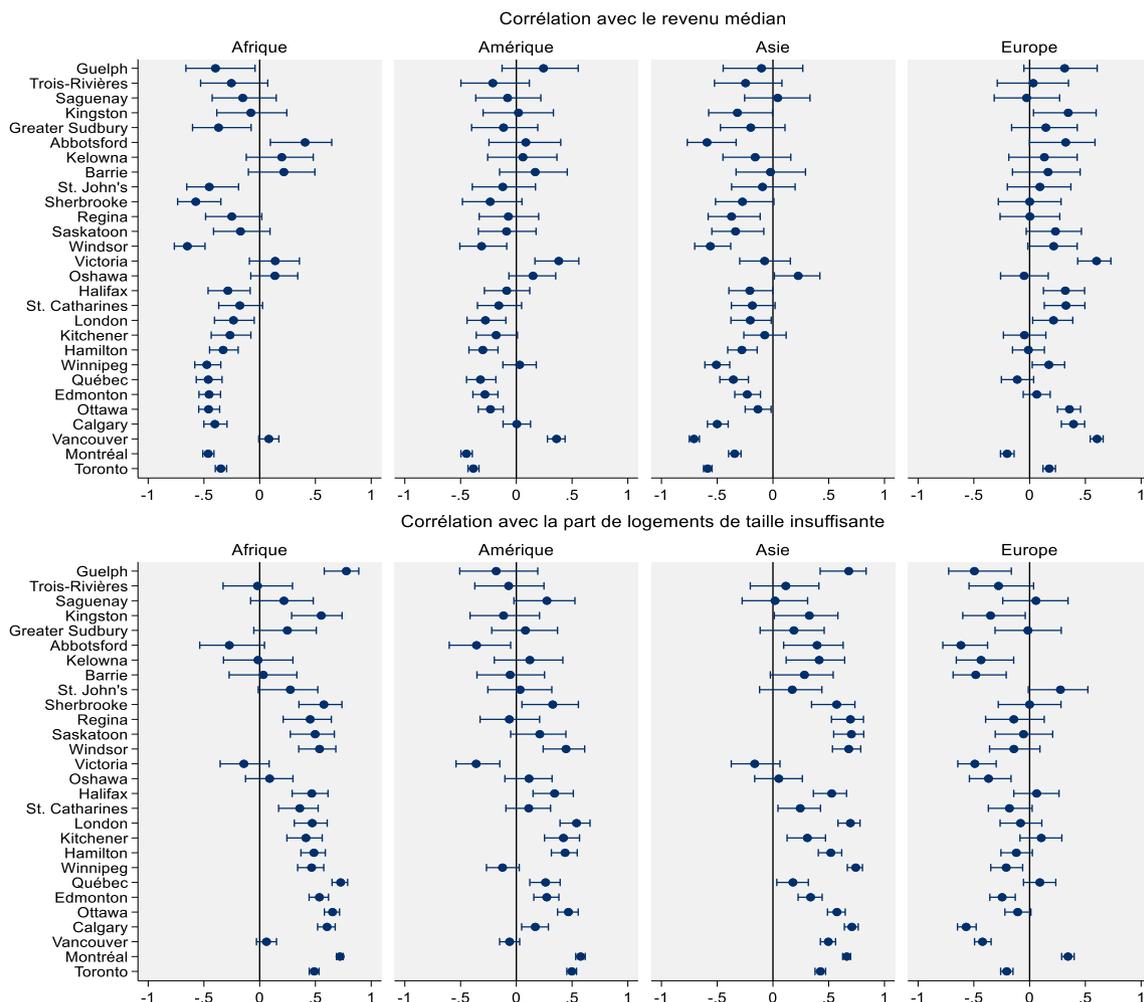
Source : Profil du recensement 2016, StatCan ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/n7wbg2>

Une évaluation plus systématique des conditions de vie dans les quartiers canadiens qui comportent un pourcentage élevé d'immigrés peut être obtenue en se penchant sur la corrélation entre les pourcentages des différents groupes d'immigrés au niveau des secteurs et les indicateurs des niveaux de vie à l'échelle locale, tels que le revenu moyen ou le pourcentage de personnes vivant dans des logements inadéquats. Comme le montre le Graphique 5.13, on observe une corrélation négative systématique entre le pourcentage des immigrés originaires de pays africains, asiatiques et américains et les deux indicateurs du niveau de vie à l'échelle du secteur dans les principales régions métropolitaines du Canada. Cette corrélation est cependant absente ou en tout cas moins marquée pour les immigrés européens, ainsi que

dans les villes de taille plus modeste. Parmi les grandes villes, Vancouver constitue un cas à part : contrairement aux autres régions métropolitaines, on n'y observe pas de corrélation négative entre le revenu moyen au niveau du secteur et le pourcentage d'immigrés africains ou américains, et le revenu moyen y est sensiblement plus faible dans les secteurs qui comportent une plus forte proportion d'immigrés asiatiques. Il en est probablement ainsi parce qu'il y a relativement peu d'immigrés non asiatiques à Vancouver, par rapport à Toronto et à Montréal. Les Asiatiques constituent donc le seul groupe d'immigrés fortement concentré à l'échelle du secteur à Vancouver, alors qu'il est bien plus fréquent que d'autres groupes se trouvent dans cette situation dans les autres grandes villes.

Graphique 5.13. Corrélation entre le pourcentage d'immigrés issus de différentes régions de naissance et les niveaux de vie (revenu moyen et pourcentage de logements inadéquats) dans les villes canadiennes, 2016



Note : Régions métropolitaines classées selon leur nombre d'habitants (les plus peuplées figurant au bas de la liste) ; coefficients de corrélation de Pearson et intervalles de confiance à 95 %. Chaque point indique quelle est, pour l'ensemble des secteurs de recensement d'une ville donnée, la corrélation entre le pourcentage des immigrés originaires d'une région donnée et l'un des deux indicateurs du niveau de vie (revenu moyen et pourcentage de logements inadéquats).

Source : Profil du recensement 2016, Statistique Canada ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

Dans le cas du Japon, s'appuyant sur des données issues des trois recensements les plus récents, Korekawa (2021^[25]) a montré que le pourcentage d'étrangers vivant dans des secteurs de recensement comptant au moins 10 % d'étrangers a rapidement augmenté entre 2010 et 2015 : cette proportion était de 5.4 % en 2010 et de 9.9 % en 2015. En outre, les immigrés brésiliens avaient une bien plus grande probabilité (19.5 %, en 2015) que les ressortissants chinois (3.8 %) de vivre dans ce type de quartiers, ce qui fait apparaître des profils d'intégration spatiale très différents. Dans un certain nombre de préfectures, le pourcentage d'étrangers vivant dans des quartiers caractérisés par une concentration d'immigrés était supérieur à 15 %.

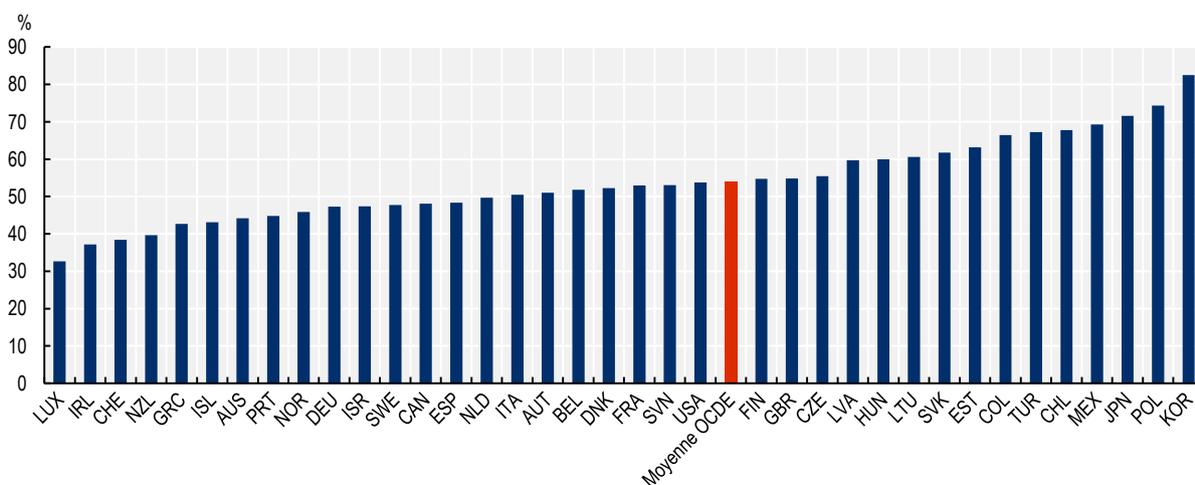
La ségrégation résidentielle vue depuis l'école : données de l'enquête PISA

La composition des élèves dans les écoles reflète le degré de ségrégation résidentielle dans la zone correspondante, en particulier lorsque l'école d'affectation est strictement déterminée par le lieu de résidence. La concentration des enfants d'immigrés dans les écoles est chose courante dans tous les pays de l'OCDE. À l'échelle de la zone OCDE, les trois quarts des élèves de 15 ans nés de parents immigrés fréquentent des écoles où au moins un quart de leurs camarades de classe ont également des parents immigrés, et presque un cinquième d'entre eux sont scolarisés dans un établissement où plus des trois quarts de leurs camarades de classe se trouvent dans ce cas. Le pourcentage est naturellement plus élevé dans les pays où la présence immigrée est plus importante que dans ceux où elle est plus modeste. Le Graphique 5.14 présente un indicateur comparable, à savoir le pourcentage d'enfants d'immigrés dont l'école se situe dans le quartile correspondant au degré de concentration le plus élevé.

En moyenne, dans la zone OCDE, plus de la moitié de tous les enfants d'immigrés fréquentent une école du quartile supérieur de concentration. Cette concentration atteint son plus haut niveau dans les pays où les populations immigrées sont relativement modestes, alors que les enfants d'immigrés sont bien plus dispersés dans les pays ayant de forts pourcentages d'immigrés.

Graphique 5.14. Concentration des enfants d'immigrés dans les écoles

Pourcentage d'élèves de 15 ans ayant au moins un parent immigré et fréquentant des écoles du quartile supérieur des écoles par le pourcentage d'enfants d'immigrés, 2018

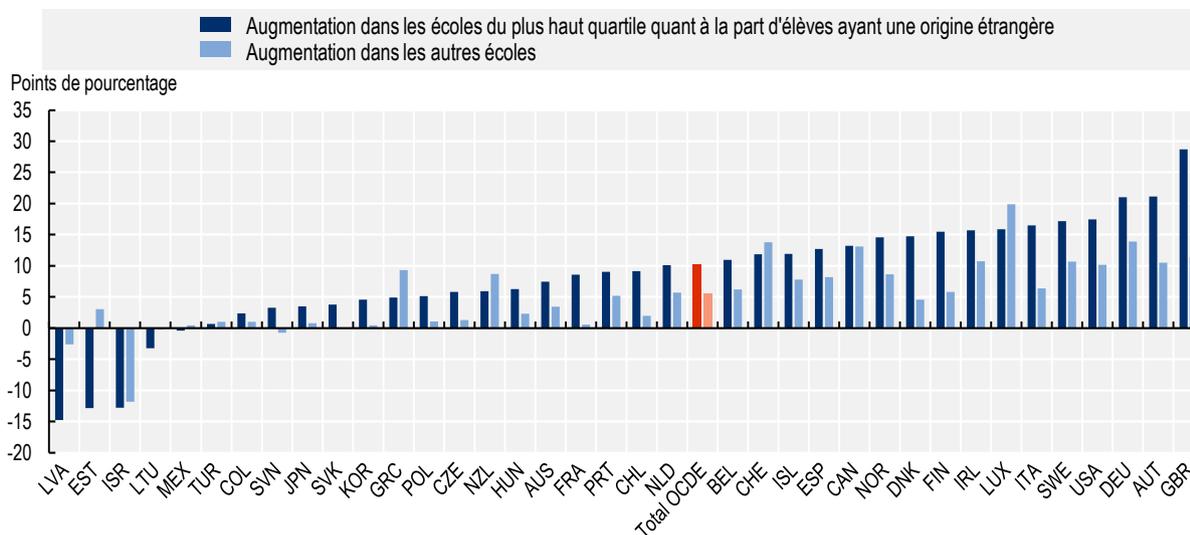


Note : Les écoles où la concentration est la plus élevée correspondent au quartile supérieur des écoles par le pourcentage d'enfants d'immigrés. Chaque quartile comporte le même nombre total d'élèves.
Source : PISA 2018.

Dans le même temps, la concentration des enfants d'immigrés dans les écoles a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE entre 2006 et 2018 (Graphique 5.15). Parmi les 33 pays de l'OCDE qui ont enregistré des pourcentages croissants d'enfants d'immigrés de 15 ans depuis 2006, seuls la Grèce, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Suisse n'ont pas connu une augmentation de leur concentration. Dans tous les autres pays, le pourcentage d'enfants d'immigrés s'est accru, et sa progression a été deux fois plus rapide dans les écoles où leur concentration est plus élevée que dans les autres.

Graphique 5.15. Évolution de la concentration des enfants d'immigrés dans les écoles

Variation entre 2006 et 2018 du pourcentage d'élèves de 15 ans ayant au moins un parent immigré



Note : Les écoles où la concentration est la plus forte correspondent au quartile supérieur des écoles du point de vue du pourcentage d'enfants d'immigrés. Chaque quartile comporte le même nombre total d'élèves.

Source : PISA 2006 et 2018.

StatLink  <https://stat.link/yjvc4m>

Choix de localisation et mobilité résidentielle des immigrés

La concentration spatiale des immigrés au niveau régional, ainsi que dans les villes, est le résultat de leurs choix de localisation. Pour comprendre les évolutions de la concentration ou de la ségrégation résidentielle, il faut donc caractériser les choix de localisation initiale des immigrés à leur arrivée dans le pays de destination, ainsi que leur mobilité résidentielle ultérieure. Les immigrés tendent-ils à s'établir dans des zones où une part importante de la population est déjà de même origine qu'eux, ou ont-ils plutôt tendance à quitter ces quartiers ? En outre, la ségrégation résidentielle dans une zone donnée est affectée par les choix de localisation des natifs, même en l'absence de toute évolution des profils de localisation des immigrés. Les natifs tendent-ils à quitter les quartiers à forte concentration d'immigrés ? Et, lorsqu'ils déménagent, choisissent-ils des destinations où il y a moins d'immigrés ?

Localisation initiale des immigrants

Principaux enseignements de la littérature

De nombreuses études ont été consacrées aux choix de localisation initiale des immigrants aux États-Unis, et se sont intéressées aux arrivées enregistrées depuis le milieu des années 60 jusqu'à ces dernières années. S'appuyant sur des données issues du recensement de 1980, Bartel (1989^[8]) a montré que les immigrants récemment arrivés tendaient à vivre dans des villes où les immigrants des mêmes pays d'origine étaient déjà présents, ce qui met en évidence dans quelle mesure le réseau social lié à leur pays d'origine contribue à faciliter l'installation et l'intégration des immigrants dans leur pays de destination. Cette variable jouait un rôle similaire pour les immigrants asiatiques et hispaniques, mais s'avérait un peu moins importante pour les immigrants européens. Par ailleurs, le niveau d'études atténuait cette corrélation, ce qui porte à croire que les immigrants ayant un niveau d'éducation élevé étaient moins dépendants du réseau social lié à leur pays d'origine pour leur installation.

Dans le cas des immigrants arrivés au début des années 2000, Huang et Newbold (2017^[26]) ont constaté que la dispersion des groupes de nouveaux immigrants était variable selon leur origine, mais que tous étaient néanmoins attirés par la présence de populations de la même origine ethnique et par l'existence de meilleures conditions du marché du travail dans leur lieu de destination. La concentration ethnique jouait cependant un rôle bien plus important que les conditions du marché du travail dans le choix du lieu de destination, surtout dans le cas des personnes ayant un niveau d'éducation peu élevé. En revanche, la concentration ethnique exerçait un fort effet négatif sur les choix de localisation des nouveaux immigrants ayant un niveau d'éducation élevé.

On observe également d'importantes différences dans les profils d'établissement et de mobilité selon les catégories d'entrants. Par exemple, dans le cadre d'une étude des choix de localisation des nouveaux bénéficiaires d'une résidence permanente légale et des nouveaux réfugiés entre 1989 et 1994, Zavodny (1999^[27]) a rapporté que les résidents permanents légaux admis aux États-Unis au titre de préférences fondées sur l'emploi s'établissaient dans des États aux conditions économiques favorables et moins associés à la localisation des autres populations nées à l'étranger que ce n'est le cas pour la plupart des autres catégories d'admission. Par ailleurs, les nouveaux réfugiés et les réfugiés qui obtiennent le statut de résidents permanents à long terme paraissent avoir une plus grande probabilité de s'installer dans les États offrant les meilleures prestations sociales. Ce fait pourrait cependant être également lié à d'autres facteurs tels qu'une plus grande propension de ces États à accepter les réfugiés. De même, analysant les choix de localisation des immigrants (1971-2000) par catégorie, Jaeger (2007^[28]) a constaté que les immigrants avaient une plus grande probabilité de se diriger vers les États dont un plus grand pourcentage de la population est formé d'individus venant de leur région de naissance. Les conditions du marché du travail avaient une incidence sur les choix de localisation des immigrants indépendamment du moment considéré et quelle que soit la catégorie d'admission, mais elles constituaient surtout un important déterminant de la localisation des immigrants pour des raisons liées à l'emploi.

Bien que la plus grande partie des études portant sur les États-Unis se penchent sur les choix de localisation au niveau des États, Scott, Coomes et Izyumov (2005^[29]) ont analysé les choix de localisation au niveau des régions statistiques métropolitaines (MSA) des nouveaux immigrants pour des raisons liées à l'emploi arrivés en 1995. Ils ont constaté que les immigrants économiques étaient généralement attirés par les grandes villes ayant un climat plus chaud, des salaires plus élevés, et une population plus instruite. Ils ont également relevé que la tendance des immigrants à s'établir dans les localités où vivait déjà une plus forte proportion d'immigrants de même origine qu'eux était très variable selon leurs caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le niveau d'études et l'état matrimonial.

Bauer, Epstein et Gang (2005^[30]) ont étudié les choix de localisation des immigrants mexicains dans les différentes villes ou différents comtés des États-Unis en s'appuyant sur des données d'enquête issues du *Mexican Migration Project*⁶, et ils ont constaté qu'ils étaient attirés par les localités où le pourcentage de

Mexicains au sein de la population était plus élevé. Cet effet était cependant atténué par la maîtrise de l'anglais : son incidence était plus forte sur les choix de localisation des immigrés ayant les plus faibles compétences linguistiques, alors qu'elle était plus modeste pour ceux qui maîtrisaient le mieux la langue.

En dehors des États-Unis, la littérature sur les choix de localisation des immigrés s'est développée plus récemment et demeure limitée aux principaux pays de destination au sein de l'OCDE. Dans le cas du Canada, sur la base des données issues de cinq recensements canadiens successifs couvrant la période allant de 1981 à 2001, Hou (2007^[31]) est parvenu à la conclusion que la plus grande partie de la concentration croissante observée dans les années 70 et 80 était imputable à l'augmentation de la concentration au sein de la destination initiale de la plupart des groupes d'immigrés. Dans les années 90, l'augmentation du degré de concentration des immigrés sur leur lieu de destination initial était principalement due à l'évolution constante des régions d'origine des immigrés. Au cours des années 80 et 90, les variations du degré de concentration des immigrés sur leur lieu de destination initial étaient clairement le principal facteur déterminant la répartition géographique des immigrés, alors que l'effet de la mobilité interne postérieure à l'immigration était bien plus modeste.

Dans le cas du Royaume-Uni, une étude a examiné les facteurs qui déterminaient les choix de localisation des immigrés récents en 2007-09 au niveau de la circonscription électorale et du district, en s'appuyant sur le nombre d'inscriptions au système national d'assurance (en Angleterre) (Lymeropoulou, 2013^[32]). Il en ressort que le nombre d'immigrés s'installant dans un quartier était d'autant plus important que sa densité coethnique et sa diversité ethnique étaient élevées. La plupart des immigrés avaient également une plus grande probabilité de s'installer dans les quartiers possédant le plus de logements sociaux. Exception faite des ressortissants des pays candidats à l'adhésion à l'UE, les immigrés avaient une plus grande probabilité de s'établir dans les grands districts urbains.

Dans le cas de l'Allemagne, Tanis (2020^[33]) a étudié les choix de localisation initiale et ultérieure des immigrés récents originaires de l'Union européenne au niveau du comté (NUTS-3), en s'appuyant sur les données issues du registre fédéral de l'emploi. Les résultats donnaient à penser que les individus avaient des préférences hétérogènes pour ce qui est des caractéristiques régionales. Pour le choix de la localisation initiale, de bonnes conditions du marché du travail paraissaient exercer un fort attrait sur les immigrés, alors que la présence de compatriotes semblait avoir moins d'importance.

Dans une étude sur les choix de localisation des immigrés qui étaient arrivés aux Pays-Bas en 1999, Zorlu et Mulder (2008^[34]) ont analysé les profils d'établissement des immigrés de divers pays d'origine entrés dans le pays en qualité de travailleurs immigrés, au titre du regroupement familial ou en tant que demandeurs d'asile. Ils ont identifié des trajectoires d'établissement distinctes pour les demandeurs d'asile et pour les autres immigrés non occidentaux. La présence d'immigrés des mêmes pays d'origine et de leurs descendants, ainsi que d'autres personnes ayant des parents immigrés, mais aussi les caractéristiques socioéconomiques du quartier, paraissaient jouer un rôle important dans le choix de la localisation. Ils ont également observé des différences dans les profils d'établissement et de mobilité spatiale des immigrés présentant divers degrés d'écart par rapport aux personnes nées aux Pays-Bas sur le plan du capital humain et financier, de la maîtrise de la langue ou des langues pertinentes, et de la religion.

Une analyse des choix de localisation des immigrés arrivés en Belgique entre 1994 et 2007 a montré que les facteurs locaux, et notamment les perspectives d'emploi locales, importaient davantage que les effets de réseau produits par la présence d'immigrés de la même origine (Jayet et al., 2016^[35]).

Pour le Japon, une analyse des choix de destination des nouveaux immigrés arrivés au Japon au cours de la période 1995-2000 indiquait que les profils étaient, de ce point de vue, très différents selon l'appartenance ethnique. En outre, le pouvoir d'attraction de la préfecture de Tokyo est d'autant plus fort et la dispersion des choix de destination d'autant plus faible que le niveau d'études des immigrés est élevé (Liw et Ishikawa, 2008^[36]). Dans une étude plus récente analysant les choix de destination des nouveaux immigrés au Japon au cours de la période 2005-10, Hanaoka, Ishikawa et Takeshita (2017^[37]) ont constaté

que trois facteurs expliquent les choix de localisation : les conditions du marché du travail local, l'attraction exercée par les populations de la même origine ethnique, et, dans une moindre mesure, la répartition spatiale des perspectives matrimoniales.

Nouvelles données empiriques sur les choix de localisation initiale des immigrés

En s'appuyant sur l'*American Community Survey* et en se concentrant sur les immigrés ayant vécu aux États-Unis depuis moins de deux ans, on peut analyser les corrélats de leurs choix de localisation initiale au niveau des PUMA (*Public Use Microdata Area*). En 2019, la moitié de tous les immigrés de 20 à 69 ans nouvellement arrivés étaient localisés dans moins de 4 % de toutes les PUMA, qui n'accueillent pourtant « que » 25 % de la population totale de la même classe d'âge.

Une variable est essentielle pour comprendre les profils d'établissement des nouveaux immigrés : le pourcentage d'immigrés de la même région d'origine déjà installés dans la zone, qui rend compte des effets de réseau. Les résultats de la régression montrent que ces effets de réseau sont effectivement d'importants déterminants des décisions de localisation des immigrés nouvellement arrivés : comme il ressort du Tableau 5.3, le nombre de nouveaux immigrés présente une corrélation positive avec le pourcentage d'immigrés de la même origine déjà installés à l'échelle des PUMA. À titre d'exemple, en 2019, une différence d'1 point de pourcentage dans la proportion d'immigrés d'Amérique centrale vivant dans une PUMA donnée amenait, toutes choses égales par ailleurs, 15 nouveaux immigrés supplémentaires originaires de cette région à décider de s'installer dans cette zone. C'est là un effet notable étant donné que, au niveau des PUMA, le nombre moyen d'immigrés d'Amérique centrale nouvellement arrivés était proche de 330. Il convient d'observer que le nombre global d'immigrés nouvellement arrivés présente également une corrélation positive avec le pourcentage total d'immigrés déjà présents au niveau local. Cela met en lumière que, en moyenne, les nouveaux immigrés tendent à s'installer dans les localités où les populations immigrées sont les plus nombreuses, quelle qu'en soit l'origine. La corrélation avec le réseau direct – c'est-à-dire avec la population de la même région d'origine – est cependant au moins trois fois plus forte que cette corrélation globale avec la présence immigrée.

Tableau 5.3. Corrélation entre les choix de localisation initiale des immigrés et le réseau local d'immigrés préexistant aux États-Unis, 2018-19

Variable dépendante : Nombre de nouveaux immigrés originaires :	Pourcentage d'immigrés vivant déjà dans le lieu de destination :	
	Originaires de la même région	Total
d'Amérique centrale	0.045***	0.014***
d'Amérique du Sud	0.108***	0.037***
d'Asie	0.049***	0.013***
d'Europe	0.110***	0.011***
d'Afrique	0.315***	-0.008

Note : Chaque rangée présente les résultats d'une régression de Poisson distincte du nombre de nouveaux immigrés (c'est-à-dire arrivés dans les deux dernières années) âgés de 20 à 69 ans en provenance d'une région donnée comptabilisés dans une PUMA par rapport au pourcentage d'immigrés déjà présents dans la même PUMA. Outre le pourcentage d'immigrés de chaque groupe et le pourcentage total d'immigrés dans la PUMA, les régressions prennent en considération les variables de contrôle suivantes, toutes au niveau de la PUMA : population totale, taux de chômage, pourcentage de travailleurs occupant des emplois hautement qualifiés, pourcentage de la population de 65 ans et plus, pourcentage d'individus ayant un niveau d'éducation faible, quartiles de densité démographique. *** : significatif au seuil de 1 %.

Source : ACS 2018-19 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

En outre, les nouveaux immigrants tendent à s'installer plus fréquemment dans les quartiers les plus denses, ce qui confirme qu'ils sont attirés par les possibilités économiques et, plus généralement, par les commodités offertes par les grandes villes.

Pour ce qui est du Canada, une analyse réalisée au niveau des régions métropolitaines sur la base des données de recensement montre que, en 2016, 32 % des immigrants de 20 à 69 ans qui étaient arrivés au Canada dans les deux années précédentes vivaient à Toronto (Tableau 5.4). Vancouver comptait également un pourcentage de nouveaux immigrants légèrement inférieur à la part de l'ensemble des immigrants présents dans la ville (12.6 % contre 13.8 %), alors que les proportions d'immigrants récents étaient plus élevées à Montréal, Calgary et Edmonton. Ce profil était remarquablement différencié selon les régions d'origine. Les immigrants latino-américains constituaient le groupe d'immigrants récents le plus concentré, puisque seulement 13 % d'entre eux vivaient ailleurs que dans l'une des cinq grandes villes de destination. Par contre, un tiers des immigrants récents originaires des États-Unis vivaient ailleurs que dans les principales villes. Les immigrants récents asiatiques, qui représentaient environ les deux tiers de tous les immigrants récents (et un peu moins de la moitié de l'ensemble des immigrants), étaient sous-représentés à Toronto comme à Vancouver par rapport aux pourcentages de l'ensemble des immigrants asiatiques présents dans ces villes. Ils étaient toutefois surreprésentés à Calgary et Edmonton. Les immigrants européens, qui constituaient le deuxième groupe par ordre d'importance parmi ceux arrivés à une date récente, étaient largement surreprésentés à Montréal par rapport au pourcentage global de personnes nées en Europe vivant dans cette ville.

La répartition géographique des immigrants récents présentait par ailleurs d'importantes différences selon les catégories d'immigrants, bien que moins marquées que celles observées en fonction des régions d'origine (Tableau 5.5). Par exemple, seulement 5 % des réfugiés récents étaient établis à Vancouver, alors que 19 % d'entre eux vivaient à Montréal. Pour l'ensemble des réfugiés, la répartition géographique était cependant assez différente, puisque 9 % d'entre eux vivaient à Montréal, et 14 % à Vancouver.

Les différences dans la répartition géographique des immigrants récents par rapport à l'ensemble des immigrants peuvent s'expliquer par les différences de choix de localisation initiale ou de composition des diverses cohortes d'immigrants, ou encore par les profils de mobilité des immigrants après leur arrivée au Canada (départ du pays inclus), lesquels seront examinés plus loin. Les paramètres de la politique mise en œuvre influent en outre de plus en plus sur l'installation des nouveaux arrivants au Canada (voir plus loin la section sur la politique migratoire).

Tableau 5.4. Répartition des immigrants nouvellement arrivés entre les différentes zones métropolitaines au Canada, par région d'origine, 2016 (%)

	Total		Amérique latine		États-Unis		Asie		Europe		Autres régions	
	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble
Toronto	32.2	36.5	37.6	45.1	23.2	17.6	37.0	43.9	28.9	33.3	14.0	15.5
Montréal	15.7	12.8	30.6	23.4	10.8	7.9	7.7	7.7	27.8	14.2	31.8	20.4
Vancouver	12.6	13.8	6.6	5.2	20.7	12.1	14.9	20.0	13.4	9.2	4.7	6.9
Calgary	8.6	5.6	9.1	3.9	6.9	6.1	8.7	6.5	9.1	4.2	8.0	5.9
Edmonton	7.6	4.3	3.5	2.7	5.4	3.6	7.9	4.8	6.4	3.3	9.4	5.7
Autres villes et régions	23.3	27.0	12.6	19.7	33.0	52.8	23.8	17.1	14.4	35.9	32.1	45.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Note : Immigrants âgés de 20 à 69 ans. Récents : immigrants arrivés entre 2014 et 2016.

Source : Recensement du Canada, 2016 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/t4inwq>

Tableau 5.5. Répartition des immigrants nouvellement arrivés entre les différentes zones métropolitaines au Canada, par catégorie d'immigration, 2016 (%)

	Économique		Familiale et autres		Réfugiés	
	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble	Nouveaux	Ensemble
Toronto	29.4	37.0	37.5	40.4	35.8	40.3
Montréal	15.4	16.0	14.8	14.0	19.3	8.6
Vancouver	13.2	13.7	14.1	12.2	5.0	14.4
Calgary	9.1	6.3	9.1	5.7	5.0	5.9
Edmonton	8.5	4.3	5.9	4.4	7.3	5.0
Autres villes et régions	24.4	22.8	18.5	23.3	27.6	25.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Note : Immigrés âgés de 20 à 69 ans. Immigrés nouvellement arrivés : immigrants arrivés entre 2014 et 2016.

Source : Recensement du Canada, 2016 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/3xsua4>

Dans le cas de la France, les données du recensement de 2017 montrent que, dans l'ensemble, les immigrants nouvellement arrivés étaient moins concentrés dans les départements qui accueillent le plus grand nombre d'immigrés que ceux qui vivaient en France depuis plusieurs années (Tableau 5.6). Cependant, 11 % des immigrants âgés de 20 à 69 ans arrivés l'année précédente vivaient à Paris, soit un pourcentage bien plus élevé que pour l'ensemble des immigrants (7.4 %). Les immigrants nés dans l'UE nouvellement arrivés étaient particulièrement surreprésentés (11.7 % contre 6.7 %) dans la capitale, alors que les immigrants nord-africains et subsahariens étaient sous-représentés. Pour ce qui est de l'ensemble des immigrants âgés de 20 à 69 ans, le département accueillant le plus grand pourcentage d'immigrants nord-africains et subsahariens était celui de Seine-Saint-Denis, en banlieue parisienne, qui en regroupait respectivement 7.5 % et 11.1 %. Cependant, le pourcentage d'immigrants nouvellement arrivés de ces deux régions qui vivaient dans ce département était sensiblement plus faible (5.9 % pour les immigrants d'Afrique du Nord et 6.3 % pour ceux d'Afrique subsaharienne).

Comme dans le cas du Canada, cela pose la question de l'origine de la différence entre les profils de localisation des immigrants récents et de ceux arrivés de plus longue date. Le Graphique 5.16 présente une comparaison de la répartition géographique des trois groupes d'immigrants nouvellement arrivés en 2012 et 2017. Les profils de localisation paraissent certes globalement similaires pour les deux cohortes, mais ils présentent de fait des différences non négligeables. Par exemple, le pourcentage de nouveaux immigrants qui se sont établis en Seine-Saint-Denis a diminué de 3 points de pourcentage entre 2012 et 2017 pour ceux arrivés d'Afrique subsaharienne, alors qu'il a augmenté de 2 points de pourcentage pour ceux venus d'Afrique du Nord. Le pourcentage d'immigrants nord-africains qui se sont établis dans le département des Bouches-du-Rhône a de même sensiblement baissé. Dans l'ensemble, le degré de concentration des localisations initiales des nouveaux immigrants a diminué pour les différentes régions d'origine. Cela montre que, du moins dans le cas de la France, d'importantes évolutions des profils de localisation initiale des immigrants dans les différentes régions peuvent se produire, même en un laps de temps relativement court.

Tableau 5.6. Répartition des immigrants nouvellement arrivés entre les différents départements en France, par région d'origine, 2017 (%)

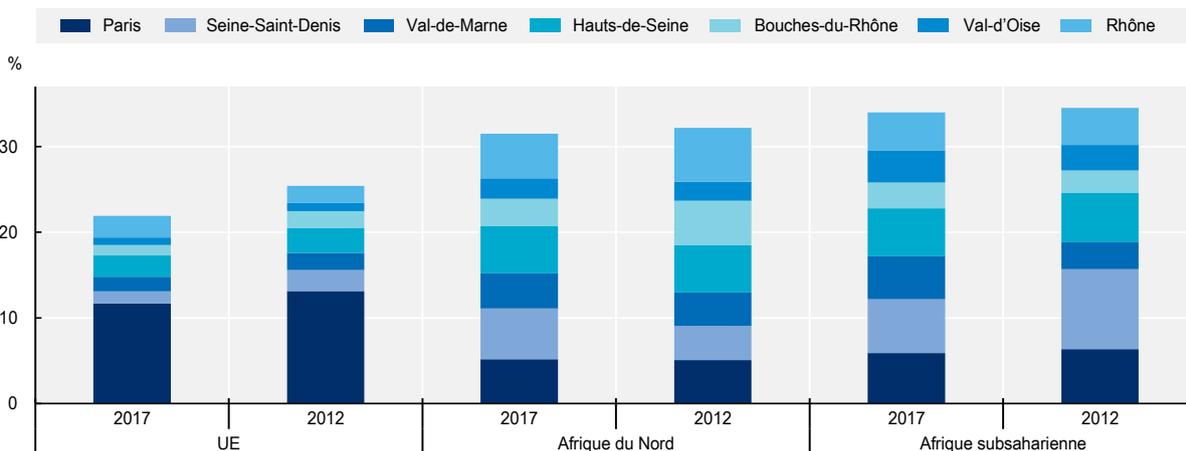
	Immigrés nouvellement arrivés				Ensemble des immigrants				Population
	Total	UE	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Total	UE	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Total
Paris (75)	10.9	11.7	5.2	5.9	7.4	6.7	5.5	7.7	3.8
Seine-Saint-Denis (93)	3.5	1.4	5.9	6.3	7.7	4.1	7.5	11.1	2.5
Val-de-Marne (94)	3.0	1.7	4.1	5.0	4.8	3.6	4.3	6.8	2.3
Hauts-de-Seine (92)	4.4	2.5	5.5	5.6	4.8	3.5	4.9	5.9	2.6
Bouches-du-Rhône (13)	2.3	1.2	3.2	3.0	4.2	2.4	6.9	3.4	3.1
Val-d'Oise (95)	2.1	0.9	2.4	3.7	3.9	2.5	3.6	5.2	1.9
Rhône (69)	3.7	2.5	5.2	4.5	3.6	2.6	4.5	3.2	2.8
Autres départements	70.2	78.2	68.7	66.1	63.7	74.7	62.9	56.8	81.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Note : Immigrés âgés de 20 à 69 ans. Les immigrants nouvellement arrivés sont ceux qui vivaient à l'étranger au 1^{er} janvier 2016.

Source : Insee. Recensement de 2017 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/p1il43>

Graphique 5.16. Répartition des immigrants nouvellement arrivés entre les différents départements en France, par région d'origine, 2012-17



Note : Immigrés âgés de 20 à 69 ans. Les immigrants nouvellement arrivés en 2017 sont ceux qui vivaient à l'étranger au 1^{er} janvier 2016. Les immigrants nouvellement arrivés en 2012 sont ceux qui vivaient à l'étranger au 1^{er} janvier 2011. La catégorie « Autres départements » n'est pas représentée.

Source : Insee. Recensements de 2012 et 2017 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/rw75hy>

Mobilité résidentielle des immigrants

Principaux enseignements de la littérature

Comme dans le cas de la localisation initiale des immigrants, on dispose d'un volume non négligeable de données sur la mobilité résidentielle des immigrants aux États-Unis. Bartel (1989^[8]) a procédé à une analyse des migrations internes ultérieures des immigrants arrivés entre le milieu des années 60 et le milieu des

années 70, et il a montré que les immigrés les plus instruits et les plus jeunes avaient une plus grande probabilité de déménager. La raison en est sans doute qu'ils bénéficiaient de plus grandes possibilités dans leur premier lieu de résidence, mais aussi qu'ils étaient en outre plus à même de déceler quels endroits pourraient leur ouvrir de meilleures perspectives, et de supporter les coûts d'un déménagement. Kritz et Nogle (1994^[38]) se sont également appuyés sur les données du recensement de 1980 et ont constaté que les migrations entre les divers États et au sein de chacun d'eux présentaient un profil différent selon les groupes d'immigrés. Ils ont en outre observé que les immigrés mexicains avaient une moindre probabilité que les natifs de déménager d'un État à un autre ou à l'intérieur d'un même État, et que presque tous les autres groupes de population nés à l'étranger, y compris après la prise en compte des caractéristiques sociodémographiques individuelles. Ils ont avancé que la présence d'une plus forte proportion d'immigrés en situation irrégulière au sein de ce groupe pourrait contribuer à expliquer ce résultat, puisqu'un changement de résidence accroît le risque d'être repéré par les autorités. Partant des données de recensement de 1980 et 1990, Funkhouser (2000^[39]) a mis en lumière la tendance des immigrés à quitter les zones à forte concentration d'immigrés originaires de leur propre pays : à mesure que le temps passe, ils ont une moindre probabilité de vivre dans les zones de ce type. Cette étude a montré que ce processus de changement de lieu de résidence pourrait intervenir assez tardivement après l'arrivée dans le pays.

Les données sur les profils de mobilité des immigrés à l'intérieur des différentes villes des États-Unis sont moins abondantes que celles relatives à leurs déplacements d'un État, ou d'une ville, à l'autre. Une analyse des données d'enquête a mis en évidence que la mobilité résidentielle des hispanophones vers des quartiers comportant un plus fort pourcentage de Blancs non hispaniques (autrement dit d'anglophones) était fonction croissante du capital humain et financier dont ils disposaient et de leur usage de l'anglais. La mobilité résidentielle des hispanophones présentait toutefois des variations selon le groupe considéré. À titre d'exemple, les Portoricains avaient une moindre probabilité que les Mexicains de déménager vers des quartiers comptant une population anglophone relativement importante, alors que parmi les Portoricains et les Cubains, une couleur de peau plus foncée constituait un obstacle à la mobilité vers les quartiers anglophones (South, Crowder et Chavez, 2005^[40]).

Pour ce qui est du Canada, une analyse de la mobilité interprovinciale des immigrés au début des années 80 a montré que, tout comme les natifs, ceux nés à l'étranger étaient attirés par les destinations qui présentaient une forte croissance de l'emploi, des niveaux de revenu élevés, et une composition culturelle similaire, alors que l'éloignement, le froid et des niveaux de chômage élevés constituaient des facteurs dissuasifs (Newbold, 1996^[41]).

Dans le cas de la Suède, Boman (2011^[42]) a comparé le comportement migratoire des personnes nées en Suède et des immigrés à la suite d'une suppression d'emploi. Après prise en compte des caractéristiques régionales et individuelles, la propension migratoire des personnes nées à l'étranger n'était pas sensiblement différente de celle des personnes nées en Suède. Il a en outre été constaté que les zones caractérisées par une ségrégation résidentielle des immigrés exercent un important effet d'enfermement sur les immigrés non nordiques et que le fait de vivre dans une grande ville a un fort effet négatif. Il a également été observé que ce dernier effet est plus important pour les immigrés que pour les personnes nées en Suède. Après prise en compte de ces deux effets additionnels, le degré de mobilité des immigrés s'avérait en fait plus élevé que celui des personnes nées en Suède. Une autre analyse a porté sur les choix de localisation d'un échantillon d'immigrés venus d'Iran et de Turquie ayant vécu en Suède entre 1968 et 2001, et elle a examiné si la région d'origine était un meilleur prédicteur des décisions de migration interne que ne l'était le pays d'origine (Aradhya et al., 2017^[43]). Les résultats indiquaient que les individus avaient une moindre probabilité de quitter les municipalités ayant une forte présence d'autres immigrés de la même région d'origine, mais qu'ils avaient une plus grande probabilité de quitter les municipalités comportant un grand nombre d'individus de leur pays d'origine.

Dans le cas de l'Espagne, Bosch, Carnero et Farré (2015^[44]) ont mené une expérience sur le terrain en vue d'étudier dans quelle mesure la discrimination sur le marché locatif constitue un obstacle à la mobilité

résidentielle des immigrés et un facteur à l'origine de la ségrégation résidentielle observée dans les grandes villes. Ils ont constaté que les immigrés font l'objet d'un traitement différentiel lorsqu'ils cherchent à louer un appartement. Les résultats indiquent également que ce traitement défavorable est très variable selon le pourcentage d'immigrés présents dans la zone considérée. Dans les quartiers où les immigrés sont peu présents, le taux de réponse est de 30 points de pourcentage plus bas pour les immigrés que pour les natifs, alors que cet écart tend vers zéro à mesure que le pourcentage d'immigrés s'accroît.

Plusieurs études se sont également penchées sur les choix de localisation des immigrés en France. Rathelot et Safi (2014^[45]) ont utilisé des données longitudinales pour mesurer leur mobilité entre les municipalités au fil du temps, et ils ont estimé l'effet qu'exerce sur leur probabilité de départ la composition de la municipalité initiale du point de vue des pays d'origine des immigrés et de leurs descendants directs. Les résultats indiquaient que la présence de personnes ayant des parents de même origine dans leur lieu de résidence était un frein à la mobilité sortante des immigrés. Une analyse similaire basée sur des données de panel à l'échelle du quartier portant sur la période 1990-2013 a constaté que le pourcentage de la population du quartier ayant des parents de même origine exerce un important effet négatif sur la probabilité de départ des immigrés. En revanche, la majorité des Français avait une probabilité d'autant plus grande de quitter ces zones que celles-ci comportaient un nombre plus important d'immigrés, sauf lorsque les modèles prenaient en considération les caractéristiques non observées du quartier (McAvay, 2018^[46]). Une autre étude a examiné comment l'offre de logement social au cours des années 70 a influencé les choix de localisation initiale des familles immigrées compte tenu de la situation du marché du travail local. Les villes qui comptaient le plus de logements sociaux attiraient un nombre sensiblement plus élevé d'immigrés avec enfants ; les conditions de logement étaient certes meilleures en moyenne dans ces endroits, mais les perspectives d'emploi y étaient moins favorables (Verdugo, 2016^[47]).

Pour ce qui est de l'Allemagne, Tanis (2020^[33]) a mis en évidence, dans le cas des immigrés de l'UE arrivés à une date relativement récente, une corrélation positive extrêmement forte entre la concentration ethnique/la densité d'immigrés et l'attractivité régionale. Aussi leur probabilité de quitter leur localisation initiale était-elle d'autant plus faible que la concentration de ressortissants étrangers y était élevée.

Nouvelles données empiriques sur la mobilité résidentielle des immigrés

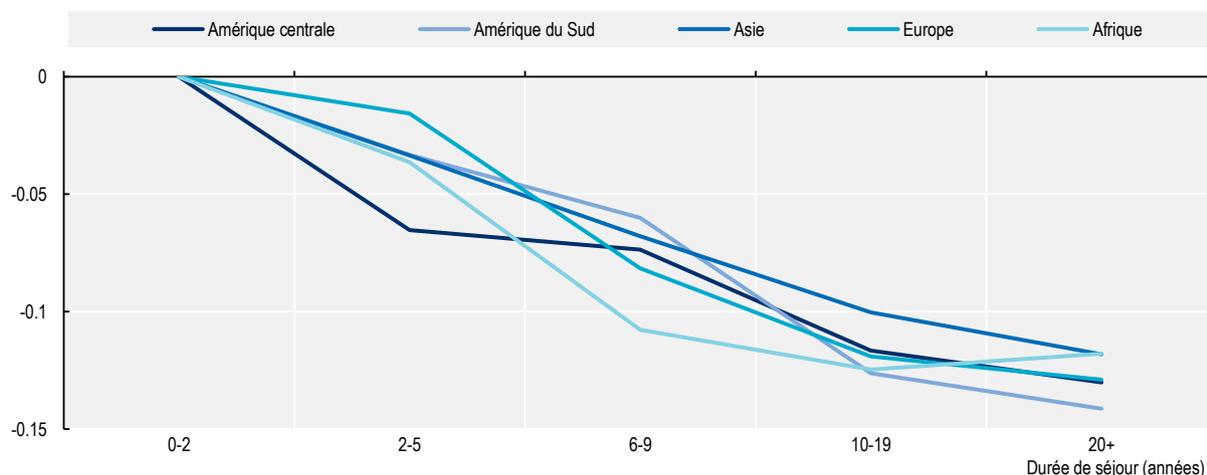
Pour les États-Unis, les données issues de l'*American Community Survey* montrent que les taux moyens de mobilité sont relativement homogènes entre les immigrés de différentes origines, ainsi que par rapport aux natifs. En 2019, 12 % des immigrés avaient déménagé par rapport à l'année précédente, parfois en restant dans le même quartier, et environ 2 % sont partis dans un autre État. Pour les natifs, les pourcentages correspondants étaient un peu plus élevés : 13 % d'entre eux avaient déménagé et 2.3 % étaient partis dans un autre État. La durée du séjour aux États-Unis était toutefois un facteur essentiel de différenciation des immigrés : 27 % de ceux qui se trouvaient dans le pays depuis deux ans au plus avaient déménagé l'année précédente, alors que ce pourcentage était inférieur à 9 % pour ceux présents dans le pays depuis au moins 20 ans. Le même profil a été observé pour ce qui est de la mobilité entre les différents États, les pourcentages correspondants étant de 6 % pour les immigrés arrivés à une date récente et de 1.4 % pour ceux présents dans le pays depuis au moins 20 ans. La région d'origine avait également son importance ; à titre d'exemple, les immigrés centraméricains avaient une moindre probabilité de déménager que les immigrés africains (10 % contre 16 %, respectivement, quel que soit le type de mobilité).

Une première question essentielle concernant les profils de mobilité des immigrés est de savoir s'ils ont une plus grande propension à quitter les zones à forte concentration d'immigrés de la même région d'origine. Une analyse multivariée a montré que, pour les immigrés d'Amérique centrale, d'Asie et d'Europe, il existait une importante corrélation négative entre le pourcentage de la population locale originaire de la même région qu'eux et la probabilité qu'ils quittent leur quartier, alors qu'aucune corrélation de ce type n'apparaissait pour les immigrés sud-américains ou africains. La mobilité des immigrés

centraméricains, asiatiques et européens est de fait ralentie par la présence d'un plus grand pourcentage d'immigrés originaires de la même région.

Comme il fallait s'y attendre, la durée du séjour aux États-Unis est un puissant prédicteur de la mobilité interne : les immigrés arrivés à une date récente sont sensiblement plus mobiles que ceux qui étaient présents dans le pays depuis plusieurs années, et ce indépendamment de leur région d'origine (Graphique 5.17).

Graphique 5.17. Corrélation entre la durée de séjour dans le pays et la probabilité de mobilité interne, par région de naissance, aux États-Unis, 2018-19



Note : Coefficients pour la durée de séjour aux États-Unis issus d'un modèle de probabilité linéaire de la mobilité interne des immigrés. Ce modèle prend en considération les covariables suivantes : âge, sexe, durée de séjour, état matrimonial, nombre d'enfants, niveau d'études, densité démographique dans la zone d'origine, pourcentage de la population originaire de la même région, part des autres immigrés dans la zone d'origine, et taux de chômage.

Source : ACS 2018-19 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/nw958f>

Les immigrés qui changent de lieu de résidence connaissent une baisse du pourcentage de la population originaire de la même région qu'eux. En moyenne, l'écart brut est de 0.2 point de pourcentage (le pourcentage de la population originaire de la même région étant de 9.4 %). Cependant, les résultats de la régression mettent en évidence une grande hétérogénéité selon les groupes d'immigrés. Pour les immigrés centraméricains, par exemple, le changement de lieu de résidence s'accompagnait d'une diminution d'environ 4 points de pourcentage de la part de la population locale originaire de la même région s'ils vivaient auparavant dans une zone où cette part s'élevait à 20 %, alors que la mobilité peut aller de pair avec une augmentation de la part de la population originaire de la même région pour ceux qui vivent dans une zone comptant peu d'immigrés de même origine. De même, parmi les immigrés asiatiques, la mobilité s'accompagnait d'une diminution de la part de la population originaire de la même région si la zone où ils vivaient auparavant comptait un pourcentage relativement élevé d'immigrés asiatiques.

Mobilité résidentielle des natifs

Principaux enseignements de la littérature

Un axe de recherche prolifique s'est penché sur la « fuite des natifs », c'est-à-dire sur la manière dont le comportement des natifs influe sur les profils de ségrégation résidentielle au sein des villes. Bien qu'ils ne traitent pas directement de cette question, mais plutôt de celle de la « fuite des Blancs », Card, Mas et

Rothstein (2008^[48]) ont utilisé des recours aux méthodes de régression par discontinuité et des données relatives aux secteurs de recensement depuis 1970 jusqu'à 2000 pour tester les discontinuités dans l'évolution de la composition raciale des quartiers aux États-Unis. Ils ont clairement constaté que les mouvements de la population blanche mettaient en évidence un phénomène de basculement dans la plupart des villes – c'est-à-dire une accélération du départ des Blancs lorsque leur part dans la population tombait en dessous d'un certain seuil – la distribution des points de basculement allant de 5 % à 20 % de populations minoritaires. S'appuyant sur des données longitudinales, Hall et Crowder (2014^[49]) ont examiné comment les comportements migratoires des Blancs et des Noirs nés dans le pays étaient liés aux concentrations d'immigrés à l'échelle locale, et quelles étaient les variations subies par cette relation selon les points d'entrée traditionnels et non traditionnels dans les zones métropolitaines. Les résultats indiquaient que la probabilité que les natifs quittent un quartier était d'autant plus élevée que les immigrés représentaient une part importante de la population locale et que les concentrations d'immigrés dans leur quartier de destination étaient plus faibles que celles qu'ils laissaient derrière eux. Ils ont constaté que cette tendance à s'éloigner des immigrés était particulièrement prononcée chez les natifs, aussi bien noirs que blancs, qui vivaient dans des régions métropolitaines en passe de devenir un important point d'entrée – c'est-à-dire dans des localités ayant connu depuis une date récente une expansion rapide des populations nées à l'étranger. Des résultats qualitativement similaires ont par ailleurs été obtenus par Saiz et Wachter (2011^[50]) et Logan et Zhang (2010^[51]).

Au niveau des quartiers, BråmÅ (2006^[52]) a étudié si les profils de mobilité des populations nées à l'étranger ont joué un rôle dans l'augmentation de la concentration des immigrés qui a touché de nombreuses zones résidentielles dans les villes suédoises au cours des années 90. Il en ressort que le principal facteur à l'origine de la production et de la reproduction des zones de concentration des immigrés consistait davantage en un « évitement par les Suédois », c'est-à-dire en des taux de migration entrante assez faibles parmi les Suédois, qu'en une « fuite des Suédois », c'est-à-dire en des taux de migration sortante élevés. Müller, Grund et Koskinen (2018^[53]) ont obtenu un résultat similaire à partir des données de registre suédoises sur la mobilité résidentielle dans la municipalité de Stockholm entre 1990 et 2003, qui mettaient en évidence qu'un « évitement ethnique » de la part des Suédois constituait le principal facteur à l'origine de la ségrégation au sein du pays. Andersen (2017^[54]) était parvenu à une conclusion analogue dans le cas du Danemark au cours de la période 1985-2008.

Bolt et van Kempen (2010^[55]) ont de même suggéré, pour les Pays-Bas, que les Néerlandais de naissance avaient une plus grande probabilité que les immigrés de quitter les quartiers à forte concentration d'immigrés et une moindre probabilité d'emménager dans ces quartiers. Dans le contexte français, Rathelot et Safi (2014^[45]) n'ont trouvé aucun indice de « fuite des natifs », mais ils ont montré que les natifs évitaient de s'installer dans des localités à plus fort pourcentage d'immigrés.

Le phénomène de la « fuite des natifs » n'est pas seulement observé dans le cas de la ségrégation résidentielle mais aussi dans celui de la ségrégation scolaire. Les parents les plus aisés préfèrent généralement rester dans l'entre-soi et choisir des écoles qu'ils jugent correspondre à leur statut socioéconomique. Comme dans le cas de la sélection résidentielle, la plupart des études empiriques sur la sélection dans les écoles se sont davantage intéressées à la sélection raciale qu'à la sélection des immigrés, en particulier aux États-Unis (Lankford, Lee et Wyckoff, 1995^[56] ; Fairlie et Resch, 2002^[57]). Rangvid (2010^[58]) et Andersson, Malmberg et Östh (2012^[59]) ont trouvé certains indices de « fuite des natifs » dans les écoles danoises et suédoises une fois que le pourcentage d'immigrés au sein d'une école dépasse un certain seuil. Pour l'Espagne, Farre, Ortega et Tanaka (2018^[60]) observent également des indices de « fuite des natifs » vers les écoles privées à la suite de l'augmentation des pourcentages d'immigrés dans les écoles publiques. Cascio et Lewis (2012^[61]) ont également souligné l'importance du choix de l'école en tant que facteur de « fuite des natifs ». Ils ont pour ce faire examiné si l'immigration aux États-Unis de personnes peu qualifiées a contribué à l'isolement résidentiel des immigrés en réduisant la demande d'écoles publiques émanant des natifs. D'après leurs estimations, entre 1970 et 2000, chaque district scolaire de Californie a perdu en moyenne plus de 14 ménages avec enfants non hispaniques au

profit d'autres districts de la même région métropolitaine chaque fois que 10 ménages supplémentaires inscrivait dans les écoles publiques des enfants hispaniques ayant de faibles compétences en anglais.

Ces études parviennent fréquemment à la conclusion que la politique en matière de choix de l'école et les préférences des parents sont d'importants facteurs de ségrégation scolaire. Les données indiquent par ailleurs que le découpage de la carte scolaire a une incidence directe sur la ségrégation résidentielle. Par exemple, Kauppinen, van Ham et Bernelius (2021^[62]) montrent que la ségrégation des immigrés est plus forte parmi les ménages avec enfants que parmi les ménages sans enfants et que la mobilité résidentielle des ménages avec enfants d'origine finlandaise les plus aisés est particulièrement affectée par les limites de la zone de recrutement d'une école.

Nouvelles données empiriques sur la mobilité résidentielle des natifs

Aux États-Unis, les natifs qui ont changé de lieu de résidence sont en moyenne allés vivre dans des zones comportant un plus faible pourcentage d'immigrés. En moyenne, si aucune covariable n'est prise en compte, la différence entre la proportion de personnes nées à l'étranger présentes dans leurs zones d'origine et celle observée dans leurs lieux de destination est de 0.4 point de pourcentage (la part moyenne de la population née à l'étranger s'élève à 13.5 % toutes zones confondues). Une analyse multivariée tenant compte des caractéristiques individuelles et des facteurs contextuels montre que, après un changement de lieu de résidence, la diminution du pourcentage d'immigrés présents à l'échelle locale peut atteindre de 15 à 20 points de pourcentage pour ceux qui vivaient auparavant dans des zones où le pourcentage d'immigrés était supérieur à 30 %.

Comment la ségrégation résidentielle influe-t-elle sur l'intégration des immigrés ?

La relation entre la concentration spatiale des immigrés et leur intégration est un sujet controversé. La concentration peut offrir des avantages, en particulier pour les immigrés nouvellement arrivés à la recherche d'un emploi ou d'un logement, mais elle peut également être un obstacle à l'intégration à moyen et long terme en raison d'un moins grand nombre de contacts avec les natifs. Bien que de nombreux arguments théoriques aient été avancés, le résultat net de ces effets contradictoires ne peut être déterminé qu'au moyen d'analyses empiriques, et il sera nécessairement variable selon le contexte et selon les caractéristiques des immigrés eux-mêmes.

Pour certains analystes, une concentration excessive des immigrés dans certaines zones ou certains quartiers témoigne d'un manque d'intégration dans le pays d'accueil (Massey et Denton, 1985^[63] ; Alba et al., 1999^[64]). Les interactions sociales avec les natifs, ainsi qu'avec les immigrés originaires d'autres pays, seront en effet plus limitées si la plupart des immigrés vivent dans des communautés homogènes de même origine. Une forte concentration peut faire obstacle à une pleine participation à la société, induire une moindre exposition à la langue du pays d'accueil, et réduire les perspectives d'intégration des immigrés et de leurs enfants. Elle peut également entraîner des externalités négatives pour l'ensemble de la société d'accueil. Ces risques pourraient être exacerbés si les immigrés sont concentrés dans des zones caractérisées par des infrastructures médiocres, un accès insuffisant aux services publics et aux marchés, des logements de qualité médiocre, et de manière générale de moindres commodités, ce qui est relativement fréquent dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Cette approche de la ségrégation résidentielle des immigrés considère pour l'essentiel que les choix de localisation des immigrés sont restreints, du moins dans un premier temps. Cela peut être le cas pour des raisons financières si ces zones sont les seules où les immigrés peuvent se permettre de vivre en raison de discriminations sur le marché du logement, ou du fait de la mise en œuvre de politiques réglementant la localisation spatiale de certaines catégories d'immigrés nouvellement arrivés.

Une autre approche de la ségrégation résidentielle relève que les immigrés pourraient eux-mêmes choisir de vivre dans des zones caractérisées par une ségrégation résidentielle des immigrés parce que cela leur procure un certain nombre d'avantages (Bolt, Sule Özüekren et Phillips, 2010^[65]). La proximité spatiale avec des personnes du même pays d'origine peut par exemple permettre aux immigrés de trouver plus facilement un logement ou un emploi, surtout à leur arrivée. Une communauté d'origine unie par d'étroits liens de solidarité peut également réduire le coût psychologique supporté par les immigrés loin de leur famille et dans un environnement étranger. Les immigrés qui possèdent une entreprise peuvent également avoir avantage à s'établir dans un environnement à forte demande de « biens ethniques », et les consommateurs bénéficient quant à eux d'une meilleure qualité et de plus bas prix dans un tel contexte. En dernier lieu, lorsqu'elle atteint une masse critique, une communauté peut par ailleurs tirer des avantages d'ordre politique en exerçant une influence sur les orientations des autorités locales et des autres acteurs locaux.

D'un point de vue empirique, il peut cependant être difficile de déterminer si la ségrégation résidentielle des immigrés a un effet préjudiciable ou positif sur leur intégration. Premièrement, rien ne permet de penser *a priori* que les différents mécanismes décrits ci-dessus s'excluent mutuellement : la ségrégation résidentielle peut offrir des avantages à certains immigrés dans certains contextes (selon la ville, la période, la cohorte ou l'âge, par exemple), et être préjudiciable pour d'autres immigrés – voire les mêmes – dans d'autres situations. Deuxièmement, la constatation d'un impact causal – positif ou négatif – de la ségrégation résidentielle sur un résultat donné du point de vue de l'intégration dans un pays donné n'est pas nécessairement généralisable à d'autres pays ou à d'autres dimensions de l'intégration. Il est en effet probable que, pour un niveau donné de ségrégation résidentielle, les politiques d'urbanisme et d'intégration, tout comme plus généralement le contexte national, soient de puissants facteurs influant sur les possibilités et sur les résultats des immigrés. Troisièmement, la possibilité ou non de donner une interprétation causale à une corrélation estimée entre la ségrégation résidentielle et l'intégration dépend de la nature des processus de sélection et du point de savoir si ceux-ci ont bien été pris en compte. En cas de sélection négative des immigrés (que ce soit ou non de leur propre fait) dans des zones ségréguées, ceux ayant de faibles perspectives d'intégration *ex ante* finissent par vivre dans des quartiers comportant un fort pourcentage d'immigrés de même origine qu'eux – et ayant peut-être aussi de médiocres perspectives d'intégration. Dans une telle situation, une corrélation négative entre ségrégation et intégration peut en fait masquer un impact causal positif. D'autre part, en cas de sélection positive, les immigrés ayant de bonnes perspectives d'intégration sont attirés vers les quartiers ségrégués, ce qui pourrait induire à tort une estimation positive de l'impact de la ségrégation résidentielle sur les résultats sur le plan de l'intégration.

De même qu'il n'y a aucune raison de penser *a priori* que l'impact causal est toujours positif ou toujours négatif, les profils de sélection pourraient être différents en fonction des contextes ou des catégories d'immigrés. Il convient donc de faire preuve de la plus grande prudence au moment d'évaluer les effets de la ségrégation résidentielle sur les résultats du point de vue de l'intégration.

Résultats sur le plan de l'emploi

Principaux enseignements de la littérature

L'emploi constitue indiscutablement l'un des plus importants indicateurs de l'intégration socioéconomique des immigrés. Une question essentielle qui se pose s'agissant de la concentration spatiale des immigrés est de savoir si elle améliore ou si elle limite leurs perspectives d'emploi.

Comme cela a été précédemment mentionné, les réseaux sociaux liés à leur origine peuvent aider les immigrés à trouver un emploi (Giulietti, Schluter et Wahba, 2013^[66]), et ce mécanisme devrait être particulièrement important pour les immigrés pour raisons humanitaires arrivés à une date récente, dans la mesure où ils ont une plus grande probabilité de ne pas connaître les spécificités du marché du travail

de leur pays d'accueil (par exemple quels sont les secteurs ou les entreprises les plus susceptibles de recruter) ; ils peuvent également éprouver des difficultés à faire reconnaître dans le pays d'accueil leurs compétences formelles ou leur expérience professionnelle, ou ils peuvent ne pas parler suffisamment bien la langue pour échanger avec tous les employeurs. La proximité spatiale n'est certes plus une condition indispensable pour que ces réseaux sociaux liés à l'origine remplissent leur fonction, mais elle continue probablement à contribuer à leur efficacité.

À l'inverse, on peut s'attendre à ce qu'une forte concentration spatiale d'immigrés de même origine, surtout s'ils ne sont pas hautement qualifiés et s'ils rencontrent des problèmes d'accès aux moyens de transport, implique des coûts élevés de recherche d'emploi et risque de se traduire par des taux de chômage supérieurs à la moyenne (Dujardin, Selod et Thomas, 2008^[67]). En outre, dans un environnement local caractérisé par un chômage élevé, la qualité du réseau d'aide à la recherche d'emploi dont peuvent bénéficier les nouveaux entrants sur le marché du travail risque d'être moins efficace.

Grâce en partie à la disponibilité de données de registre de grande qualité qui permettent de suivre l'évolution dans le temps de la localisation et des résultats sur le plan de l'emploi des différents individus, plusieurs études se sont spécifiquement intéressées aux pays nordiques. Une première analyse a porté sur les réfugiés et s'est servie de la politique de dispersion géographique adoptée par le gouvernement suédois entre 1985 et 1991 en tant que source exogène de variation de leur localisation initiale (Edin, Fredriksson et Aslund, 2003^[68]). En tenant compte de l'endogénéité du choix du lieu de résidence, les auteurs ont constaté que, pour les immigrés ayant un niveau d'éducation faible, les revenus étaient fonction croissante du degré de concentration locale des immigrés issus des mêmes pays d'origine et de leurs descendants. Ils se sont également aperçus que les effets positifs des pôles de forte concentration des immigrés étaient amplifiés par leur « qualité » : les immigrés dont le groupe de même origine qu'eux avait un revenu élevé ou un fort taux d'activité indépendante avaient meilleur compte à vivre dans un tel endroit. Cependant, les immigrés dont le groupe de même origine qu'eux disposait de revenus inférieurs à la moyenne risquaient de subir une perte du fait qu'ils résidaient dans cette zone.

Dans le même esprit, Damm (2009^[69]) a examiné les effets de la concentration des immigrés de même origine et de leurs descendants sur les résultats obtenus sur le marché du travail par les réfugiés au Danemark au cours de la période 1984-2000. Elle a tenu compte de la sélection des capacités dans les zones caractérisées par une ségrégation résidentielle des immigrés en tirant parti de la politique de dispersion géographique du Danemark, en vertu de laquelle les réfugiés étaient répartis aléatoirement sur l'ensemble du territoire du pays. Ses constatations mettaient clairement en évidence une autosélection des réfugiés ayant des caractéristiques défavorables non observées dans les quartiers à forte concentration d'immigrés de même origine et de leurs descendants. Elle a en outre observé qu'une augmentation du degré de concentration entraînait une hausse des revenus, quel que soit le niveau de compétences. Ses résultats cadraient avec l'idée que les réseaux d'immigrés de même origine et de leurs descendants font circuler les informations sur l'emploi, ce qui permet une meilleure adéquation entre le travailleur et le poste, et par voie de conséquence un meilleur taux de salaire horaire.

Une autre étude sur la Suède a analysé comment le revenu annuel de plusieurs groupes d'immigrés présents à Stockholm, Göteborg et Malmö au cours de la période 1991-2006 variait en fonction du pourcentage d'immigrés de même origine qu'eux au niveau du quartier (Andersson, Musterd et Galster, 2014^[70]). Dans l'ensemble, les auteurs ont constaté que les immigrés gagnaient à vivre dans des quartiers comptant de plus fortes proportions d'immigrés de même origine qu'eux et de leurs descendants. Ils ont observé que les hommes immigrés en tiraient en général un plus grand gain que les femmes, et que cet effet était fonction de l'évolution du pourcentage d'immigrés de même origine qu'eux et de leurs descendants présents au sein du quartier, les résultats étant plus positifs pour les immigrés vivant dans des quartiers où le pourcentage de personnes de même origine qu'eux (descendants compris) restait stable ou enregistrait une augmentation.

Portant leur attention sur le degré de prospérité des quartiers, Wimark, Haandrikman et Nielsen (2019^[71]) ont offert un point de vue complémentaire sur la manière dont la localisation influe sur les résultats obtenus par les immigrés sur le marché du travail en Suède. Les auteurs se sont appuyés sur des données longitudinales pour étudier l'effet du « point d'entrée », et ils ont montré que les immigrés qui vivaient dans des zones défavorisées à leur arrivée dans le pays avaient une moindre probabilité d'emploi plusieurs années après. Chose intéressante, ils constataient également que les perspectives d'emploi étaient bien meilleures pour les immigrés qui avaient quitté leur quartier de résidence initial. Cette étude n'apporte toutefois aucune indication spécifique quant aux effets qu'entraîne la résidence dans des quartiers à fort pourcentage d'immigrés de même origine. Andersson, Musterd et Galster (2019^[72]) ont également examiné l'impact que les quartiers qui constituent des « points d'entrée » exercent sur les résultats ultérieurs sur le plan de l'emploi, en concentrant leur attention sur les réfugiés arrivés d'Iran, d'Iraq et de Somalie entre 1995 et 2004. Ils ont observé que le pourcentage d'immigrés de même origine et de leurs descendants présents dans le quartier de résidence initial a un impact négatif pour les femmes occupant un emploi cinq ans plus tard, mais qu'il n'avait aucun effet notable pour les hommes. L'effet touchait essentiellement les femmes ayant vécu dans des quartiers où les immigrés de même origine et leurs descendants présentaient les plus faibles taux d'emploi.

Vogiazides et Mondani (2020^[73]) ont également étudié les perspectives d'emploi des réfugiés, et ils ont analysé l'impact de leur contexte résidentiel sur une plus longue période, en évaluant les effets contemporains exercés par leur quartier. Pour les réfugiés hommes et femmes qui avaient immigré en Suède entre 2000 et 2009, ils ont observé que le pourcentage d'immigrés non occidentaux présents dans le quartier exerçait un important effet négatif sur l'accès à l'emploi, mais ils n'ont pas spécifiquement étudié le rôle des immigrés de même origine et de leurs descendants. Ils ont également constaté de profondes différences entre les régions, les réfugiés qui vivent à Stockholm ayant de bien meilleures perspectives d'emploi que partout ailleurs dans le pays.

Dans le cadre d'une analyse des résultats sur le plan de l'emploi enregistrés au cours de la période 2000-10 par les immigrés iraqiens, iraniens, turcs et somaliens vivant à Stockholm, Göteborg, et Malmö, Kadarik et al. (2021^[74]) ont introduit une importante distinction s'agissant des effets du quartier en examinant l'impact du pourcentage de personnes du même pays d'origine occupant un emploi présentes au niveau local, tout en tenant également compte du pourcentage de personnes du même pays d'origine dans la population locale, ainsi que du taux d'emploi local. Pour tous les groupes d'immigrés, ils ont constaté que le pourcentage de personnes du même pays d'origine occupant un emploi exerçait un important effet positif sur la probabilité d'emploi. Ce résultat met en lumière à quel point la qualité du réseau local d'information sur l'emploi a une incidence essentielle sur les perspectives d'intégration des immigrés.

Plusieurs études se sont intéressées à l'effet que le contexte local exerce sur l'emploi des immigrés aux États-Unis. Cutler, Glaeser et Vigdor (2008^[75]) ont étudié l'impact que la concentration d'immigrés au niveau local entraîne sur les revenus et sur l'inactivité des jeunes immigrés, en s'appuyant sur des données issues du recensement de 1990. Les auteurs ont tenté de remédier à la sélection endogène des immigrés dans les zones où ils font l'objet d'une ségrégation résidentielle, en ayant recours à différents moyens, dont des variables instrumentales, et ils ont constaté que dans ces quartiers la sélection était généralement négative. La correction de cette sélection mettait en évidence que les effets de la ségrégation étaient en moyenne positifs et faisait apparaître une corrélation positive entre le capital humain moyen du groupe et l'impact de la ségrégation.

Zhu, Liu et Painter (2014^[76]) ont analysé l'impact de la ségrégation sur les résultats enregistrés sur le marché du travail par les immigrés hispanophones aux États-Unis. Ils se sont appuyés sur les données du recensement de 2000 et sur l'*American Community Survey* (ACS) de 2008-10 portant sur quatre régions métropolitaines (Atlanta, Washington, D.C., Chicago, et Los Angeles) pour examiner les résultats sur le marché du travail sous trois aspects : la probabilité d'emploi, les salaires, et le temps de trajet entre le domicile et le travail. Leurs résultats ont démontré que résider au sein d'une communauté ethnique accroissait la probabilité de trouver un emploi après la récession, bien qu'au prix d'un allongement du trajet

entre le domicile et le travail. En revanche, d'après les estimations effectuées à partir des données du recensement de 2000, les personnes qui vivaient au sein de communautés ethniques dans les centres-villes, les banlieues de la petite couronne ou celles de la grande couronne obtenaient de moins bons résultats sur le marché du travail que celles qui vivaient en dehors de ces communautés. Ce phénomène était plus marqué dans le cas des nouveaux immigrés.

Dans le cas de l'Australie, Kalfa et Piracha (2018^[77]) ont évalué les effets exercés par les contacts sociaux et la concentration ethnique sur l'inadéquation entre l'éducation et l'emploi parmi les natifs et les immigrés. S'appuyant sur les données issues de l'enquête sur les revenus des ménages et l'évolution de l'emploi en Australie (*Households Income and Labour Dynamics in Australia – HILDA*) pour la période 2001-11, ils ont montré que le capital social exacerbait l'incidence de la surqualification, en particulier pour les femmes. Dans le cas des personnes nées à l'étranger, la concentration ethnique accroissait sensiblement l'incidence de la surqualification.

Une étude récente a examiné dans une perspective dynamique comment les réseaux d'immigrés de même origine et leurs descendants influent sur la réussite économique des immigrés en Allemagne (Battisti, Peri et Romiti, 2021^[78]). Les auteurs se sont appuyés sur des données longitudinales relatives aux immigrés et pris en compte un large éventail d'effets fixes et de variables de contrôle antérieures à l'immigration afin de remédier à l'éventuelle endogénéité de la localisation initiale, et ils ont constaté que les immigrés qui vivaient dans les districts où les réseaux liés par l'origine de leurs membres avaient le plus d'ampleur avaient une plus grande probabilité de trouver un emploi peu de temps après leur arrivée. Ils ont également observé que cet avantage s'évanouissait au bout de quatre ans, à mesure que les immigrés établis dans des lieux où les réseaux liés par l'origine étaient plus modestes rattrapaient leur retard grâce à de plus grands investissements dans le capital humain. Ces effets étaient plus marqués pour les immigrés peu qualifiés, ainsi que pour les réfugiés et les Allemands de souche (*Aussiedler* et *Spätaussiedler*).

Nouvelles données sur l'effet de la concentration sur l'emploi aux États-Unis

La corrélation entre la part d'un groupe d'immigrés à l'échelle locale et les résultats sur le plan de l'emploi peut être évaluée sur la base des données issues de l'*American Community Survey* de 2019. Il s'agit certes de s'approcher aussi près que possible d'une estimation causale, mais il est par définition difficile d'y parvenir avec des données d'observation transversales.

Lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble de l'échantillon d'immigrés de 25 à 64 ans qui vivent dans des régions métropolitaines, outre l'impact positif de la durée de séjour sur la probabilité d'emploi, et l'impact négatif du taux de chômage local, qui étaient prévisibles, on observe une corrélation positive significative avec le pourcentage d'immigrés de même origine présents à l'échelle locale (Tableau 5.7). Une progression de 10 % de la part du groupe de même origine au sein de la PUMA va de pair avec une augmentation de 1.4 point de pourcentage de la probabilité d'emploi pour les immigrés nouvellement arrivés. Cet effet diminue cependant avec la durée de séjour aux États-Unis et disparaît tout à fait après 20 années de présence dans le pays.

Afin d'atténuer le biais imputable à la sélection, un sous-échantillon excluant les chefs de ménage et leurs conjoints est analysé. On peut en effet s'attendre à ce que les individus contenus dans ce sous-échantillon – principalement les enfants du chef de ménage ou d'autres membres de la famille – aient un moindre pouvoir de décision concernant le choix de localisation du ménage, qui est par conséquent plus exogène par rapport à leur situation au regard de l'emploi qu'elle ne l'est pour les principaux décideurs. Les résultats sont qualitativement similaires. Les coefficients de la part du groupe de même origine et de son interaction avec la durée du séjour sont à présent plus faibles, mais restent significatifs. Cela indique que la sélection explique en partie la corrélation entre la part du groupe de même origine et la probabilité d'emploi, mais sans doute pas en totalité.

Tableau 5.7. Coefficients de régression de l'emploi des immigrés en fonction de la part du groupe de même origine qu'eux, par région de naissance, États-Unis, 2019

	Ensemble de l'échantillon	À l'exclusion des chefs de ménage et de leurs conjoints	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie	Europe	Afrique
Durée du séjour (années)	0.011	0.009	0.008	0.013	0.015	0.010	0.015
Part du groupe de même origine	0.140	0.107	0.105	-0.039 (ns)	0.072 (ns)	0.169	-0.374 (ns)
Part du groupe de même origine x durée du séjour	-0.007	-0.004	-0.005	-0.004 (ns)	-0.005	-0.008 (ns)	0.011 (ns)
Part des autres immigrés	0.034	0.025 (ns)	0.032 (ns)	0.151	0.047 (ns)	0.043 (ns)	-0.047 (ns)
Taux de chômage	-0.604	-0.945	-0.795	-0.446	-0.479	-0.364	-0.067 (ns)
Nombre d'observations	255 019	49 270	101 519	19 668	88 958	33 359	11 515

Note : Chaque colonne présente les coefficients issus d'un modèle de probabilité linéaire de l'emploi parmi les immigrés âgés de 25 à 64 ans prenant en considération les variables suivantes : durée du séjour aux États-Unis (et son carré) ; part de leur groupe dans la PUMA de résidence compte tenu de la durée du séjour ; part des autres groupes d'immigrés dans la PUMA de résidence ; âge ; sexe ; niveau d'études ; taux de chômage dans la PUMA de résidence. Le modèle n'est estimé que pour les résidents des régions métropolitaines, et il prend en considération les effets fixes pour les zones métropolitaines.

Source : ACS 2019 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/frhqld>

Maîtrise de la langue

Principaux enseignements de la littérature

À leur arrivée, l'apprentissage de la langue du pays de destination est une priorité pour les nouveaux immigrés s'ils n'en ont pas déjà la maîtrise. Une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil est en effet très souvent une condition nécessaire, quoique non suffisante, pour une intégration sociale et économique sans heurts (Chiswick et Miller, 2015^[79]). Au-delà des cours de langue, les interactions quotidiennes avec des locuteurs natifs et, plus généralement, l'exposition à la communication écrite et orale peuvent assurément accélérer et améliorer l'apprentissage. Dans les quartiers d'immigrés, où une grande partie de la population vient du même pays d'origine, il est vraisemblable que l'exposition à la langue du pays d'accueil soit en moyenne plus réduite.

Il est également possible que les immigrés qui sont moins désireux ou moins à même d'apprendre la langue du pays d'accueil choisissent délibérément des quartiers où ils auront davantage d'interactions dans leur propre langue. Étant donné que ces deux processus ne s'excluent pas l'un l'autre et peuvent se renforcer mutuellement, une corrélation entre la résidence dans un quartier comptant beaucoup d'immigrés de même origine et la maîtrise par les immigrés de la langue du pays d'accueil n'a pas nécessairement un caractère causal. Un grand nombre d'études de corrélation ont été réalisées dans certains pays, mais seulement quelques-unes ont tenté d'évaluer quelle était l'ampleur de cette sélection ou d'en estimer les effets causals.

Bauer, Epstein et Gang (2005^[30]) se sont penchés sur le cas des immigrés mexicains aux États-Unis, et ils ont montré que leurs décisions de localisation étaient fonction de leurs compétences linguistiques. Un pourcentage disproportionné d'immigrés possédant une maîtrise limitée de l'anglais se dirigeaient d'eux-mêmes vers des destinations comptant un nombre appréciable de Mexicains, ce qui leur donnait l'assurance de se retrouver dans un environnement où ils pourraient se débrouiller en parlant espagnol, alors que ceux qui avaient de bonnes compétences en anglais avaient une plus grande probabilité de se

tourner vers des endroits comptant une faible proportion d'immigrés. Il s'ensuit que les compétences linguistiques sont endogènes par rapport à la décision de localisation ; il est donc vraisemblable que les études qui montrent que résider dans des zones où les immigrés se trouvent concentrés retarde l'acquisition de la langue surestiment l'effet de la ségrégation résidentielle.

Une approche qui a été adoptée dans la littérature pour tenter d'identifier les effets causals du quartier sur la maîtrise de la langue a consisté à analyser la corrélation entre la concentration au sein du quartier et la maîtrise linguistique selon la durée du séjour. Si la concentration des minorités exerce principalement ses effets sur les capacités linguistiques à travers l'apprentissage, il s'ensuit que l'interaction entre la concentration des minorités et le nombre d'années de résidence devrait contribuer à expliquer le degré de maîtrise de la langue. Si par contre la sélection constitue le seul mécanisme pertinent, cette interaction ne devrait pas être significative.

S'appuyant sur des données issues du recensement de 1990 des États-Unis, Lazear (1999^[80]) a montré que le pourcentage d'immigrés présents au niveau du comté avait un important effet négatif sur leur maîtrise de l'anglais et que la durée du séjour dans le pays avait un effet positif, mais que leur interaction n'avait pas d'effet significatif. La sélection était donc le principal mécanisme susceptible d'expliquer une moindre maîtrise dans les zones comportant un plus grand pourcentage d'immigrés. Dans leur analyse du cas du Royaume-Uni en 1993-94, Dustmann et Van Soest (2004^[81]) ont obtenu des résultats similaires pour ce qui est de l'impact que la concentration des immigrés d'origine indienne au niveau des quartiers exerce sur leur maîtrise de l'anglais : peu après leur arrivée, les immigrés établis dans des zones à faible concentration de populations minoritaires parlaient mieux l'anglais, une constatation qui ne peut s'expliquer que par l'autosélection.

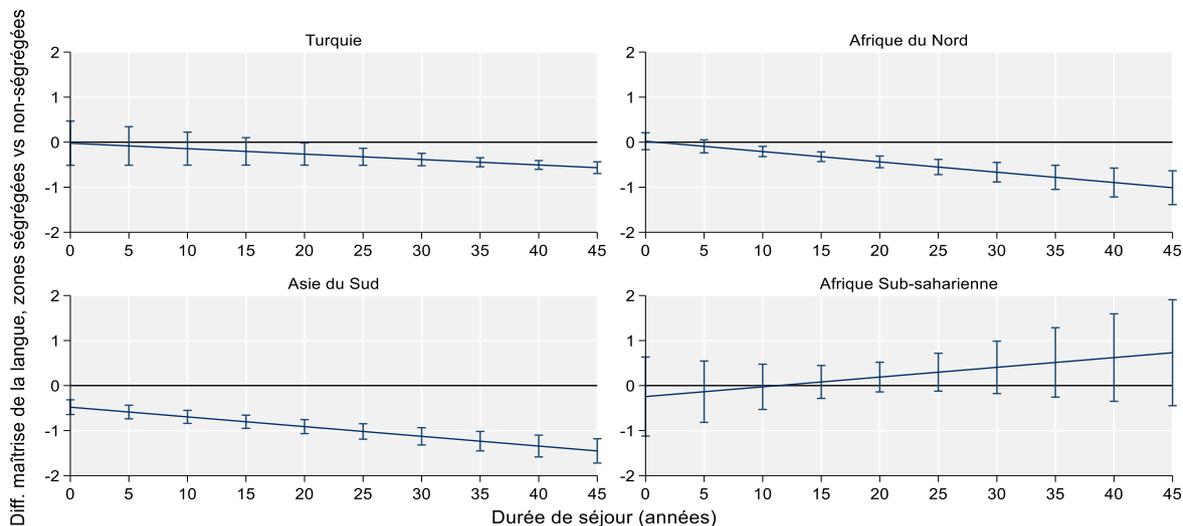
Pour étudier les effets que le quartier exerce sur l'apprentissage de la langue par les immigrés, Danzer et Yaman (2016^[82]) ont appliqué une méthode quasi expérimentale aux « travailleurs invités » en Allemagne au cours des années 60 et au début des années 70, ce qui leur a permis d'éviter l'effet de la sélection. Les auteurs ont fait valoir que, compte tenu de la procédure de placement, la localisation initiale de l'emploi du travailleur invité avait un caractère exogène, d'où il s'ensuit que le résultat peut être attribué aux différences de taux de contact avec les natifs, et non à des différences dans la volonté de s'intégrer. Ils ont constaté que la concentration d'immigrés de même origine exerce un effet négatif de faible ampleur mais persistant sur la maîtrise linguistique des divers sous-groupes d'immigrés.

Nouvelles données sur l'effet de la concentration sur la maîtrise de la langue dans divers pays de l'UE et aux États-Unis

L'analyse des données issues de l'enquête EU-MIDIS II (qui porte sur une douzaine de pays de l'UE en 2016) fournit des indications intéressantes sur l'influence potentielle du quartier de résidence sur la maîtrise linguistique. Les données ne permettent pas de savoir dans quels quartiers vivent les immigrés, mais les répondants ont été invités à évaluer le pourcentage de personnes de même origine qu'eux présentes dans leur quartier. Les répondants devaient en outre évaluer leur degré de maîtrise de la langue du pays d'accueil.

Un modèle empirique de maîtrise de la langue a été estimé en prenant en considération le niveau de concentration des immigrés tel qu'il était autoévalué, la durée du séjour dans le pays d'accueil, ainsi que l'interaction entre ces deux variables, afin de rendre compte des effets potentiels de sélection et d'apprentissage. Comme on pouvait s'y attendre, la maîtrise de la langue du pays d'accueil est pour tous les immigrés d'autant plus élevée qu'ils vivent dans le pays depuis plus longtemps. Le progrès est toutefois plus lent pour les immigrés qui habitent dans des quartiers à forte concentration d'immigrés de même origine. Le Graphique 5.18 présente des résultats partiels mettant en évidence cet effet. Il n'en demeure pas moins que ces résultats pourraient également être dus à un effet d'éviction sélective en vertu duquel ceux qui acquièrent une meilleure maîtrise de la langue ont une plus grande propension à déménager dans une autre partie du pays et à laisser derrière eux ceux qui ont davantage de difficultés.

Graphique 5.18. Différence de maîtrise de la langue du pays d'accueil estimée en fonction du lieu de résidence, selon qu'il est situé dans un quartier à forte ou à faible concentration, par durée du séjour, pour les immigrants nés en Turquie, en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne (divers pays européens, 2016)



Note : Différence de maîtrise de la langue du pays d'accueil estimée à l'aide d'un modèle prenant en considération les covariables suivantes : forte ou faible concentration d'immigrés au niveau du quartier (autoévaluation) ; durée du séjour et son carré ; interaction entre la durée du séjour et la forte ou faible concentration ; variables muettes indiquant la région d'origine et interactions avec les trois variables précédentes ; niveau d'études ; sexe ; pays de résidence. Liste des pays pris en considération : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni. Échantillon : immigrants âgés de 16 ans et plus (N=10 075). Erreurs-types regroupées au niveau du pays. Les barres verticales indiquent les intervalles de confiance à 95 %.

Source : EU MIDIS II ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/gvn14h>

Cependant, rien n'indique qu'une telle sélection soit à l'œuvre dans le cas des immigrants turcs et nord-africains arrivés à une date récente : leur degré de maîtrise de la langue est comparable, qu'ils vivent ou non dans des quartiers à forte concentration d'immigrés. À l'inverse, les immigrants venus d'Asie du Sud à une date récente qui résident dans des quartiers à forte concentration maîtrisent moins bien la langue que ceux installés dans des zones à faible concentration, ce qui met en évidence une certaine autosélection dans le cas de ce groupe. Pour ces trois groupes d'immigrés, l'écart observé entre ces deux types de quartiers sous l'angle de la maîtrise linguistique a tendance à s'accroître en fonction de la durée du séjour dans le pays d'accueil. Tel n'est toutefois pas le cas pour les immigrants d'Afrique subsaharienne, pour lesquels aucune différence significative du point de vue de la maîtrise de la langue n'est mise en évidence en fonction des quartiers, et ce quelle que soit la durée du séjour. Dans l'ensemble, sauf pour ce qui est des immigrants d'Afrique subsaharienne, ces résultats suggèrent que la concentration de leur groupe au niveau du quartier a un effet négatif sur l'apprentissage de la langue du pays d'accueil.

Une analyse similaire peut être effectuée pour les États-Unis sur la base de l'*American Community Survey*, qui comporte une question sur la maîtrise de l'anglais. Parmi les immigrants arrivés aux États-Unis au plus tôt un an avant l'enquête – et qui n'ont pas changé de lieu de résidence –, le pourcentage qui parle bien ou très bien l'anglais est extrêmement variable selon la région de naissance : les immigrants africains et européens sont ceux qui ont la plus grande probabilité de maîtriser l'anglais (86 % et 83 % respectivement), suivis par les immigrants asiatiques (76 %). Les immigrants sud-américains et centraméricains sont ceux qui présentent les moins bons niveaux de maîtrise, puisque seulement 53 % et 44 % d'entre eux parlaient bien l'anglais à leur arrivée (Tableau 5.8).

Pour tous les groupes, les données paraissent indiquer que ceux qui maîtrisent le moins bien l'anglais choisissent de vivre dans des zones où leur groupe représente une plus grande part de la population locale. Par exemple, parmi les immigrés centraméricains, 56 % de ceux qui vivent dans des zones qui ne comportent qu'une part relativement faible d'autres Centraméricains (premier quartile) parlent très bien l'anglais, alors que ce pourcentage n'est que de 29 % dans les zones où la concentration de leur groupe est la plus élevée (quatrième quartile). Cet écart atteint son niveau maximal pour les Centraméricains, mais il est observé pour tous les groupes d'immigrés, ce qui confirme les résultats obtenus par Bauer, Epstein et Gang (2005^[30]).

Tableau 5.8. Pourcentage des immigrés nouvellement arrivés parlant bien ou très bien l'anglais, par région de naissance et quartile de concentration de leur groupe au sein de la PUMA, États-Unis, 2019 (%)

	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie	Europe	Afrique
1 ^{er} quartile	56.1	59.0	83.7	91.1	90.4
2 ^e quartile	41.1	63.0	79.8	85.9	92.5
3 ^e quartile	44.2	46.4	70.5	81.7	88.8
4 ^e quartile	29.1	47.2	65.6	76.0	77.0
Total	43.5	53.2	75.9	83.1	85.6
Écart 4 ^e – 1 ^{er}	-27.0	-11.8	-18.1	-15.1	-13.4

Note : Immigrés récents : durée de séjour d'un an au maximum et absence de mobilité au cours de l'année précédente.

Source : ACS 2019 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/tcv9do>

Afin de compléter cette constatation, un modèle empirique est estimé pour étudier la relation entre la maîtrise de l'anglais et la concentration locale du groupe considéré, en tenant compte de la durée du séjour aux États-Unis. Les résultats de ce modèle sont présentés au Tableau 5.9.

La durée du séjour aux États-Unis a un effet positif sur la maîtrise de l'anglais, pour tous les groupes d'immigrés. Comme le laissaient prévoir les résultats descriptifs précédemment examinés, le coefficient de la part du groupe de même origine est significativement négatif pour tous les groupes d'immigrés, bien qu'il soit, après prise en compte des covariables, beaucoup plus élevé pour les immigrés européens que pour les autres groupes. Le modèle prend également en considération la part des autres groupes d'immigrés dans la population locale. Cette variable a un coefficient significativement négatif pour les immigrés sud-américains, asiatiques et européens : ceux qui s'installent initialement dans une zone comportant une forte proportion d'immigrés d'autres régions du monde ont en moyenne une moins bonne maîtrise de l'anglais.

L'interaction entre la durée du séjour aux États-Unis et la part du groupe de même origine est négligeable pour les immigrés centroaméricains et sud-américains, ce qui montre que la sélection spatiale constitue le principal mécanisme qui explique leur degré de maîtrise de la langue. À l'inverse, cette interaction est significative pour les immigrés asiatiques, européens et africains, ce qui indique que l'apprentissage de la langue joue un plus grand rôle pour ces groupes. Ce coefficient est négatif pour les immigrés asiatiques : ceux qui vivent dans des zones où les immigrés asiatiques constituent une part plus élevée de la population auront tendance à apprendre l'anglais moins vite que ceux qui sont établis dans des zones où ils sont proportionnellement moins présents. Ce résultat est similaire à celui obtenu dans le cas des immigrés turcs, nord-africains et sud-asiatiques dans les pays européens. Cependant, pour les immigrés européens et africains aux États-Unis, le signe de l'interaction indique que le quartier exerce des effets positifs : ils ont tendance à apprendre l'anglais d'autant plus vite que le groupe de même origine qu'eux représente une part importante dans la zone où ils vivent. Enfin, l'interaction entre la part des autres

immigrés dans la population locale et la durée du séjour n'est significative que pour les immigrants centroaméricains, ce qui met par ailleurs en évidence une certaine externalité positive : les immigrants centroaméricains qui vivent dans des zones où les autres groupes d'immigrants représentent une part plus importante de la population tendent à apprendre l'anglais plus vite. Pour les autres groupes d'immigrants, cela ne fait aucune différence.

Tableau 5.9. Coefficients de régression de la maîtrise de l'anglais des immigrants par rapport à la part du groupe de même origine dans la population locale, par région de naissance, États-Unis, 2019

	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie	Europe	Afrique
Durée du séjour en années	0.017	0.021	0.009	0.004	0.008
Part du groupe de même origine	- 0.407	-0.193	-0.224	-1.599	-0.575
Part du groupe de même origine x durée du séjour	0.000 (ns)	-0.003 (ns)	-0.002	0.021	0.027
Part des autres groupes	0.640 (ns)	-4.070	-4.330	-2.130	0.680 (ns)
Part des autres groupes x durée du séjour	3.180	-0.270 (ns)	0.300 (ns)	0.030 (ns)	-0.580 (ns)

Note : Chaque colonne présente les coefficients tirés d'un modèle de probabilité linéaire de la maîtrise de l'anglais parmi les immigrants âgés de 15 à 64 ans eu égard aux variables suivantes : durée du séjour aux États-Unis (et son carré) ; part du groupe de même origine dans la PUMA de résidence, compte tenu de la durée du séjour ; part des autres groupes d'immigrants dans la PUMA de résidence, compte tenu de la durée du séjour ; âge ; sexe ; niveau d'études. (ns) indique que le coefficient n'est pas significatif à 5%.

Source : ACS 2019 ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/4u1qsx>

Conditions de logement et accession à la propriété

Les conditions de logement sont une composante essentielle du bien-être des ménages, et l'accession à la propriété est souvent une étape importante dans le processus d'intégration des immigrants. Il est solidement établi que les immigrants bénéficient en moyenne de moins bonnes conditions de logement que les natifs, et qu'ils sont défavorisés par rapport à ces derniers sur le marché du logement. Le statut socioéconomique souvent plus faible des immigrants les place dans une situation financière plus difficile sur le marché du logement. Cet état de fait a été exacerbé par la hausse générale des loyers observée ces deux dernières décennies dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE (OCDE, 2020^[83]). En conséquence, en 2019, presque un immigrant sur cinq dans les pays de l'UE consacrait plus de 40 % de son revenu disponible au paiement du loyer, soit une part deux fois plus élevée que les natifs. De même, dans l'ensemble de la zone OCDE, le taux de suroccupation des logements est plus de deux fois supérieur pour les immigrants que pour les natifs (17 % contre 8 %) (OCDE/Union européenne, 2019^[84]). Parallèlement, dans près des deux tiers des pays de l'OCDE, les taux de propriété du logement sont plus de deux fois plus élevés pour les natifs que pour ceux nés à l'étranger (OCDE/Union européenne, 2019^[84]).

D'après les données issues de l'enquête EU-MIDIS II, en Europe, les ménages immigrants des zones ségréguées vivent dans des logements dont les équipements de base, tels que l'eau courante, une cuisine ou une salle de bains, sont d'un niveau similaire à ceux dont disposent les ménages immigrants des zones non ségréguées. Par ailleurs aucune différence significative n'est observée entre ces deux groupes d'immigrants du point de vue des taux de suroccupation. Cependant, d'après l'évaluation des enquêteurs, les logements des zones de ségrégation résidentielle sont en plus mauvais état que ceux des zones non ségréguées, et leur environnement local se caractérise bien plus souvent par des niveaux élevés de nuisances sonores, de pollution et de violence. Ce résultat reste valable que le degré de ségrégation soit évalué par les répondants eux-mêmes ou par les enquêteurs (Tableau 5.10).

Dans le cas du Japon, Korekawa (2021^[25]) a analysé les profils des immigrants brésiliens et chinois du point de vue de la propriété du logement. Il a constaté que l'écart entre les taux de propriété d'un logement dans les tours en copropriété des citoyens japonais et chinois est quasiment négligeable, ce qui peut s'expliquer par une plus forte préférence pour ce type de logements, surtout parmi les ressortissants chinois ayant un niveau d'éducation élevé. Cependant, les Chinois et les Brésiliens dont le niveau d'études est moins élevé n'ont que rarement accès aux tours en copropriété, ce qui implique que leurs chances d'acheter un logement sont de manière générale plus limitées que celles des Japonais. L'analyse a également révélé que la propriété du logement est liée à une moins grande concentration d'immigrés dans certaines zones, et qu'elle ne varie pas en fonction de la durée du séjour au Japon.

Tableau 5.10. Relation entre les indicateurs de ségrégation et l'état des logements dans divers pays européens, 2016

	Répondant : forte part du groupe de même origine	Enquêteur : zone ségréguée
Logement suroccupé	-0.004 (ns)	0.01 (ns)
Logement en mauvais état (enquêteur)	-0.102	-0.189
Sans eau courante	0.004	-0.002 (ns)
Sans cuisine	0.005 (ns)	0.000 (ns)
Sans toilettes intérieures	0.002 (ns)	-0.005 (ns)
Sans douche / salle de bains	0.006	0.001 (ns)
Sans chauffage	-0.003 (ns)	-0.002 (ns)
Trop sombre	-0.002 (ns)	0.009 (ns)
Trop bruyant	0.063	0.087
Fuites dans la toiture ou murs humides	0.027 (ns)	0.044
Pollution, encrassement	0.051	0.069
Criminalité, violence, vandalisme	0.109	0.134

Note : Chaque cellule contient le coefficient issu de régressions séparées selon les variables suivantes : type de zone (urbaine dense, etc.), groupe d'immigrés, enfants d'immigrés nés à l'étranger ou au contraire dans le pays, âge, sexe, taille du ménage. (ns) indique que le coefficient n'est pas significatif à 5%.

Source : Enquête EU-MIDIS II ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/3bvtxo>

Encadré 5.4. Relation entre la ségrégation résidentielle et les valeurs : données sur les normes sexospécifiques en provenance des pays européens de l'OCDE

Dans l'enquête EU MIDIS, les répondants étaient interrogés à propos de leur opinion au sujet de l'égalité entre les sexes à travers quatre questions : est-ce qu'avoir un emploi est le meilleur moyen pour une femme d'être indépendante ; est-ce que le mari et la femme devraient contribuer tous deux aux revenus du ménage ; est-ce que les hommes devraient assumer autant de responsabilités que les femmes en ce qui concerne le foyer et les enfants ; et importe-t-il que les filles et les garçons poursuivent leurs études aussi longtemps les unes que les autres. Pour chaque question, les répondants pouvaient donner l'une des quatre réponses suivantes : pas du tout d'accord (1), pas d'accord (2), d'accord (3), ou tout à fait d'accord (4). Sur la base des questions posées dans l'enquête, il est possible d'élaborer un indice simple de l'égalité entre les sexes allant de 0 à 1 après rééchelonnage de la somme de ces quatre questions. Pour l'ensemble des répondants (uniquement constitués d'immigrés ou d'enfants d'immigrés nés dans le pays), la moyenne était de 0.78 pour les

hommes et de 0.83 pour les femmes, ce qui indique que ces dernières ont une vision plus progressiste que les hommes.

Certaines différences étaient par ailleurs liées au lieu de résidence des répondants : après prise en compte des caractéristiques démographiques de base, l'indice était en moyenne de 0.79 pour ceux qui vivaient dans des zones considérées comme ségréguées d'après leur autoévaluation, alors qu'il s'élevait à 0.82 pour ceux qui vivaient dans des zones non ségréguées, mais cet écart n'était en fait significatif que pour les femmes (0.81 contre 0.84). En revanche, il n'existait pas de corrélation significative entre les opinions en matière d'égalité des sexes et le degré de ségrégation évalué par les enquêteurs.

Ces résultats paraissent mettre en évidence une légère différence d'opinions des femmes immigrées sur la question de l'égalité des sexes, selon qu'elles estiment ou non vivre dans une zone où le groupe de même origine qu'elles représente une part importante de la population.

Source : Enquête EU MIDIS II.

Relation avec les résultats sur le plan de l'éducation

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les élèves nés dans le pays de parents immigrés ont de moins bons résultats dans les écoles accueillant les plus fortes proportions d'enfants d'immigrés (Graphique 5.19). Ce handicap représente jusqu'à plus d'un an de scolarité pour les enfants situés dans le quartile supérieur de concentration, dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Grèce, les Pays-Bas et la Suède. Seule une partie de ce handicap s'explique par le fait que les enfants d'immigrés scolarisés dans ces établissements tendent à avoir des parents dont le niveau d'études est moins élevé, et qu'ils sont proportionnellement plus nombreux qu'ailleurs à ne pas parler la langue du pays d'accueil à l'école.

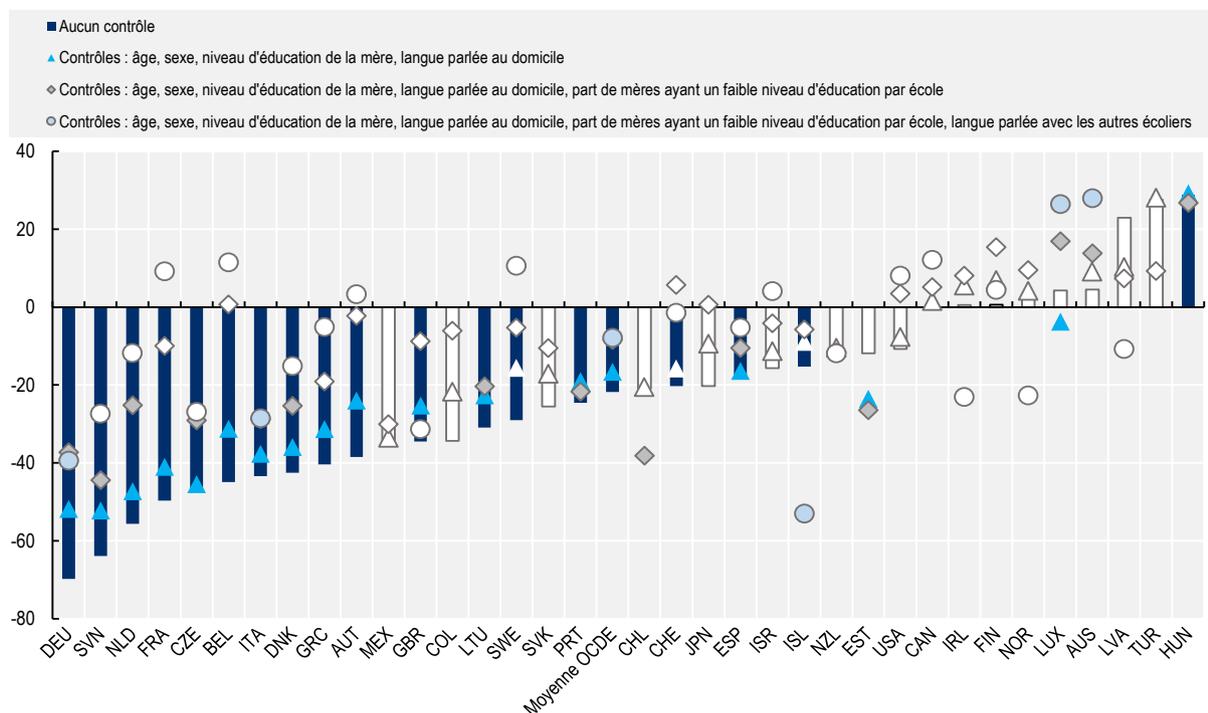
De fait, dans la grande majorité des pays de l'OCDE, la probabilité de ne pas parler la langue du pays d'accueil à la maison est étroitement liée à une forte concentration d'enfants d'immigrés dans les écoles – même après prise en compte du niveau d'études des parents et des autres facteurs. Comme la composition des écoles tend à être à l'image de celle du quartier, cette constatation suggère par ailleurs que, dans les zones où ils sont fortement concentrés, les immigrés ont une moindre probabilité de parler la langue du pays d'accueil à la maison, et donc d'être en contact avec la langue du pays d'accueil. Cependant, dans la plupart des pays, un handicap significatif persiste même après la prise en compte de ces facteurs.

Ce handicap est encore réduit – des deux tiers en moyenne – par la prise en compte du statut globalement défavorisé des parents des élèves (tel qu'il est mesuré par le pourcentage des mères ayant un faible niveau d'études) au sein des écoles à forte concentration. Dans plusieurs pays où il est initialement élevé, comme en Autriche, en Belgique ou en France, le handicap disparaît ou n'est plus statistiquement significatif après prise en compte de l'ensemble de ces facteurs. De fait, parmi les pays comportant d'importantes populations immigrées, le handicap ne demeure notable et statistiquement significatif qu'en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas.

Dans un certain nombre de pays, aucun handicap n'est observé dès le départ. Parmi les pays comportant d'importantes populations immigrées, tel est le cas de l'Australie, du Luxembourg et de la Norvège. L'Australie et le Luxembourg possèdent tous deux des populations immigrées ayant un niveau d'études élevé, les hauts diplômés étant proportionnellement plus nombreux parmi les immigrés que parmi les natifs. En Norvège, les zones urbaines et les zones rurales présentent d'importantes différences du point de vue des performances du système scolaire, les écoles des zones urbaines – où les immigrés sont concentrés – enregistrant de bien meilleurs résultats.

Graphique 5.19. Résultats des élèves nés dans le pays de parents immigrés dans les écoles à forte concentration de ce type d'élèves, par rapport à celles où leur concentration est moindre

Écarts en points PISA



Note : Tous les modèles assortis de variables de contrôle prennent également en considération l'âge et le sexe. Les écoles où la concentration est élevée correspondent au quartile supérieur des écoles du point de vue du pourcentage d'enfants d'immigrés. Chaque quartile comporte le même nombre total d'élèves. Les résultats qui ne sont pas statistiquement significatifs au seuil de 5 % sont indiqués en blanc.

Source : PISA 2018.

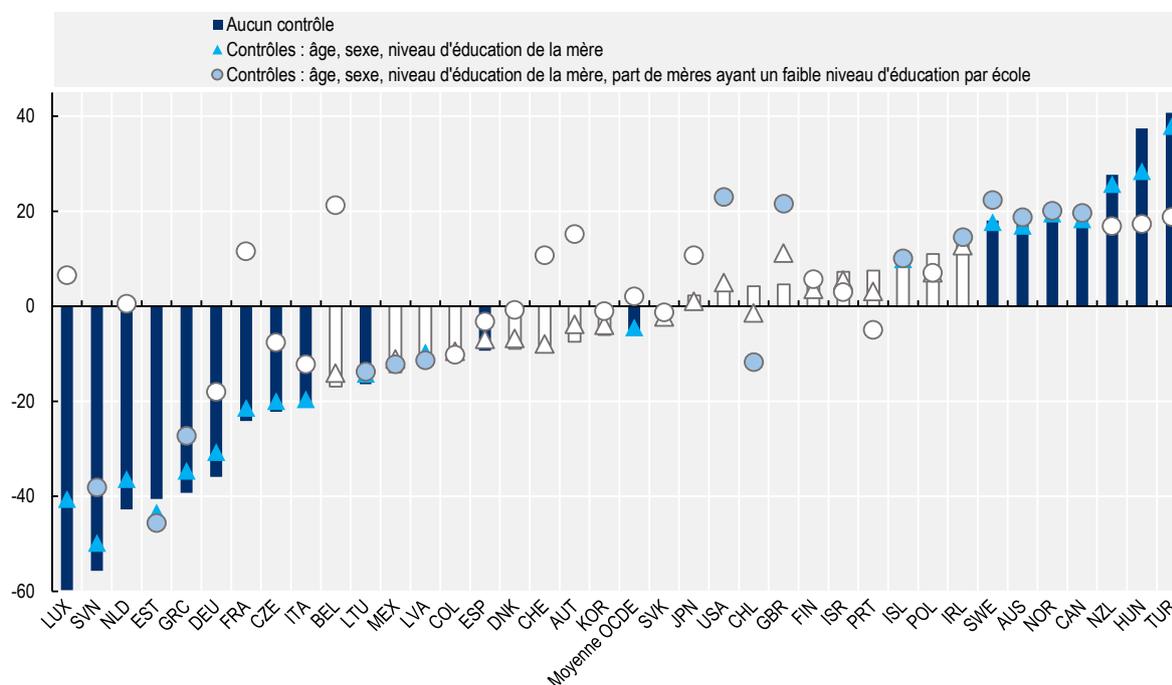
StatLink  <https://stat.link/2wfrbk>

Tout comme les enfants d'immigrés, ceux des natifs tendent également à subir un handicap dans ces écoles, en particulier aux Pays-Bas mais aussi en République tchèque, en Slovaquie, en Grèce, en Estonie, au Luxembourg et en Allemagne (Graphique 5.20). Cependant, à l'exception notable des Pays-Bas, le handicap est plus faible pour les enfants de natifs que pour les enfants d'immigrés.

Qui plus est, dans un certain nombre de pays, fréquenter une école accueillant de fortes proportions d'immigrés peut de fait constituer un avantage⁷. De surcroît, le handicap est dans la plupart des pays encore largement réduit après la prise en compte du fait que les écoles qui accueillent de fortes proportions d'enfants d'immigrés sont aussi des écoles dont les mères d'une bonne partie des élèves n'ont qu'un faible niveau d'études. À vrai dire, dans un certain nombre de pays, le handicap se transforme en avantage et, en moyenne, aucun handicap n'est plus observé dans le cas des élèves dont les parents sont nés dans le pays.

Graphique 5.20. Résultats des élèves nés dans le pays de parents natifs dans les écoles à forte concentration d'enfants d'immigrés, par rapport à celles où leur concentration est moindre

Écarts en points PISA



Note : Tous les modèles assortis de variables de contrôle prennent également en considération l'âge et le sexe. Les écoles où la concentration est élevée correspondent au quartile supérieur des écoles du point de vue du pourcentage d'enfants d'immigrés. Chaque quartile comporte le même nombre total d'élèves. Les résultats qui ne sont pas statistiquement significatifs au seuil de 5 % sont indiqués en blanc.

Source : PISA 2018.

StatLink  <https://stat.link/gm8rel>

Dimension intergénérationnelle de l'intégration

Le problème de la concentration résidentielle ne concerne pas seulement les immigrés eux-mêmes, mais aussi leurs enfants nés dans le pays. En effet, la localisation des immigrés dans telle ou telle région et dans tel ou tel quartier des villes à différents moments de leur existence déterminera l'endroit où grandiront leurs enfants, l'école qu'ils fréquenteront et quels seront ceux avec qui ils noueront des liens d'amitié. Ces éléments peuvent à leur tour influencer sur certains aspects de leur devenir économique et social. Une abondante littérature s'est donc consacrée à l'étude des conséquences intergénérationnelles des choix de localisation des immigrés sur leurs descendants nés dans le pays. Les analyses de ce type doivent mettre en relation des informations individuelles et contextuelles portant sur deux générations, et elles exigent de ce fait de gros volumes de données.

De nombreuses études se sont penchées sur le cas de la Suède. À titre d'exemple, Grönqvist (2006^[85]) s'est appuyé sur des données de registre sur les immigrés de première et de deuxième génération qui résidaient en 1982 en Suède et étaient âgés à cette époque de 6 à 15 ans. Son étude examinait les résultats sur le plan de l'éducation et de l'emploi observés en 2001, lorsque les individus de l'échantillon étaient âgés de 25 à 34 ans. Il en ressortait que le pourcentage d'immigrés de même origine et de leurs descendants avait une incidence négative sur la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires dans le cas des immigrés eux-mêmes, mais pas dans celui de leurs descendants nés dans le pays. La taille du groupe formé par les immigrés de même origine et leurs descendants avait une incidence négative

sur la probabilité que les immigrants ou leurs descendants nés dans le pays obtiennent un diplôme universitaire. Neuman (2016^[86]) a également analysé les données de registre et porté son attention sur les descendants d'immigrés et de natifs nés en Suède entre 1976 et 1980, dont il a étudié les résultats économiques à court terme, observés en 2000, lorsque les individus étaient âgés de 20 à 24 ans, et les résultats économiques à long terme, observés en 2007, lorsqu'ils avaient de 27 à 31 ans. Il a ainsi constaté que les descendants d'immigrés nés dans le pays qui avaient grandi dans des quartiers à forte densité d'immigrés avaient une moindre probabilité de poursuivre des études supérieures, mais que leurs revenus, leur taux de chômage et leur recours à l'aide sociale n'en étaient pas affectés.

Gustafsson, Katz et Österberg (2017^[87]) ont travaillé sur des données de registre portant sur l'ensemble des individus nés en 1974 qui vivaient en Suède métropolitaine tant en 1990 qu'en 2006, afin de voir si les jeunes adultes vivaient dans des quartiers similaires, sous l'angle du revenu moyen relatif des ménages, à ceux où ils avaient grandi. Les auteurs ont constaté une forte corrélation entre les revenus moyens du quartier à ces deux moments de l'existence de l'échantillon. Ils ont également observé que la moitié des enfants des « minorités visibles » avaient grandi dans le quartile des quartiers les plus pauvres, et que près des deux tiers d'entre eux étaient restés dans le quartile des quartiers les plus pauvres une fois parvenus à l'âge adulte.

Dans une étude basée sur des données longitudinales en provenance de France (1990-2008), McAvay (2018^[88]) a également étudié dans quelle mesure les immigrants de la deuxième génération et la majorité des Français continuaient de vivre à l'âge adulte dans des environnements semblables à celui de leur enfance. Pour étudier la persistance de la ségrégation résidentielle et du désavantage spatial, l'auteur s'est servi de deux indicateurs de la composition du quartier : le pourcentage d'immigrés et le taux de chômage. Les résultats mettaient en évidence une grande stabilité de caractéristiques des quartiers de résidence tout au long de l'existence, en particulier du point de vue de la composition du quartier sous l'angle du pourcentage d'immigrés de la même origine et de leurs descendants. Ils montraient que les facteurs individuels ne contribuaient guère à rendre compte de cette situation, en comparaison avec les caractéristiques de la ville d'origine.

Zuccotti et Platt (2017^[89]) ont utilisé une série de données longitudinales de grande ampleur portant sur l'Angleterre et le Pays de Galles et couvrant une période de 40 ans en vue d'évaluer l'impact de la concentration coethnique du quartier dans lequel les individus ont vécu dans leur enfance sur les résultats obtenus ultérieurement à l'âge adulte sur le marché du travail. Ils ont distingué les cinq principaux groupes minoritaires au Royaume-Uni et ont montré qu'une plus grande concentration coethnique au sein du quartier induisait une participation sensiblement plus faible au marché du travail et un statut socioéconomique moins élevé pour les femmes pakistanaises et bangladaises, mais aussi un meilleur statut socioéconomique pour les hommes indiens.

Abramitzky et al. (2019^[90]) ont centré leur attention sur trois cohortes d'immigrés arrivés aux États-Unis au cours du XIX^e et du XX^e siècles, et ils ont étudié la mobilité intergénérationnelle de leurs enfants. Ils ont constaté que, par le passé comme aujourd'hui, les enfants des immigrants situés au bas de l'échelle des revenus avaient de plus forts taux de mobilité ascendante que les enfants de pères natifs des États-Unis de condition similaire. Ils se sont également aperçus que les parents immigrants avaient une plus grande probabilité que ceux nés aux États-Unis de déménager vers des zones offrant de meilleures perspectives pour leurs enfants, c'est-à-dire de plus grandes possibilités de mobilité ascendante.

Domaines d'action des pouvoirs publics et ségrégation des immigrants

Cette section examine les relations entre les politiques publiques et la concentration des immigrants, tant du point de vue de leur impact sur la concentration des immigrants que de leur incidence sur les résultats sur le plan de l'intégration. Outre les politiques migratoires elles-mêmes, trois domaines de l'action des pouvoirs publics présentent un intérêt particulier dans ce contexte : les politiques de l'éducation, du

logement et, de manière plus générale, de rénovation urbaine. D'autres domaines, tels que ceux de l'aménagement d'infrastructures ou des transports publics, peuvent également avoir une incidence sur la concentration des immigrés, mais les leviers d'action sont plus indirects.

Politiques migratoires

La politique migratoire n'a qu'une influence directe très limitée sur la concentration des immigrés, et cette influence est variable selon les catégories d'immigrés.

L'immigration pour raisons familiales (formation d'une famille et regroupement familial) est motivée par les liens familiaux, ce qui tend par définition à renforcer la concentration, du moins lorsque le demandeur principal est un immigré. Cependant, si la plupart des pays ont défini des exigences imposant de disposer d'un logement convenable (OCDE, 2017^[91]) auxquelles il peut être plus facile de se conformer dans certaines zones (voir ci-dessous), les caractéristiques du quartier telles que le pourcentage d'immigrés ne sont généralement pas considérées comme un motif d'exclusion. Le Danemark constitue la seule exception notable à cet égard. Dans ce pays, le conjoint ou le partenaire du demandeur sera normalement tenu de s'abstenir d'établir son lieu de résidence dans certaines zones spécifiques. La liste de ces zones spécifiques est établie sur la base de divers critères tels que les taux de chômage et de criminalité, ou encore le pourcentage d'immigrés de « pays non occidentaux ».

L'immigration pour des raisons économiques n'est généralement pas restreinte à certains lieux. Aucun pays de l'OCDE n'a défini de critères explicites concernant le degré de concentration des immigrés au niveau local, bien que l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande aient mis en place un certain nombre de programmes incitatifs visant à sélectionner des immigrés qui résideront en dehors des grands centres urbains, compte tenu de la forte concentration d'immigrés dans les régions métropolitaines. Ces politiques n'ont cependant pas pour principal objet d'éviter la ségrégation en elle-même, mais plutôt de faire en sorte que les zones rurales aient également accès à la main-d'œuvre immigrée. Dans le cadre de son système, la Nouvelle-Zélande attribue des points supplémentaires en cas d'installation ailleurs que dans la région métropolitaine de la plus grande ville, Auckland, mais aucune autre différenciation n'est établie entre les zones rurales et les zones urbaines en dehors de celle d'Auckland. L'Australie a pris un certain nombre de mesures visant à favoriser l'immigration économique dans les zones rurales (OCDE, 2018^[92]). Il s'agit d'un traitement prioritaire, de programmes d'établissement spécifiques à l'échelle régionale et d'un certain nombre d'incitations afin que les immigrés titulaires de visas temporaires ou provisoires qui vivent en région s'y installent – grâce par exemple à l'octroi de points supplémentaires aux candidats à l'immigration qualifiés qui ont étudié dans une université régionale. Les immigrés qui bénéficient des programmes d'établissement régionaux sont également tenus de rester dans leur zone d'installation pendant les deux premières années. Au Canada, où une nette tendance à la régionalisation de l'immigration économique a été observée ces dernières années (OCDE, 2019^[93]), les provinces disposent de leur propre programme en matière d'immigration économique – qui favorise en général l'installation dans les zones rurales. Récemment, le Canada a également lancé un programme pilote rural qui permet aux collectivités locales de parrainer des immigrés économiques. Ces collectivités locales doivent avoir une population maximale de 50 000 habitants et être situées à au moins 75 km du noyau d'une région métropolitaine de recensement, ou avoir une population de 50 000 à 200 000 habitants et être situées loin des autres grandes villes.

Mis à part les pays d'immigration de peuplement, seule la Corée a pris des mesures visant à favoriser l'immigration économique à l'extérieur des grandes villes afin d'assurer une plus large répartition des avantages de l'immigration (OCDE, 2019^[94]). Par exemple, les réglementations fixant un pourcentage maximal de travailleurs étrangers au sein du pays sont assouplies pour les entreprises manufacturières situées en dehors des régions métropolitaines.

L'immigration pour raisons humanitaires est la catégorie d'immigration visée par le plus grand nombre de mesures territorialisées en vigueur, souvent avec l'objectif explicite d'assurer une répartition plus égale de

ces immigrés sur l'ensemble du territoire. Un tiers environ de tous les pays de l'OCDE ont instauré quelque mécanisme officiel en vue de répartir les demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire du pays (voir Tableau 5.11 ; voir également OCDE (2016^[95])). Dans la pratique, la situation est souvent moins tranchée. D'une part, un certain nombre de pays qui n'ont pas adopté de politique explicite de dispersion s'efforcent néanmoins d'éviter une concentration des demandeurs d'asile dans certaines zones, ou d'éviter le regroupement d'importants effectifs en provenance du même pays ou de la même région d'origine, comme c'est par exemple le cas au Luxembourg. D'autre part, dans les pays où leur dispersion est systématique, la concentration à l'échelle locale n'est pas toujours évitée, vu que la répartition des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire est souvent pour une large part proportionnelle à la taille de la population – comme c'est par exemple le cas en Allemagne. Qui plus est, la disponibilité de services d'appui à l'intégration constitue souvent un paramètre essentiel de la répartition au sein des régions réceptrices – or, ces services sont généralement situés dans des zones caractérisées par une forte présence immigrée. Aux États-Unis, par exemple, la réinstallation est assurée à travers des agences partenaires et la localisation initiale a lieu là où ces agences exercent leurs activités. La disponibilité de logements est également un paramètre essentiel dans la décision de dispersion à l'échelle locale, par exemple en Suède et au Royaume-Uni. Étant donné que les immigrés tendent à vivre dans des zones où les logements sont moins chers, ces paramètres peuvent renforcer la concentration. L'effet net est souvent incertain. Cependant, pour la Suède, Dahlberg et Valeyatheepillay (2019^[96]) constatent que les quartiers initiaux des réfugiés auxquels s'applique la politique de dispersion étaient caractérisés par un pourcentage plus élevé de natifs et par une plus faible proportion d'immigrés non occidentaux par comparaison avec les réfugiés arrivés à une époque où ils pouvaient décider par eux-mêmes de l'endroit où ils voulaient s'installer⁸.

La dispersion systématique des personnes titulaires d'un statut humanitaire – demandeurs d'asile ayant obtenu un permis de séjour humanitaire, réfugiés réinstallés ou bénéficiaires d'autres formes de protection internationale – est un peu moins fréquente que celle des demandeurs d'asile (OCDE, 2016^[95]). Cependant, dans la pratique, la dispersion initiale des demandeurs d'asile détermine jusqu'à un certain point leur localisation après l'obtention du statut de réfugié ou d'une autre forme de protection internationale. Que tel soit ou non effectivement le cas dépend de la probabilité que les immigrés pour raisons humanitaires restent dans la zone où ils ont initialement été installés en qualité de demandeurs d'asile. Un certain nombre de pays subordonnent l'octroi d'une aide sociale aux réfugiés au fait qu'ils restent dans la zone qui leur a été assignée. Tel est par exemple le cas en Allemagne, au Danemark, en Norvège et en Suède. Un certain nombre de pays ont défini des objectifs explicites de lutte contre la ségrégation pour ce qui est de l'installation des réfugiés. En Suède, la répartition des réfugiés entre les municipalités prend en compte les conditions du marché du travail local, la taille de la population et le nombre total d'immigrés nouvellement arrivés, de mineurs non accompagnés et de demandeurs d'asile qui vivent déjà dans la municipalité. En Norvège, l'installation des réfugiés dans les municipalités norvégiennes relève de la responsabilité conjointe de l'administration centrale et des collectivités locales. Les municipalités auxquelles il est demandé d'installer des réfugiés sont choisies sur la base d'une série de critères, dont la nécessité d'éviter une installation dans des zones ayant un pourcentage d'immigrés supérieur à 30 %.

Une littérature toujours plus abondante porte sur les effets économiques des politiques de dispersion. La plupart des études ont constaté que la dispersion s'accompagne de taux d'emploi moins élevés (Brücker et al., 2019^[97] ; Fasani, Frattini et Minale, 2021^[98] ; Damm et Rosholm, 2009^[99] ; Edin, Fredriksson et Aslund, 2004^[100]). Les études ont par ailleurs systématiquement observé que les déménagements subséquents tendaient à être associés à des taux d'emploi plus élevés pour les réfugiés (Haberfeld et al., 2019^[101] ; Azlor, Damm et Schultz-Nielsen, 2020^[102] ; Robinson et Andersson, 2003^[103] ; Stewart, 2012^[104]), ce qui indique que la dispersion ne doit pas être un obstacle à la mobilité ultérieure – surtout si l'emploi en est la motivation. De fait, la plupart des pays qui appliquent des politiques de dispersion autorisent les déménagements ultérieurs s'ils ont pour but d'occuper un emploi. Cependant, ces études doivent être interprétées avec une certaine prudence, car les effets à long terme et les répercussions sur d'autres aspects – dont l'intégration sociale – n'étaient généralement pas pris en compte.

La dispersion ne vise pas toujours à éviter la ségrégation. En Nouvelle-Zélande, par exemple, les réfugiés sont certes répartis sur l'ensemble du territoire, mais dans les zones réceptrices des efforts sont déployés pour faire en sorte qu'ils soient installés dans des secteurs où sont déjà présentes des personnes d'origine similaire.

Tableau 5.11. Pays appliquant des politiques migratoires comportant des paramètres destinés à éviter la concentration des immigrés

Politiques de dispersion des demandeurs d'asile	Politiques de dispersion des réfugiés	Incitations pour les travailleurs immigrés afin qu'ils s'établissent en dehors des zones ségréguées ou des centres urbains
Allemagne	Australie	Australie
Australie	Canada	Canada
Autriche	Corée	Corée
Belgique	Danemark	Nouvelle-Zélande (points supplémentaires en cas d'offres d'emploi ailleurs qu'à Auckland, mais pas d'autre différenciation)
France	Estonie	
Hongrie	États-Unis	
Irlande	Finlande	
Italie	Luxembourg	
Norvège	Norvège	
Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	
Pologne	Pays-Bas	
Portugal	Portugal	
Royaume-Uni	Suède	
Slovénie		
Suède		
Suisse		
Turquie		

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques visant à réduire la ségrégation des immigrés et ses conséquences négatives, 2020.

Politiques d'éducation

Plus de la moitié de l'ensemble des pays de l'OCDE a adopté quelque mesure pour combattre la ségrégation scolaire. Comme le montre le Tableau 5.12, la plupart de ces mesures ne s'attaquent pas directement à la concentration des immigrés, mais plutôt à la ségrégation socioéconomique en général, ou aux désavantages définis au sens large, en tenant aussi bien compte de l'origine immigrée que de la situation socioéconomique. Dans la pratique, dans beaucoup de pays, la concentration d'élèves ayant des parents immigrés et celle de désavantages socioéconomiques se recoupent en grande partie. Les données du PISA 2018 montrent que dans 29 pays de l'OCDE, les écoles à forte concentration d'enfants d'immigrés sont surreprésentées parmi les écoles qui accueillent d'importants pourcentages d'élèves défavorisés d'un point de vue socioéconomique. En Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Suisse et au Royaume-Uni, plus de la moitié de toutes les écoles qui se trouvent dans le quartile supérieur de concentration des enfants d'immigrés figurent également dans le quartile supérieur des écoles défavorisées sur le plan socioéconomique.

Tableau 5.12. Mesures de lutte contre la ségrégation les plus fréquentes dans le secteur scolaire

		Parent immigré	Désavantage socioéconomique	Les deux
Réglementations imposant des quotas	Quota minimum	Suède	Corée	Belgique (Flandre) (système de double quota)
	Seuil maximum	Belgique (Flandre) Italie	Hongrie	Belgique (Flandre) (système de double quota)
Soutien accroissant la mobilité au niveau des élèves (mentorat, bourses, éducation des jeunes enfants, etc.)		Canada Costa Rica Irlande Italie Luxembourg Portugal (demandeurs/ bénéficiaires d'une protection internationale) Slovénie Suède Suisse Suède	Chili Lituanie	Belgique (Flandre) Colombie Japon Slovénie Royaume-Uni
Soutien aux écoles défavorisées		Canada République tchèque Irlande Luxembourg Slovénie Suisse	France Nouvelle-Zélande Portugal	Belgique (Flandre) Chili Finlande Italie Corée Lituanie Mexique Pays-Bas Suède Royaume-Uni

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques visant à réduire la ségrégation des immigrés et ses conséquences négatives, 2020.

Les mesures de lutte contre la ségrégation dans le système scolaire peuvent être divisées en deux catégories. La première catégorie regroupe les mesures qui s'efforcent d'éviter ou du moins d'atténuer la ségrégation scolaire (mesures *ex ante*). La seconde catégorie correspond aux mesures qui visent à atténuer les effets préjudiciables de la ségrégation scolaire grâce à un soutien ciblé en faveur des écoles et des élèves concernés (mesures *ex post*). Cependant, comme nous le verrons plus loin, il n'est pas toujours possible d'établir une distinction tranchée.

Mesures visant à éviter ex ante la ségrégation des immigrés à l'école

Le processus d'affectation des élèves constitue le principal outil permettant d'éviter la ségrégation scolaire dès le départ. Certains pays ont mis en place un mécanisme édictant les règles de répartition des élèves entre les écoles, alors que d'autres laissent aux parents le soin de choisir une école pour leurs enfants. La méthode la plus répandue pour procéder à cette répartition est fondée sur le lieu de résidence de l'élève. La répartition scolaire fondée sur le lieu de résidence était auparavant prépondérante dans les pays de l'OCDE, mais elle a perdu en importance depuis le début du millénaire. Dans le même temps, les données disponibles donnent à penser que les écoles sont devenues plus sélectives (OCDE, 2019^[105]). Cependant, au cours des deux dernières décennies, beaucoup de pays de l'OCDE ont mis en œuvre des

réformes destinées à assouplir le lien entre l'adresse du domicile et l'école d'affectation et à accorder une plus grande latitude de choix aux familles (Givord, 2019^[106]).

L'effet ambigu du choix de l'école

La plus grande latitude de choix de l'école a un effet ambigu sur la ségrégation. D'une part, elle dissocie la ségrégation scolaire de la ségrégation résidentielle ; d'autre part, le choix de l'école peut renforcer des mécanismes de sélection plus subtils, vu qu'il peut être difficile aux familles immigrées de choisir l'école la plus appropriée. Les familles natives, surtout celles ayant un revenu élevé, tendent à être mieux informées sur l'offre scolaire, sur les critères d'admission et sur les différences de qualité entre les écoles. Non seulement les familles immigrées ne disposent souvent pas de ces informations, mais elles peuvent également être gênées par la barrière de la langue. De plus, elles peuvent préférer choisir l'école la plus proche plutôt que celle qui serait par ailleurs la plus adaptée – afin de réduire par ailleurs les coûts de transport autant que faire se peut. En Suède, par exemple, il a été constaté que les élèves nés à l'étranger parcouraient de moins longues distances pour se rendre à l'école, exception faite de ceux dont les parents avaient un niveau d'études élevé (Andersson, Malmberg et Östh, 2012^[59] ; Cerna et al., 2019^[107]). Certains pourraient par ailleurs préférer envoyer leurs enfants à une école avoisinante accueillant un fort pourcentage d'autres élèves de la même origine, afin de faciliter les contacts.

Le processus de sélection par les écoles qui n'admettent qu'un nombre limité d'élèves peut également contribuer à la ségrégation scolaire. Étant donné qu'il est plus facile d'obtenir de bons résultats d'apprentissage avec les élèves les plus aisés, les écoles tendent à préférer admettre les élèves qui connaissent déjà la langue dans laquelle sont dispensés les enseignements et qui bénéficient d'un soutien intellectuel à la maison. Des données mettant en évidence un écrémage ont été recueillies dans de nombreux pays de l'OCDE tels que l'Angleterre (West, Ingram et Hind, 2006^[108]), les États-Unis (Jabbar, 2015^[109]), la Suède (Böhlmark, Holmlund et Lindahl, 2016^[110]), la Norvège (Haugen, 2020^[111]) et la Slovénie (Trnavcevic, 2002^[112]). Les résultats scolaires ou les tests d'admission permettent aux écoles d'écarter les meilleurs élèves, ce qui ne fait qu'accroître la ségrégation scolaire.

La littérature regorge de données mettant en évidence les liens entre le choix de l'école et différents types de ségrégation scolaire (ségrégation socioéconomique : par exemple Burgess et Briggs (2010^[113]), ou encore Levin (1998^[114]) ; ségrégation selon l'origine raciale ou ethnique : par exemple Urquiola (2005^[115]) ; ségrégation en fonction du niveau d'études des parents : par exemple Söderström et Uusitalo (2010^[116])). Cependant, la plupart des études ont mis l'accent sur la ségrégation socioéconomique ou sur la ségrégation raciale ou ethnique plutôt que sur la ségrégation des immigrés à proprement parler.

Donner les mêmes armes à tous pour choisir une école

Les mesures destinées à fournir à tous et à chacun des informations exhaustives sur l'offre d'écoles et sur leurs différences de qualité peuvent réduire le manque d'informations dont souffrent les familles immigrées. Au Luxembourg, par exemple, les brochures des écoles sont fournies en différentes langues afin que ces informations soient accessibles pour les familles immigrées.

Les frais d'admission peuvent constituer un obstacle supplémentaire. En Irlande, la loi sur l'éducation (admission à l'école) adoptée en 2018 a réduit les obstacles financiers en interdisant aux écoles n'appliquant pas de frais d'admission de percevoir aucune somme en lien avec l'admission. Cette loi abolit en outre les listes d'attente afin d'assurer une égalité des chances entre les élèves nouvellement arrivés et ceux qui résident là depuis plus longtemps. Plusieurs pays offrent également des subventions de transport afin de compenser les frais supplémentaires.

La Suède est allée plus loin et a interdit de subordonner l'admission aux aptitudes de l'élève ou aux caractéristiques de la famille afin d'éviter un écrémage par les écoles très demandées (Böhlmark, Holmlund et Lindahl, 2016^[110]).

Financement des écoles selon les caractéristiques des élèves

L'association des mesures relatives au choix de l'école et des systèmes de financement des écoles peut être un puissant outil permettant de créer des incitations à admettre des élèves défavorisés. Les systèmes de financement pondéré en fonction des caractéristiques des élèves s'attachent avant tout à éviter la ségrégation scolaire. Lorsque le financement est exclusivement fonction du nombre d'élèves et n'est pas différencié selon les caractéristiques des élèves, ou lorsqu'il est déterminé par les résultats d'apprentissage, les responsables de l'admission sont incités à écrémer les meilleurs élèves. Haugen (2020_[111]) a mené des entretiens avec des professeurs de différentes écoles d'Oslo et il est parvenu à la conclusion qu'ils décident de l'admission en tenant compte du rapport entre les ressources escomptées et les coûts prévisibles liés à l'élève considéré. Les systèmes de financement qui prennent en considération les caractéristiques de l'élève et l'effort supplémentaire qu'elles imposent à l'école pourraient se heurter à ce type de distorsions. Au Royaume-Uni, par exemple, le système de financement des écoles prend en considération les besoins spécifiques supplémentaires de chaque élève. La « Formule de financement nationale » tient compte des élèves qui ont droit à des repas scolaires gratuits, et elle comporte également un coefficient pour ceux qui ont besoin d'apprendre l'anglais.

Discrimination positive et limites supérieures pour renforcer la mixité sociale

Les réglementations imposant des quotas ou les fourchettes cibles concernant le pourcentage d'élèves immigrés auxquelles ils doivent se conformer constituent un moyen plus strict de faire en sorte que les écoles publiques respectent certains critères de diversité. Les fourchettes cibles peuvent réduire l'écrémage et éviter que les écoles dépassent un certain seuil d'élèves immigrés, s'attaquant ainsi aux deux extrémités de l'échelle de concentration. Tel est par exemple le cas en Suède, où les écoles indépendantes pour lesquelles les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles peuvent utiliser un quota (maximum de 5 %) pour donner la priorité aux élèves arrivés en Suède dans les deux années précédentes, bien qu'il semble que beaucoup d'écoles n'aient pas recours à cette possibilité (Cerna et al., 2019_[107]). En Corée, un quota minimum d'élèves issus de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique est en place pour les établissements secondaires spéciaux. L'Italie applique une limite supérieure de 30 % d'élèves issus de l'immigration en pourcentage du nombre total d'élèves inscrits, afin d'éviter les fortes concentrations d'immigrés. Cependant, dans les pays où le pourcentage d'immigrés est très variable, ces réglementations imposant des limites constantes peuvent être difficiles à mettre en œuvre. En Belgique (Flandre), le quota varie en fonction de la densité d'élèves défavorisés dans le voisinage.

Quelques pays accordent aux écoles pour lesquelles les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles la possibilité d'accorder la priorité aux élèves défavorisés. Au Royaume-Uni, par exemple, le « code d'admission dans les écoles » (*School Admission Code*) permet aux autorités responsables de l'admission de donner la priorité aux élèves défavorisés. Le ciblage sur les enfants ayant des parents immigrés est plus direct en Suède, où les écoles pour lesquelles les demandes d'inscription sont supérieures aux places disponibles peuvent accorder la préférence aux élèves immigrés arrivés dans le pays dans les deux années précédentes.

Déségrégation par dispersion

Une stratégie controversée qui concerne spécifiquement les écoles consiste à disperser les élèves défavorisés des écoles ségréguées en les transférant vers des écoles mieux loties. Au cours du siècle dernier, les États-Unis et le Royaume-Uni ont mis en œuvre des programmes de transport scolaire par autobus visant à déségréguer les écoles en modifiant la composition de leurs élèves. Ces programmes visaient à se conformer à certaines fourchettes cibles de groupes ethniques et raciaux au sein des écoles en dépit de la ségrégation résidentielle. En tant que stratégie de déségrégation, le transport scolaire par autobus a suscité de nombreux problèmes et de nombreuses protestations, car beaucoup ne partageaient

pas l'objectif d'intégration raciale et ethnique. Aussi les élèves appartenant à une minorité raciale ou ethnique devaient-ils faire face à des réactions d'hostilité dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes (Bergman, 2018^[117]) et étaient-ils souvent victimes de racisme (Bebber, 2015^[118]). Aux États-Unis, des effets positifs sur les résultats des élèves issus de minorités qui participaient à ces programmes volontaires ont pu être constatés (Bergman, 2018^[117]).

Encadré 5.5. Répartition scolaire des élèves immigrés nouvellement arrivés

L'arrivée depuis 2015 d'un grand nombre d'immigrés vulnérables dans beaucoup de pays de l'OCDE a mis sous les projecteurs la question de la répartition scolaire des élèves immigrés nouvellement arrivés. Leur répartition entre les écoles et la capacité de ces dernières à leur fournir des cours de langue et d'intégration sont d'importants déterminants du parcours éducatif des nouveaux arrivants et de leur intégration dans le système éducatif et dans la société dans son ensemble. La répartition scolaire peut également avoir une influence sur l'ampleur des contacts entre les élèves immigrés et ceux nés dans le pays.

Un problème majeur tient au fait que, pour assurer l'intégration des élèves immigrés nouvellement arrivés, il faut non seulement des enseignants spécialisés à même de s'occuper d'élèves venus de divers horizons et possédant une connaissance limitée de la langue du pays d'accueil, mais aussi un programme adapté. Il y a donc souvent un choix à faire : soit fournir des cours d'intégration de haute qualité aux élèves arrivés à une date récente, soit les répartir entre différentes écoles publiques pour assurer une plus grande mixité sociale. D'où la diversité des approches adoptées par les pouvoirs publics. La Turquie, par exemple, a réagi à l'augmentation du nombre de réfugiés syriens par la mise en place de centres temporaires d'enseignement spécialisé. En Finlande, les écoles assurent des enseignements dans les langues maternelles respectives des élèves immigrés si des professeurs sont disponibles pour ce faire. De plus, en Finlande, les élèves immigrés peuvent bénéficier de cours de finnois/suédois seconde langue afin de rattraper le niveau requis par le système scolaire.

Dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et la Lituanie, les élèves qui ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil peuvent suivre des cours spéciaux dans les écoles publiques, dans le cadre desquels des professeurs de langues étrangères leur apportent un soutien linguistique. En Lituanie, les écoles offrent également la possibilité de participer à des activités éducatives supplémentaires en compagnie d'élèves natifs afin d'améliorer leur lituanien. En Autriche, les cours nécessitant une utilisation moins intensive de la langue, tels que ceux de sport ou de musique, sont dispensés dans les conditions d'enseignement ordinaires. Ces formes hybrides permettent aux élèves de bénéficier de cours plus spécialisés pour rattraper le programme national et avoir des contacts avec des élèves natifs – tout en évitant la ségrégation scolaire.

Contrairement à ces programmes qui étaient axés sur les minorités ethniques et qui étaient de nature volontaire, la ville danoise d'Aarhus a expérimenté un système de transport scolaire par autobus obligatoire pour les élèves ayant des parents immigrés. Une étude empirique récente a mis en évidence que cette obligation a des effets négatifs sur les résultats et sur le bien-être des élèves concernés (Damm et al., 2020^[119]). Il a été constaté que les résultats aux tests de mathématiques des élèves de troisième et sixième années contraints d'y participer étaient inférieurs à ceux des autres élèves immigrés. Des effets négatifs similaires ont été observés pour ce qui est des résultats obtenus dans le domaine de la lecture en sixième et huitième années.

Ces résultats contrastés pourraient être dus à un biais de sélection dans le cadre du transport scolaire par autobus de nature volontaire, ou autrement dit dans les ambitions quant aux résultats scolaires des élèves qui participent à ces mesures facultatives. Par ailleurs, certains des élèves concernés par le transport scolaire par autobus auraient peut-être préféré rester dans des écoles avec des camarades issus de

milieux similaires au leur et pourraient ne pas s'être sentis à leur place dans leur nouvelle école. Un problème connexe tient à la répartition des élèves immigrés nouvellement arrivés (voir Encadré 5.5).

Mesures destinées à atténuer les effets de la ségrégation scolaire

La frontière entre les mesures *ex ante* et *ex post* est souvent floue et ces deux catégories de mesures peuvent se recouper partiellement. À titre d'exemple, si les mesures de soutien spécifiquement destinées aux élèves ayant des parents immigrés au sein des écoles à forte concentration peuvent ne pas attirer les élèves dont les parents sont nés dans le pays, un soutien compensatoire d'ordre général en faveur des écoles à forte concentration en vue d'accroître leur qualité peut rendre ces écoles attractives pour un éventail plus large d'élèves.

Accroître l'attractivité des écoles ségréguées

Pour attirer les élèves issus de familles natives plus aisées, une solution consiste à proposer dans les écoles ségréguées des programmes d'enseignement spéciaux très demandés. En Turquie, certaines écoles ont mis en œuvre des programmes d'enseignement spéciaux afin d'attirer les élèves venus de divers horizons et de créer dans le même temps une ouverture culturelle. Dans le cadre du cours optionnel sur les « langues et dialectes vivants », les élèves peuvent se familiariser avec des cultures différentes. La stratégie de déségrégation mise en œuvre aux États-Unis consiste également à transformer les écoles ségréguées en « écoles aimants » (c'est-à-dire en écoles proposant des cours ou des programmes d'enseignement spéciaux en vue d'attirer un ensemble diversifié d'élèves). Les données relatives à l'effet exercé sur la diversité par la mise en œuvre de ces programmes attractifs sont toutefois contrastées. Riel et al. (2018^[120]) estiment qu'un développement des écoles aimants aux États-Unis devrait favoriser une plus grande diversité au sein des écoles et des districts, alors que Saporito (2003^[121]), par exemple, a constaté que la sélection selon l'origine et selon le milieu socioéconomique demeure persistante même lorsque les parents envoient leurs enfants dans des écoles aimants.

Soutien additionnel aux écoles pour lutter contre les effets négatifs de la ségrégation des jeunes immigrés

Le financement des écoles peut dépendre des caractéristiques individuelles des élèves ou de celles de l'établissement lui-même, en fonction de la composition de ses élèves et de sa localisation. Cependant, ces deux méthodes sont étroitement liées, étant donné que la composition des élèves des écoles découle directement des politiques d'admission que celles-ci mettent en œuvre. Un système de financement pondéré par élève crée des incitations à l'admission (voir plus haut), alors que l'octroi aux écoles d'un soutien financier ciblé vise plutôt à compenser les effets négatifs de la ségrégation scolaire déjà existante. C'est pourquoi un certain nombre de pays de l'OCDE fournissent des ressources supplémentaires en vue d'améliorer la qualité des écoles accueillant des pourcentages élevés d'enfants d'immigrés ou d'étrangers (République tchèque, par exemple) ou d'élèves défavorisés sur le plan socioéconomique (Nouvelle-Zélande, par exemple). Les Pays-Bas accordent des fonds supplémentaires aux écoles qui comportent une forte proportion d'élèves ayant des résultats médiocres. Un seuil réglementaire garantit que ces ressources financières sont exclusivement allouées aux écoles qui dépassent un certain pourcentage de jeunes susceptibles d'avoir des résultats médiocres et qui ont donc besoin d'un soutien supplémentaire. Ce type de mesures pose néanmoins un problème : les écoles qui accueillent d'importants pourcentages d'élèves immigrés pourraient certes bénéficier de fonds supplémentaires, mais elles pourraient ne pas toujours les utiliser pour ces élèves-là, à moins que ces ressources financières ne soient assorties de certaines règles ou conditions.

Au Canada, les écoles qui accueillent un grand nombre d'enfants nouvellement arrivés peuvent bénéficier du programme *Settlement Workers in Schools* (« agents d'intégration dans les écoles »), qui est financé par l'État fédéral. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce programme varient en fonction de la

province, mais elles peuvent aller depuis des activités d'information et d'orientation pour l'inscription à l'école jusqu'à l'apprentissage informel de la langue et des conseils non thérapeutiques et un soutien par les pairs.

Dans les autres pays, le soutien supplémentaire accordé dépend non seulement de l'école elle-même, mais aussi de la zone où elle est située. La Finlande alloue des ressources financières supplémentaires aux écoles situées dans des zones défavorisées sur le plan socioéconomique qui comportent d'importants pourcentages d'habitants allophones et, au Royaume-Uni, les « points froids » de mobilité sociale (c'est-à-dire les zones caractérisées par une faible mobilité sociale ascendante) bénéficient de fonds supplémentaires en vue d'accroître la qualité des écoles situées dans ces quartiers. Outre les ressources financières supplémentaires allouées aux écoles, des hausses de salaire en faveur du personnel enseignant peuvent être un moyen de les dédommager directement du surplus de travail qu'ils ont à supporter et d'inciter les enseignants expérimentés à exercer dans les écoles ségréguées. Le Portugal cible les écoles situées dans des zones défavorisées sur le plan socioéconomique avec son programme axé sur les « territoires éducatifs d'intervention prioritaire » (*Territórios Educativos de Intervenção Prioritária* – TEIP), qui couvre environ 17 % des groupes d'établissements scolaires portugais (écoles situées au sein de la même zone géographique) et définit des plans d'amélioration en fonction du contexte local correspondant. Ces plans d'amélioration peuvent notamment prévoir une augmentation du nombre d'enseignants, de psychologues ou de travailleurs sociaux, ainsi qu'une offre éducative plus diversifiée.

En France, les écoles situées dans des zones socioéconomiquement défavorisées – au sein desquelles les enfants d'immigrés sont fortement surreprésentés – bénéficient de la politique d'éducation prioritaire. L'éducation prioritaire vise à réduire à moins de 10 % l'écart entre les résultats des écoles des zones défavorisées et ceux des autres écoles à partir d'un certain âge. Elle recouvre différentes mesures d'amélioration de la qualité et s'efforce de répondre aux besoins des élèves de milieux défavorisés. La disponibilité de personnel enseignant supplémentaire permet d'assurer un soutien plus individualisé. De surcroît, la stratégie crée des incitations afin que les enseignants aillent exercer dans ces écoles. Ils bénéficient d'un supplément de rémunération et peuvent accroître leur probabilité d'obtenir un transfert dans l'école de leur choix par la suite. Ce programme tend par conséquent à attirer des enseignants assez jeunes qui partent bien souvent après quelques années. Dans le cadre de cette stratégie d'éducation prioritaire pour les élèves défavorisés, le programme « parcours d'excellence » apporte un soutien aux élèves des établissements d'enseignement secondaire qui aspirent à atteindre des objectifs ambitieux sur le plan des études et de l'intégration professionnelle. Ces élèves peuvent bénéficier de certains avantages tels que des visites culturelles ou un accompagnement personnalisé, mais les effectifs concernés sont réduits.

Des incitations financières pour les écoles et les enseignants, une formation spéciale pour le personnel enseignant ou du matériel supplémentaire peuvent améliorer les conditions d'apprentissage dans ces écoles défavorisées. Au Chili, par exemple, le « programme de préparation à la vie » fournit aux enseignants et aux équipes de direction des outils pour travailler avec des élèves vulnérables dans les écoles comportant des concentrations particulièrement fortes de ce type d'élèves. Pareillement, l'aide des travailleurs sociaux et le soutien psychologique apportés dans le cadre du programme de soutien prioritaire au bien-être éducatif de la Corée aux écoles dépassant un certain seuil d'élèves défavorisés peuvent aider à surmonter les difficultés d'apprentissage.

La Suède inscrit son soutien supplémentaire aux élèves défavorisés dans une « mission compensatoire des écoles » qui devrait garantir l'égalité des chances quelle que soit l'origine des parents, et la Norvège vise à donner à tous les enfants la possibilité de participer à au moins une activité périscolaire et encourage un système de mentorat pour les jeunes à risque (Staver, Brekke et Søholt, 2019^[122]).

Pour résumer, rares sont les mesures spécifiquement axées sur la ségrégation scolaire des immigrés, mais un certain nombre d'entre elles ciblent les élèves défavorisés, parmi lesquels les élèves immigrés sont généralement surreprésentés. Le Tableau 5.13 présente une synthèse des mesures de lutte contre

la ségrégation examinées dans ce chapitre, en distinguant les interventions au niveau de l'école de celles au niveau de l'élève ou de sa famille.

Tableau 5.13. Mesures de lutte contre la ségrégation

	<i>Ex ante</i>	Hybrides	<i>Ex post</i>
Au niveau de l'école	Encadrement des critères d'admission	Programmes spéciaux dans les écoles ségréguées (« écoles aimants »)	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement de la langue
	Réglementations imposant des quotas ou des fourchettes cibles en matière d'élèves immigrés	Formations et incitations spéciales pour les enseignants et les chefs d'établissement exerçant dans les écoles ségréguées	Personnel enseignant multilingue
		Financement et soutien supplémentaires pour les écoles ségréguées identifiées en tant que telles	
Au niveau de l'élève ou de sa famille	Fourniture d'informations égales sur l'offre des différentes écoles		Octroi d'un soutien spécial aux élèves immigrés dans les écoles ségréguées
	Réduction des obstacles à l'exercice du choix de l'école (subventions de transport, chèques-éducation)		Réduction des obstacles au changement d'école (chèques-éducation, etc.)
	Dispersion des immigrés nouvellement arrivés		Déségrégation des écoles ségréguées par la dispersion des élèves (transport scolaire par autobus)

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques visant à réduire la ségrégation résidentielle des immigrés et ses conséquences négatives, 2020.

Politiques du logement

La politique du logement constitue un domaine d'action essentiel du point de vue de la concentration des immigrés. Au sein de la zone OCDE, le fonctionnement du marché du logement présente de considérables différences selon les pays, aussi l'ampleur des interventions publiques est-elle – tout comme les leviers d'action – extrêmement variable. L'accessibilité et la disponibilité de logements de qualité dans les zones de ségrégation résidentielle sont par ailleurs étroitement liées à la question plus large de la rénovation urbaine (voir Encadré 5.6).

Encadré 5.6. Rénovation urbaine dans les zones à forte concentration

Un certain nombre de pays de l'OCDE ont expérimenté la mise en œuvre de vastes programmes de rénovation urbaine dans les secteurs caractérisés par une forte concentration des désavantages et par un quartier et des logements en mauvais état, qui coïncident souvent avec les zones à forte concentration d'immigrés. Outre les pays scandinaves, où ces politiques de rénovation font partie intégrante des stratégies de lutte contre la ségrégation, des programmes fortement ciblés, de manière directe ou indirecte, sur les quartiers comportant des pourcentages élevés d'immigrés sont mis en œuvre en Allemagne, en Belgique (Flandre), en Estonie, aux États-Unis, en France et aux Pays-Bas (voir Tableau 5.14). Les interventions sont directement axées sur la dimension spatiale des zones concernées (en vue notamment d'apporter des améliorations de l'habitat, des espaces publics et des

infrastructures) ou s'attachent à améliorer les moyens d'existence et l'intégration sociale par des actions économiques et sociales, ou les deux (comme dans les pays nordiques, en France ou aux Pays-Bas (Musterd et Ostendorf, 2008^[123])).

Dans le cadre de la rénovation urbaine, quelques pays de l'OCDE déplacent expressément les résidents ou s'efforcent de restreindre la possibilité de s'installer dans les zones en question. Tel est le cas au Danemark, où les zones les plus vulnérables (« ghettos durs ») doivent faire l'objet d'un plan d'aménagement visant à réduire de 40 % le pourcentage de logements sociaux d'ici 2030. Cet objectif peut être atteint par des ventes, par la création de nouvelles propriétés privées, la démolition, etc. Les municipalités qui comptent des zones de ce type sur leur territoire sont tenues de définir des critères fondés sur l'emploi et l'éducation pour établir un ordre de priorité entre les candidats. Les municipalités ne peuvent pas attribuer un hébergement provisoire aux réfugiés dans les zones considérées comme défavorisées, et le regroupement familial est également soumis à des restrictions dans ces zones. La stratégie adoptée par le Portugal pour lutter contre la ségrégation dans les zones défavorisées s'appuie sur des mesures de relogement en vertu desquelles les personnes issues des zones où les conditions de vie ne sont pas satisfaisantes sont réinstallées dans d'autres quartiers de la ville.

Plusieurs pays s'efforcent également de transformer physiquement les zones caractérisées par une forte concentration des désavantages. L'approche la plus radicale consiste à démolir les immeubles d'habitation de qualité médiocre pour améliorer l'apparence physique des quartiers afin d'attirer des ménages plus aisés et pour offrir une meilleure qualité de vie à ceux qui restent sur place. Dans plusieurs régions métropolitaines situées en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, des opérations de démolition de grande ampleur ont été menées dans les zones défavorisées. Les évaluations de l'efficacité de ces politiques de démolition, telles que la Politique des grandes villes mise en œuvre aux Pays-Bas, en vertu de laquelle le stock de logements de qualité médiocre était détruit et remplacé par de nouveaux logements de plus grande valeur en vue de créer une plus grande mixité socioéconomique dans les quartiers, ont mis en évidence des résultats ambigus (Tosics, 2009^[124]). Les nouveaux logements créés étaient souvent plus chers, et les précédents habitants n'avaient plus les moyens de rester dans le quartier. La démolition a par conséquent aggravé la pénurie de logements abordables et entraîné des déplacements de population, laissant souvent les personnes déplacées dans une situation financière encore moins enviable. C'est pourquoi les ménages déplacés ont souvent eu tendance à s'installer dans d'autres quartiers comportant des pourcentages tout aussi élevés d'immigrés (Bolt et Van Kempen, 2010^[125]), ce qui n'a fait que déplacer le problème de la concentration des immigrés au lieu d'y porter remède.

Plusieurs pays de l'OCDE mettent en œuvre des interventions sociales ciblées dans les zones caractérisées par une forte concentration de désavantages. En Allemagne, par exemple, un programme de « cohésion sociale » consacre 200 millions d'euros par an aux quartiers défavorisés. Des investissements d'aménagement urbain dans le secteur résidentiel, dans les infrastructures et dans la qualité de la vie visent à accroître l'attractivité des quartiers et à renforcer la cohésion sociale. Le concept de développement intégré se trouve au cœur du programme et associe l'ensemble des acteurs et des ressources du district. Les investissements réalisés dans le cadre de ce programme peuvent porter sur les infrastructures sociales, le logement, l'éducation, ou encore l'aide à l'intégration des immigrés.

Tableau 5.14. Vue d'ensemble des mesures d'intervention territorialisée et de leurs paramètres

	Identification des zones	Interventions territorialisées
Allemagne	Zones socioéconomiquement défavorisées (mais aussi prise en compte des infrastructures, des caractéristiques physiques de la zone et du pourcentage d'immigrés et de leurs descendants, ainsi que de leurs compétences linguistiques)	Projet « Sozialer Zusammenhalt » (cohésion sociale) : investissements ciblés visant à améliorer les infrastructures, la qualité des quartiers, ainsi que les possibilités de participation et d'intégration des habitants
Belgique (Flandre)	Indicateurs socioéconomiques, nationalités étrangères	Financement ciblé en faveur de programmes d'amélioration des quartiers, programmes de rénovation
Danemark	Indicateurs socioéconomiques, immigrés « non occidentaux » et leurs descendants	Transformations physiques : changements de mode d'occupation, démolition, ventes, création de nouvelles propriétés privées Changements sociaux : priorité accordée aux candidats selon des critères liés à l'emploi et à l'éducation, non-affectation de réfugiés à certaines zones, meilleur maintien de l'ordre, éducation obligatoire des jeunes enfants, pénalités pour les écoles ayant de mauvais résultats
Estonie	Fort pourcentage d'immigrés et de leurs descendants , personnes à faible revenu	Fourniture de services sociaux spéciaux, accent mis sur l'apprentissage de la langue et sur la formation tout au long de la vie, programmes de rénovation À venir : stratégie visant principalement à éviter toute forme de ségrégation au motif de l'origine immigrée, « Population et société cohérente »
États-Unis	Zones d'emploi ciblées : taux de chômage à 150 % du taux moyen national	Facilités pour les investisseurs étrangers (seuil d'investissement moins élevé (900 000 USD) pour les nouvelles entreprises commerciales qui s'établissent dans les Zones d'emploi ciblées)
Finlande	Indicateurs socioéconomiques (portant pour l'essentiel sur les mêmes zones que pour les non-finnophones)	Diversification des modes d'occupation (locataire privé, propriétaire occupant) dans les quartiers à forte concentration de logements sociaux, programmes de rénovation, projets améliorant la qualité et l'attractivité des quartiers
Norvège	Définitions variables : suroccupation, indicateurs socioéconomiques, accumulation de problèmes de drogue et de santé, pourcentages élevés d'immigrés et d'étrangers , insécurité	« Initiatives territorialisées » : renforcement de l'attractivité grâce à une modification de l'environnement, stratégie à long terme avec des objectifs à long terme définis en conséquence
Portugal	Indicateurs socioéconomiques	Interventions dans le domaine de l'éducation, relogement, mesures pour promouvoir l'intégration sociale des résidents
Suède	Zones avec des difficultés socioéconomiques	Interventions prioritaires dans les domaines suivants : logement, éducation, marché du travail, démocratie, société civile et criminalité

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les politiques visant à réduire la ségrégation des immigrés et ses conséquences négatives, 2020.

Facteurs déterminant la concentration des immigrés sur le marché du logement

Outre leur statut socioéconomique bien souvent moins élevé, les immigrés pâtissent d'un certain nombre de désavantages spécifiques sur le marché du logement, dont des réseaux plus limités, des discriminations et un manque de connaissance du fonctionnement du marché du logement qui restreignent leurs choix résidentiels.

Ces facteurs sont souvent liés. À titre d'exemple, les conditions des prêts hypothécaires tendent à être moins favorables pour les immigrés arrivés à une date récente, étant donné qu'ils n'ont pas d'antécédents en matière de crédit. Une étude venant des Pays-Bas a montré que, même après prise en compte du statut socioéconomique, le taux d'acceptation des demandes de crédit s'avérait plus faible pour les immigrés que pour les natifs (Aalbers, 2007^[126]).

Par ailleurs, les données disponibles mettent amplement en évidence l'existence de discriminations sur le marché locatif (pour une présentation d'ensemble, voir la métaétude récemment publiée par Auspurg, Schneck et Hinz (2019^[127])). Une autre étude a mis en lumière que les agents immobiliers proposent aux immigrés des logements différents et en moins grand nombre que lorsqu'il s'agit de natifs (Galster et

Godfrey, 2005^[128]). Outre la discrimination pure et simple de la part des propriétaires, un autre effet supplémentaire se fait par ailleurs sentir du fait de l'impact négatif que les forts pourcentages d'immigrés et de leurs descendants exercent sur l'appréciation des logements (Flippen, 2004^[129]). Les données en provenance des États-Unis suggèrent donc que les agents immobiliers fournissent davantage d'informations aux clients blancs nés dans le pays et les orientent vers des quartiers plus blancs et moins pauvres (Galster et Godfrey, 2005^[128]). En outre, les immigrés doivent souvent acquitter des prix plus élevés sur le marché immobilier privé. Par exemple, Bayer et al. (2017^[130]) ont examiné quatre grandes villes des États-Unis et constaté que les acheteurs hispaniques doivent payer un prix d'environ 2 % plus élevé.

Logement social

Compte tenu des obstacles auxquels se heurtent les immigrés sur le marché du logement privé, le secteur du logement social joue un rôle particulièrement important dans la lutte contre la ségrégation résidentielle. L'accès au logement social, son ampleur, et les zones où il est assuré constituent autant de paramètres essentiels de la politique du logement qui peuvent exercer une influence directe sur la ségrégation résidentielle des immigrés et plus généralement sur leur intégration.

Le levier d'action que constituent les mesures liées au logement social dépend de la taille du marché du logement social par rapport à celle de l'ensemble du marché du logement. D'après la Base de données de l'OCDE sur le logement abordable (OCDE, 2021^[131]), la part du logement social est supérieure à 10 % dans huit pays de l'OCDE : Pays-Bas (38 %), Autriche (24 %), Danemark (22 %), Royaume-Uni (17 %), France (14 %), Irlande (13 %) et Islande et Finlande (11 %). Il existe également d'importantes différences du point de vue du fonctionnement du marché du logement social, notamment sous l'angle des paramètres qui régissent l'accès et la répartition (OCDE, 2020^[132]).

Les logements sociaux peuvent aussi bien favoriser que freiner la ségrégation sociale, en fonction de leur taille, de leur localisation et de leur processus d'attribution. En effet, si les grands projets de logements sociaux peuvent être un facteur de ségrégation, ceux de taille plus modeste tendent à réduire l'ampleur du phénomène, étant donné qu'ils ont une plus grande probabilité de disperser les occupants des logements sociaux dans des zones différentes (Verdugo et Toma, 2018^[133]). L'une des principales recommandations de l'OCDE en la matière a trait au « zonage inclusif » (Moreno Monroy et al., 2020^[134]). D'après la (Banque mondiale, sans date^[135]), dans le cadre du zonage inclusif les promoteurs privés sont soit tenus d'intégrer des logements abordables ou des logements sociaux dans leur aménagement du site, soit incités à le faire. Cet objectif peut être atteint en incorporant des logements abordables dans le même ensemble ou en les construisant ailleurs, ou encore en fournissant des financements ou des terrains en vue de la création de logements sociaux ou abordables. La loi française sur le logement social « Solidarité et renouvellement urbain » impose un quota minimum de 20 % de logements sociaux dans chaque municipalité au sein des zones urbaines (Blanc, 2010^[136]), et les localités qui ne respectent pas ce pourcentage minimum de 20 % se voient infliger une sanction financière. De même, certaines villes allemandes ont instauré un quota social auquel doit se conformer l'affectation des sols. Cependant, sa mise en œuvre exige souvent beaucoup de temps car les nouveaux logements sociaux doivent être construits ou transformés à partir du stock de logements existant.

Bien entendu, pour que le logement social contribue à réduire la concentration des immigrés, il n'est pas seulement important que le logement social soit déconcentré, encore faut-il qu'il soit accessible pour les immigrés. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les résidents permanents tendent à avoir le même accès formel aux logements sociaux que les natifs. Cependant, les immigrés ont des difficultés à accéder à un logement social peu après leur arrivée. Certains pays ont de longues listes d'attente (comme la Belgique ou le Canada) ou exigent que les candidats aient vécu pendant une durée minimale au sein de la région (comme certaines municipalités en Norvège) ou du pays (comme la Nouvelle-Zélande). En outre, les

immigrés éprouvent des difficultés à remplir d'autres conditions, comme c'est le cas en Belgique (Flandre), où un certain niveau de néerlandais peut être exigé.

Soutien financier individuel

Au lieu de fournir un logement social, il est également possible d'apporter un soutien financier aux ménages dans le besoin afin qu'ils puissent accéder au marché du logement privé. Ce soutien peut être apporté au moyen de dispositifs d'allocation logement, prenant notamment la forme de systèmes de chèques-logement (tels que celui mis en œuvre aux États-Unis pour les ménages à faible revenu), ainsi que d'autres systèmes d'aide financière en faveur des populations défavorisées, qui peuvent être plus spécifiquement ciblés sur les personnes dans le besoin. La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place une forme de soutien de ce type pour les ménages à faible revenu, et en règle générale les ménages immigrés peuvent également en bénéficier. Une douzaine environ de pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, République tchèque et Slovaquie) ont établi des dispositifs de prêt ou de soutien financier spécifiquement destinés aux réfugiés.

Lutte contre les désavantages propres aux immigrés

Bien que tous les pays de l'OCDE assurent quelque forme de protection juridique contre la discrimination (OCDE, 2020^[137]), seul un petit nombre d'entre eux ont pris des mesures spécifiques ou mis en place des mécanismes de contrôle en vue de combattre la discrimination sur le marché du logement. Au nombre de ces pays figurent les États-Unis, où la loi sur le logement équitable (*Fair Housing Act*) assure une protection juridique à certains groupes menacés de discrimination du fait de leur couleur de peau, de leur état de personne handicapée, de leur situation de famille, de leur origine nationale, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe. Pour faire respecter cette loi et pour surveiller la discrimination, des testeurs de l'égalité dans le domaine du logement (*Fair Housing Testers*) sont déployés sur l'ensemble du territoire des États-Unis (United States Department of Justice, 2021^[138]). Ces testeurs se présentent comme des personnes à la recherche d'un logement, afin de rassembler des informations sur les pratiques discriminatoires sur le marché du logement. Dans les pays européens de l'OCDE, en revanche, le problème de la discrimination sur le marché du logement n'a guère bénéficié d'attention de la part des pouvoirs publics, comme en témoigne la très faible proportion d'actions en justice pour discrimination dans le domaine du logement, comparativement à celles intentées concernant les questions d'emploi (Silver et Danielowski, 2019^[139]). Cet écart mérite d'être souligné, puisque la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) montre que, d'après les autodéclarations, la discrimination est tout aussi répandue sur le marché du logement que sur le marché du travail. Cela ne reflète pas nécessairement la discrimination réelle, mais donne à penser que ce phénomène est sous-estimé.

Compte tenu du désavantage dont souffrent les immigrés au regard du fonctionnement du marché du logement, certains pays fournissent des informations et des conseils ciblés – notamment aux réfugiés. Aux Pays-Bas, par exemple, des « journées de facilitation » destinées aux réfugiés leur apportent une aide en ce domaine (Network of Integration Focal Points, 2007^[140]), et, en Belgique, la structure d'hébergement des personnes dont le statut de réfugié est nouvellement reconnu les aide à trouver un nouveau logement. Ce soutien prend notamment la forme d'une assistance linguistique, mais aussi de conseils juridiques et financiers et d'une aide à la recherche d'un logement convenable. Certaines villes fournissent des services d'assistance et de soutien pour aider les nouveaux arrivants à trouver un logement abordable.

Conclusion

La forte concentration résidentielle des immigrés est un phénomène universel dans les pays de l'OCDE. Elle est observée à différentes échelles géographiques : au niveau des régions ou des villes comme à celui des quartiers au sein des villes. Certains éléments tendent à mettre en évidence une ségrégation résidentielle croissante des immigrés, mais ils ont principalement trait au système scolaire, alors que les données disponibles au niveau du quartier sont plus contrastées. Cependant, même lorsque les immigrés sont plus largement répartis dans l'espace, il ne s'ensuit pas nécessairement par une diminution du ressenti du problème, et ce pour deux raisons. Premièrement, dans les pays d'immigration de longue date, les descendants d'immigrés nés dans le pays finissent souvent par vivre dans les quartiers d'immigrés « historiques », ce qui crée un sentiment d'ethnisation des quartiers, même si le pourcentage de personnes nées à l'étranger a de fait diminué au niveau local. Deuxièmement, une répartition plus égale des immigrés entre les différentes villes et régions les rend par ailleurs plus visibles pour une plus grande partie de la population native, qui peut y voir le signe d'une présence encore plus importante des immigrés dans les quartiers précédemment ségrégués.

Les causes et les effets de la concentration des immigrés sont multiples et complexes. Les nouveaux arrivants tendent à emménager dans des zones à forte concentration d'individus de même origine qu'eux, et ce phénomène est souvent lié à des avantages à court terme, en raison de l'aide apportée par les réseaux sociaux locaux à l'heure de rechercher un emploi ou un logement. Cependant, cet avantage initial tend à se transformer en handicap au fil du temps, étant donné qu'une forte concentration d'immigrés s'accompagne d'une familiarisation plus lente avec les institutions et la langue du pays d'accueil.

Il s'ensuit que la décision de vivre dans une zone à forte concentration résidentielle d'immigrés implique un arbitrage entre le pour et le contre : elle présente des avantages à court terme pour les nouveaux arrivants, mais elle implique aussi des coûts à long terme sur le plan de l'intégration. En tout état de cause, il est difficile de remédier à la concentration résidentielle. Non seulement il est ardu de dissuader les immigrés de tirer parti de ces avantages à court terme, mais cela pourrait en outre s'avérer contreproductif. Certains pays ont néanmoins tenté de le faire – notamment pour ce qui est des nouveaux arrivants pour raisons humanitaires – mais les données disponibles portent à croire que cette stratégie n'a souvent pas tenu ses promesses : elle a abouti à des taux d'emploi plus faibles, sans compter que beaucoup d'immigrés ayant fait l'objet des mesures de dispersion sont ensuite revenus s'installer dans les zones ségréguées. En effet, les avantages à court terme tirés de l'installation dans une zone ségréguée tendent à être tout à fait tangibles, alors que les coûts à long terme sont moins certains, en particulier dans les contextes où les immigrés n'ont aucune certitude quant à leurs perspectives de résidence et d'intégration à long terme.

Tant les natifs que les immigrés peuvent partir de ces zones, mais il ne s'ensuit pas nécessairement un renforcement de la ségrégation. Cependant, étant donné que ceux qui partent de ces zones défavorisées jouissent généralement d'une meilleure situation socioéconomique que ceux qui y restent, cela a pour effet d'aggraver le niveau global de désavantage dont souffre le quartier. En tout état de cause, le départ de ces zones ne joue qu'un rôle limité, étant donné que les profils de ségrégation demeurent largement déterminés par la résidence initiale. Il est donc essentiel de rompre la dynamique intergénérationnelle négative à laquelle sont soumis les immigrés, et plus particulièrement les moins instruits d'entre eux, surtout dans les zones à forte concentration résidentielle, mais pas uniquement. Les pouvoirs publics devraient s'intéresser davantage aux moyens de lutter contre les causes de l'immobilité des migrants et de leurs enfants qui vivent dans des zones défavorisées – surtout lorsqu'ils se trouvent dans une situation socioéconomique très fragile.

Dans ce contexte, il conviendrait en particulier de consacrer davantage d'attention à la qualité, à la répartition et à l'accessibilité des logements pour les immigrés – tant pour les nouveaux arrivants que pour ceux déjà installés. C'est là un aspect de l'action publique dont l'importance pour l'intégration est très sous-estimée, bien qu'il soit là encore extrêmement difficile d'obtenir des résultats en ce domaine, en particulier

dans les pays qui ne possèdent qu'un stock restreint de logements sociaux. Outre les leviers liés au logement social, un accès plus large au crédit immobilier et la lutte contre la discrimination sur le marché du logement constituent également des domaines d'action sous-estimés mais riches de promesses.

Un autre domaine auquel les pouvoirs publics devraient accorder une plus grande attention est celui de l'intégration des femmes immigrées dans les zones à forte ségrégation résidentielle, du fait notamment de ses retombées sur les résultats de leurs enfants. Les données provisoires présentées dans ce chapitre suggèrent que cette question est en partie liée aux normes sociales différentes en vigueur dans les zones à forte ségrégation, en particulier lorsqu'il s'agit d'immigrés venant de pays d'origine où il existe d'importantes disparités entre les sexes. Cependant, les données disponibles en la matière ne sont pas très fiables, et tant l'impact que la ségrégation résidentielle exerce sur l'égalité des sexes que les liens entre cette ségrégation et les normes sociales en vigueur sont des domaines qui n'ont pas suffisamment fait l'objet de travaux de recherche.

Les travaux de recherche et la politique d'intégration doivent également attacher davantage d'intérêt aux aspects spatiaux des dynamiques intergénérationnelles. Afin de remédier aux interactions plus limitées avec les institutions et avec la langue du pays d'accueil, une autre voie prometteuse pourrait consister à déployer des efforts particuliers de formation en langue et de diffusion d'informations auprès des immigrés dans les zones à forte concentration.

Références

- Aalbers, M. (2007), « Place-Based and Race-Based Exclusion from Mortgage Loans: Evidence from Three Cities in the Netherlands », *Journal of Urban Affairs*, vol. 29/1, pp. 1-29, [126]
<http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9906.2007.00320.x>.
- Abramitzky, R. et al. (2019), « Intergenerational Mobility of Immigrants in the US over Two Centuries », *NBER Working Paper* 26408, [90]
<http://dx.doi.org/10.1017/CBO9781107415324.004>.
- Alba, R. et al. (1999), « Immigrant groups in the suburbs: A reexamination of suburbanization and spatial assimilation », *American Sociological Review*, vol. 64/3, pp. 446-460, [64]
<http://dx.doi.org/10.2307/2657495>.
- Alessandrini, A. et al. (2017), *High resolution map of migrants in the EU*, Joint Research Centre, [23]
<http://dx.doi.org/10.2760/0199>.
- Andersen, H. (2017), « Selective moving behaviour in ethnic neighbourhoods: white flight, white avoidance, ethnic attraction or ethnic retention? », *Housing Studies*, vol. 32/3, pp. 296-318, [54]
<http://dx.doi.org/10.1080/02673037.2016.1208161>.
- Andersson, E. et al. (2018), « A Comparative Study of Segregation Patterns in Belgium, Denmark, the Netherlands and Sweden: Neighbourhood Concentration and Representation of Non-European Migrants », *European Journal of Population*, vol. 34/2, pp. 251-275, [12]
<http://dx.doi.org/10.1007/s10680-018-9481-5>.
- Andersson, E., B. Malmberg et J. Östh (2012), « Travel-to-school distances in Sweden 2000-2006: Changing school geography with equality implications », *Journal of Transport Geography*, vol. 23, pp. 35-43, [59]
<http://dx.doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2012.03.022>.

- Andersson, R., S. Musterd et G. Galster (2019), « Port-of-Entry Neighborhood and Its Effects on the Economic Success of Refugees in Sweden », *International Migration Review*, vol. 53/3, pp. 671-705, <http://dx.doi.org/10.1177/0197918318781785>. [72]
- Andersson, R., S. Musterd et G. Galster (2014), « Neighbourhood Ethnic Composition and Employment Effects on Immigrant Incomes », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40/5, pp. 710-736, <http://dx.doi.org/10.1080/1369183X.2013.830503>. [70]
- Aradhya, S. et al. (2017), « Region of Origin: Settlement Decisions of Turkish and Iranian Immigrants in Sweden, 1968-2001 », *Population, Space and Place*, vol. 23/4, p. e2031, <http://dx.doi.org/10.1002/psp.2031>. [43]
- Auspurg, K., A. Schneck et T. Hinz (2019), « Closed doors everywhere? A meta-analysis of field experiments on ethnic discrimination in rental housing markets », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45/1, pp. 95-114, <http://dx.doi.org/10.1080/1369183X.2018.1489223>. [127]
- Azlor, L., A. Damm et M. Schultz-Nielsen (2020), « Local labour demand and immigrant employment », *Labour Economics*, vol. 63, p. 101808, <http://dx.doi.org/10.1016/j.labeco.2020.101808>. [102]
- Banque mondiale (sans date), *Inclusionary Zoning*, <https://urban-regeneration.worldbank.org/node/46>. [135]
- Bartel, A. (1989), « Where do the new U.S. immigrants live? », *Journal of Labor economics*, vol. 7/4, pp. 371-391, <http://dx.doi.org/10.1086/298213>. [8]
- Battisti, M., G. Peri et A. Romiti (2021), « Dynamic Effects of Co-Ethnic Networks on Immigrants' Economic Success », *The Economic Journal*, <http://dx.doi.org/10.1093/ej/ueab036>. [78]
- Bauer, T., G. Epstein et I. Gang (2005), « Enclaves, language, and the location choice of migrants », *Journal of Population Economics*, vol. 18/4, pp. 649-662, <http://dx.doi.org/10.1007/s00148-005-0009-z>. [30]
- Bayer, P. et al. (2017), « Racial and ethnic price differentials in the housing market », *Journal of Urban Economics*, vol. 102, pp. 91-105, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jue.2017.07.004>. [130]
- Bebber, B. (2015), « « We Were Just Unwanted »: Bussing, Migrant Dispersal, and South Asians in London », *Journal of Social History*, vol. 48/3, pp. 635-661, <http://dx.doi.org/10.1093/jsh/shu110>. [118]
- Bergman, P. (2018), « The Risks and Benefits of School Integration for Participating Students: Evidence from a Randomized Desegregation Program », *IZA Discussion Paper* 11602, <https://papers.ssrn.com/abstract=3205889>. [117]
- Blanc, M. (2010), « The Impact of Social Mix Policies in France », *Housing Studies*, vol. 25/2, pp. 257-272, <http://dx.doi.org/10.1080/02673030903562923>. [136]
- Böhlmark, A., H. Holmlund et M. Lindahl (2016), « Parental choice, neighbourhood segregation or cream skimming? An analysis of school segregation after a generalized choice reform », *Journal of Population Economics*, vol. 29/4, pp. 1155-1190, <http://dx.doi.org/10.1007/s00148-016-0595-y>. [110]

- Bolt, G., A. Sule Özüekren et D. Phillips (2010), « Linking integration and residential segregation », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36/2, pp. 169-186, <http://dx.doi.org/10.1080/13691830903387238>. [65]
- Bolt, G. et R. Van Kempen (2010), « Dispersal Patterns of Households who are Forced to Move: Desegregation by Demolition: A Case Study of Dutch Cities », *Housing Studies*, vol. 25/2, <http://dx.doi.org/10.1080/02673030903561834>. [125]
- Bolt, G. et R. van Kempen (2010), « Ethnic segregation and residential mobility: Relocations of minority ethnic groups in the Netherlands », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36/2, pp. 333-354, <http://dx.doi.org/10.1080/13691830903387451>. [55]
- Boman, A. (2011), « The mobility of immigrants and natives: Evidence from internal migration following job displacement », *Regional Studies*, vol. 45/3, pp. 283-297, <http://dx.doi.org/10.1080/00343400903431003>. [42]
- Bosch, M., M. Carnero et L. Farré (2015), « Rental housing discrimination and the persistence of ethnic enclaves », *SERIEs*, vol. 6/2, pp. 129-152, <http://dx.doi.org/10.1007/s13209-015-0122-5>. [44]
- Botton, H. et al. (2020), « L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », *Document de travail*, n° 2020-09, France Stratégie. [19]
- Bråmås, Å. (2006), « 'White Flight'? The Production and Reproduction of Immigrant Concentration Areas in Swedish Cities, 1990-2000 », *Urban Studies*, vol. 43/7, pp. 1127-1146, <http://dx.doi.org/10.1080/00420980500406736>. [52]
- Brücker, H. et al. (2019), « Refugee Migration to Germany Revisited: Some Lessons on the Integration of Asylum Seekers », *FRDB Policy Brief*. [97]
- Buch, T., M. Meister et A. Niebuhr (2021), « Ethnic diversity and segregation in German cities », *Cities*, vol. 115, p. 103221, <http://dx.doi.org/10.1016/j.cities.2021.103221>. [15]
- Burgess, S. et A. Briggs (2010), « School assignment, school choice and social mobility », *Economics of Education Review*, vol. 29/4, pp. 639-649, <http://dx.doi.org/10.1016/j.econedurev.2009.10.011>. [113]
- Card, D., A. Mas et J. Rothstein (2008), « Tipping and the dynamics of segregation », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 123/1, pp. 177-218, <http://dx.doi.org/10.1162/qjec.2008.123.1.177>. [48]
- Cascio, E. et E. Lewis (2012), « Cracks in the melting pot: Immigration, school choice, and segregation », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 4/3, pp. 91-117, <http://dx.doi.org/10.1257/pol.4.3.91>. [61]
- Cerna, L. et al. (2019), « Strength through diversity's Spotlight Report for Sweden », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 194, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/059ce467-en>. [107]
- Chiswick, B. et P. Miller (2015), *International migration and the economics of language*, Elsevier B.V., <http://dx.doi.org/10.1016/B978-0-444-53764-5.00005-0>. [79]
- Chiswick, B. et P. Miller (2004), « Where Immigrants Settle in the United States », *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, vol. 6/2, pp. 185-197, <http://dx.doi.org/10.1080/1387698042000273479>. [9]

- Commission européenne (2018), *Integration of immigrants in the European Union: Report on Special Eurobarometer 469*, Direction générale de la communication. [2]
- Costa, R. et H. De Valk (2018), « Ethnic and Socioeconomic Segregation in Belgium: A Multiscalar Approach Using Individualised Neighbourhoods », *European Journal of Population*, vol. 34/2, pp. 225-250, <http://dx.doi.org/10.1007/s10680-018-9480-6>. [14]
- Cutler, D., E. Glaeser et J. Vigdor (2008), « When are ghettos bad? Lessons from immigrant segregation in the United States », *Journal of Urban Economics*, vol. 63/3, pp. 759-774, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jue.2007.08.003>. [75]
- Dahlberg, M. et M. Valeyathepillay (2019), « On the Anatomy of a Refugee Dispersal Policy: Neighborhood Integration and Dynamic Sorting », *Ifo Working Paper 285*, <https://ideas.repec.org/p/ces/ifowps/285.html>. [96]
- Damm, A. (2009), « Ethnic enclaves and immigrant labor market outcomes: Quasi-experimental evidence », *Journal of Labor Economics*, vol. 27/2, pp. 281-314, <http://dx.doi.org/10.1086/599336>. [69]
- Damm, A. et al. (2020), « Effects of Busing on Test Scores and the Wellbeing of Bilingual Pupils: Resources Matter », *Aarhus University Economics Working Paper 2020-03*, <https://EconPapers.repec.org/RePEc:aah:aarhec:2020-03>. [119]
- Damm, A. et M. Rosholm (2009), « Employment effects of spatial dispersal of refugees », *Review of Economics of the Household*, vol. 8/1, pp. 105-146, <http://dx.doi.org/10.1007/s11150-009-9067-4>. [99]
- Danzer, A. et F. Yaman (2016), « Ethnic concentration and language fluency of immigrants: Evidence from the guest-worker placement in Germany », *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 131, pp. 151-165, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jebo.2016.08.012>. [82]
- Dujardin, C., H. Selod et I. Thomas (2008), « Residential segregation and unemployment: The case of Brussels », *Urban Studies*, vol. 45/1, pp. 89-113, <http://dx.doi.org/10.1177/0042098007085103>. [67]
- Dustmann, C. et A. Van Soest (2004), « An analysis of speaking fluency of immigrants using ordered response models with classification errors », *Journal of Business and Economic Statistics*, vol. 22/3, pp. 312-321, <http://dx.doi.org/10.1198/073500104000000163>. [81]
- Edin, P., P. Fredriksson et O. Aslund (2004), « Settlement policies and the economic success of immigrants », *Journal of Population Economics*, vol. 17, pp. 133-155, <http://dx.doi.org/10.1007/s00148-003-0143-4>. [100]
- Edin, P., P. Fredriksson et O. Aslund (2003), « Ethnic enclaves and the economic success of immigrants — Evidence from a natural experiment », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118/1, pp. 329-357, <http://dx.doi.org/10.1162/00335530360535225>. [68]
- Fairlie, R. et A. Resch (2002), « Is there « White Flight » into private schools? Evidence from the National Educational Longitudinal Survey », *Review of Economics and Statistics*, vol. 84, pp. 21-33, <http://dx.doi.org/10.1162/003465302317331892>. [57]
- Farrell, C. (2016), « Immigrant suburbanisation and the shifting geographic structure of metropolitan segregation in the United States », *Urban Studies*, vol. 53/1, pp. 57-76, <http://dx.doi.org/10.1177/0042098014558537>. [21]

- Farre, L., F. Ortega et R. Tanaka (2018), « Immigration and the public–private school choice », [60]
Labour Economics, vol. 51, pp. 184-201, <http://dx.doi.org/10.1016/j.labeco.2018.01.001>.
- Fasani, F., T. Frattini et L. Minale (2021), « (The Struggle for) Refugee Integration into the [98]
 Labour Market: Evidence from Europe », *Journal of Economic Geography*,
<http://dx.doi.org/10.1093/jeg/lbab011>.
- Fjellborg, A. et M. Söderhäll (2021), « Spatial concentration and residential segregation of [24]
 immigrants in Sweden ».
- Flippen, C. (2004), « Unequal Returns to Housing Investments? A Study of Real Housing [129]
 Appreciation among Black, White, and Hispanic Households », *Social Forces*, vol. 82/4,
 pp. 1523–1551, <http://dx.doi.org/10.1353/sof.2004.0069>.
- Funkhouser, E. (2000), « Changes in the Geographic Concentration and Location of Residence [39]
 of Immigrants », *International Migration Review*, vol. 34/2, pp. 489-510,
<http://dx.doi.org/10.1177/019791830003400206>.
- Gallaway, L. et R. Vedder (1971), « The increasing urbanization thesis-did « new immigrants » to [4]
 the United States have a particular fondness for urban life? », *Explorations in Economic
 History*, vol. 8/3, pp. 305-319, [http://dx.doi.org/10.1016/0014-4983\(71\)90011-8](http://dx.doi.org/10.1016/0014-4983(71)90011-8).
- Gallaway, L., R. Vedder et V. Shukla (1974), « The distribution of the immigrant population in the [5]
 United States: an economic analysis », *Explorations in Economic History*, vol. 11/3, pp. 213-
 226, [http://dx.doi.org/10.1016/0014-4983\(74\)90008-4](http://dx.doi.org/10.1016/0014-4983(74)90008-4).
- Galster, G. et E. Godfrey (2005), « By words and deeds: Racial steering by real estate agents in [128]
 the U.S. in 2000 », *Journal of the American Planning Association*, vol. 71/3, pp. 251-268,
<http://dx.doi.org/10.1080/01944360508976697>.
- Geay, C. et S. McNally (2013), « Non-Native Speakers of English in the Classroom: What are [145]
 the Effects on Pupil Performance? », *Economic Journal*, vol. 123/570, pp. F281-F307,
<https://doi.org/10.1111/eoj.12054>.
- Giulietti, C., C. Schluter et J. Wahba (2013), « With a lot of help from my friends: Social networks [66]
 and immigrants in the UK », *Population, Space and Place*, vol. 19/6, pp. 657-670,
<http://dx.doi.org/10.1002/psp.1787>.
- Givord, P. (2019), « Quels liens entre les politiques de libre choix des établissements et la mixité [106]
 sociale à l'école ? », *PISA à la loupe*, n° 96, Éditions OCDE, Paris,
<https://dx.doi.org/10.1787/943456f0-fr>.
- Grönqvist, H. (2006), « Ethnic enclaves and the attainments of immigrant children », [85]
European Sociological Review, vol. 22/4, pp. 369-382, <http://dx.doi.org/10.1093/esr/jcl002>.
- Gustafsson, B., K. Katz et T. Österberg (2017), « Residential Segregation from Generation to [87]
 Generation: Intergenerational Association in Socio-Spatial Context Among Visible Minorities
 and the Majority Population in Metropolitan Sweden », *Population, Space and Place*,
 vol. 23/4, <http://dx.doi.org/10.1002/psp.2028>.
- Haberfeld, Y. et al. (2019), « Selectivity and Internal Migration: A Study of Refugees' Dispersal [101]
 Policy in Sweden », *Frontiers in Sociology*, vol. 4, p. 66,
<http://dx.doi.org/10.3389/fsoc.2019.00066>.

- Hall, M. et K. Crowder (2014), « Native Out-Migration and Neighborhood Immigration in New Destinations », *Demography*, vol. 51/6, pp. 2179-2202, <http://dx.doi.org/10.1007/s13524-014-0350-5>. [49]
- Hanaoka, K., Y. Ishikawa et S. Takeshita (2017), « Have Destination Choices of Foreign Residents Contributed to Reducing Regional Population Disparity in Japan? Analysis Based on the 2010 Population Census Microdata », *Population, Space and Place*, vol. 23/1, p. e1975, <http://dx.doi.org/10.1002/psp.1975>. [37]
- Haugen, C. (2020), « Teachers' experiences of school choice from 'marginalised' and 'privileged' public schools in Oslo », *Journal of Education Policy*, vol. 35/1, pp. 68-94, <http://dx.doi.org/10.1080/02680939.2019.1587519>. [111]
- Hou, F. (2007), « Changes in the initial destinations and redistribution of Canada's major immigrant groups: Reexamining the role of group affinity », *International Migration Review*, vol. 41/3, pp. 680-705, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2007.00090.x>. [31]
- Houle, R. et M. Vézina (2017), « Les schémas d'établissement et l'intégration sociale de la population issue de l'immigration dans les régions métropolitaines de Montréal, Toronto et de Vancouver », *Ethnicity, Language and Immigration Thematic Series*, Statistique Canada. [22]
- Huang, T. et K. Newbold (2017), « Destination Choice of the Newly Arrived Immigrants to the U.S. from 2000 to 2005-2007: A Multivariate Explanation for Immigrants from Top Source Countries », *Growth and Change*, vol. 48/4, pp. 512-531, <http://dx.doi.org/10.1111/grow.12194>. [26]
- Hugo, G. (2008), « Immigrant settlement outside of Australia's capital cities », *Population, Space and Place*, vol. 14/6, pp. 553-571, <http://dx.doi.org/10.1002/psp.539>. [143]
- Iceland, J. et M. Scopilliti (2008), « Immigrant residential segregation in U.S. Metropolitan areas, 1990-2000 », *Demography*, vol. 45/1, pp. 79-94, <http://dx.doi.org/10.1353/dem.2008.0009>. [20]
- Jabbar, H. (2015), « Every Kid Is Money », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, vol. 37/4, pp. 638-659, <http://dx.doi.org/10.3102/0162373715577447>. [109]
- Jaeger, D. (2007), « Green Cards and the Location Choices of Immigrants in the United States, 1971-2000 », *Research in Labor Economics*, vol. 27, pp. 131-183, [http://dx.doi.org/10.1016/S0147-9121\(07\)00004-0](http://dx.doi.org/10.1016/S0147-9121(07)00004-0). [28]
- Jayet, H. et al. (2016), « Immigrants' location choice in Belgium », *The Annals of Regional Science*, vol. 57, pp. 63-89, <http://dx.doi.org/10.1007/s00168-016-0761-x>. [35]
- Kadarik, K. et al. (2021), « Country-of-origin-specific economic capital in neighbourhoods: Impact on immigrants' employment opportunities », *Environment and Planning A*, <http://dx.doi.org/10.1177/0308518X21989702>. [74]
- Kalfa, E. et M. Piracha (2018), « Social networks and the labour market mismatch », *Journal of Population Economics*, vol. 31/3, pp. 877-914, <http://dx.doi.org/10.1007/s00148-017-0677-5>. [77]
- Kauppinen, T., M. van Ham et V. Bernelius (2021), « Understanding the effects of school catchment areas and households with children in ethnic residential segregation », *Housing Studies*, <http://dx.doi.org/10.1080/02673037.2020.1857707>. [62]

- Korekawa, Y. (2021), *Does an Asset Motive Matter more than an Ethnic Community? An Analysis of the Spatial Assimilation Hypothesis in the Japanese Context.* [25]
- Kritz, M. et J. Nogle (1994), « Nativity concentration and internal migration among the foreign-born », *Demography*, vol. 31/3, pp. 509-524, <http://dx.doi.org/10.2307/2061755>. [38]
- Lankford, R., E. Lee et J. Wyckoff (1995), « An analysis of elementary and secondary school choice », *Journal of Urban Economics*, vol. 38/2, pp. 236-251, <http://dx.doi.org/10.1006/juec.1995.1031>. [56]
- Lazear, E. (1999), « Culture and language », *Journal of Political Economy*, vol. 107/6, pp. S95-S126, <http://dx.doi.org/10.1086/250105>. [80]
- Levin, H. (1998), « Educational vouchers: Effectiveness, choice, and costs », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 17/3, pp. 373-392, [http://dx.doi.org/10.1002/\(SICI\)1520-6688\(199822\)17:3<373::AID-PAM1>3.0.CO;2-D](http://dx.doi.org/10.1002/(SICI)1520-6688(199822)17:3<373::AID-PAM1>3.0.CO;2-D). [114]
- Liaw, K. et Y. Ishikawa (2008), « Destination Choice of the 1995–2000 Immigrants to Japan: Salient Features and Multivariate Explanation », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 40/4, pp. 806-830, <http://dx.doi.org/10.1068/a39187>. [36]
- Logan, J. et C. Zhang (2010), « Global neighborhoods: New pathways to diversity and separation », *American Journal of Sociology*, vol. 115/4, pp. 1069-1109, <http://dx.doi.org/10.1086/649498>. [51]
- Lymperopoulou, K. (2013), « The Area Determinants of the Location Choices of New Immigrants in England », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 45/3, pp. 575-592, <http://dx.doi.org/10.1068/a44673>. [32]
- Malmberg, B. et al. (2018), « Residential Segregation of European and Non-European Migrants in Sweden: 1990–2012 », *European Journal of Population*, vol. 34/2, pp. 169-193, <http://dx.doi.org/10.1007/s10680-018-9478-0>. [17]
- Massey, D. et N. Denton (1988), « The dimensions of residential segregation », *Social Forces*, vol. 67/2, pp. 281-315, <http://dx.doi.org/10.1093/sf/67.2.281>. [141]
- Massey, D. et N. Denton (1985), « Spatial Assimilation as a Socioeconomic Outcome », *American Sociological Review*, vol. 50/1, p. 94, <http://dx.doi.org/10.2307/2095343>. [63]
- McAvay, H. (2018), « How Durable Are Ethnoracial Segregation and Spatial Disadvantage? Intergenerational Contextual Mobility in France », *Demography*, vol. 55/4, pp. 1507-1545, <http://dx.doi.org/10.1007/s13524-018-0689-0>. [88]
- McAvay, H. (2018), « The ethnoracial context of residential mobility in France: Neighbourhood out-migration and relocation », *Population, Space and Place*, vol. 24/6, p. e2138, <http://dx.doi.org/10.1002/psp.2138>. [46]
- Minnesota Population Center (2020), *Integrated Public Use Microdata Series, International: Version 7.3*, IPUMS, Minneapolis, MN, <http://dx.doi.org/10.18128/D020.V7.3>. [7]
- Moreno Monroy, A. et al. (2020), « Housing policies for sustainable and inclusive cities: How national governments can deliver affordable housing and compact urban development », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2020/03, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/d63e9434-en>. [134]

- Müller, T., T. Grund et J. Koskinen (2018), « Residential Segregation and 'Ethnic Flight' vs. 'Ethnic Avoidance' in Sweden », *European Sociological Review*, vol. 34/3, pp. 268-285, <http://dx.doi.org/10.1093/esr/jcy010>. [53]
- Musterd, S. et W. Ostendorf (2008), « Integrated urban renewal in The Netherlands: a critical appraisal », *Urban Research & Practice*, vol. 1/1, pp. 78-92, <http://dx.doi.org/10.1080/17535060701795389>. [123]
- Network of Integration Focal Points (2007), *Policy briefing on housing for refugees and migrants in Europe*, Conseil européen sur les réfugiés et les exilés. [140]
- Neuman, E. (2016), « Ethnic concentration and economic outcomes of natives and second-generation immigrants », *International Journal of Manpower*, vol. 37/1, pp. 157-187, <http://dx.doi.org/10.1108/IJM-06-2014-0136>. [86]
- Newbold, K. (1996), « Internal Migration of the Foreign-Born in Canada », *International Migration Review*, vol. 30/3, pp. 728-747, <http://dx.doi.org/10.1177/019791839603000304>. [41]
- Noiriel, G. (1988), *Le Creuset français : Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, Seuil, Paris. [6]
- OCDE (2021), *Base de données sur le logement abordable*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/housing/data/affordable-housing-database/>. [131]
- OCDE (2020), *All Hands In? Making Diversity Work for All*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/efb14583-en>. [137]
- OCDE (2020), *Housing and Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/6ef36f4b-en>. [83]
- OCDE (2020), « Le logement social : un élément essentiel des politiques de logement d'hier et de demain », *Synthèses sur l'emploi, le travail et les affaires sociales*, https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1060_1060492-pvl4ulimdw&title=Logement-social-synthese-2020. [132]
- OCDE (2020), « What is the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants and their children? », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/e7cbb7de-en>. [3]
- OCDE (2019), *Balancing School Choice and Equity: An International Perspective Based on Pisa, PISA*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/2592c974-en>. [105]
- OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/4abab00d-en>. [93]
- OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Korea 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264307872-en>. [94]
- OCDE (2018), *Recruiting Immigrant Workers: Australia 2018*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264288287-en>. [92]
- OCDE (2017), *Making Integration Work: Family Migrants*, Making Integration Work, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264279520-en>. [91]
- OCDE (2016), *Les clés de l'intégration : Les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264258365-fr>. [95]

- OCDE (2016), « L'incidence économique des migrations : de l'importance de l'échelon local », [1]
dans *Perspectives des migrations internationales 2016*, Éditions OCDE, Paris,
https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-6-fr.
- OCDE (2010), *OECD Reviews of Labour Market and Social Policies: Israel*, OECD Reviews of [144]
Labour Market and Social Policies, Éditions OCDE, Paris,
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264079267-en>.
- OCDE/Union européenne (2019), *Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration [84]
des immigrés*, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Bruxelles,
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264309234-fr>.
- Pan Ké Shon, J. et G. Verdugo (2015), « Forty years of immigrant segregation in France, 1968– [18]
2007. How different is the new immigration? », *Urban Studies*, vol. 52/5, pp. 823-840,
<http://dx.doi.org/10.1177/0042098014529343>.
- Rangvid, B. (2010), « School Choice, Universal Vouchers and Native Flight from Local [58]
Schools », *European Sociological Review*, vol. 26/3, pp. 319-335,
<http://dx.doi.org/10.1093/esr/jcp024>.
- Rathelot, R. et M. Safi (2014), « Local Ethnic Composition and Natives' and Immigrants' [45]
Geographic Mobility in France, 1982–1999 », *American Sociological Review*, vol. 79/1,
pp. 43-64, <http://dx.doi.org/10.1177/0003122413514750>.
- Reardon, S. et D. O'Sullivan (2004), « Measures of spatial segregation », *Sociological [142]
Methodology*, vol. 34/650, pp. 121-162, <http://dx.doi.org/10.1111/j.0081-1750.2004.00150.x>.
- Riel, V. et al. (2018), « Do magnet and charter schools exacerbate or ameliorate inequality? », [120]
Sociology Compass, vol. 12/9, p. e12617, <http://dx.doi.org/10.1111/soc4.12617>.
- Robinson, V. et R. Andersson (2003), *Spreading the 'burden'? : A review of policies to disperse [103]
asylum seekers and refugees*, Bristol University Press.
- Rogne, A. et al. (2020), « Neighbourhood Concentration and Representation of Non-European [13]
Migrants: New Results from Norway », *European Journal of Population*, vol. 36, pp. 71-83,
<http://dx.doi.org/10.1007/s10680-019-09522-3>.
- Ruggles, S. et al. (2021), *IPUMS USA: Version 11.0 [dataset]*, IPUMS, [10]
<http://dx.doi.org/10.18128/D010.V11.0>.
- Sager, L. (2012), « Residential Segregation and Socioeconomic Neighbourhood Sorting: [16]
Evidence at the Micro-neighbourhood Level for Migrant Groups in Germany », *Urban Studies*,
vol. 49/12, pp. 2617-2632, <http://dx.doi.org/10.1177/0042098011429487>.
- Saiz, A. et S. Wachter (2011), « Immigration and the neighborhood », *American Economic [50]
Journal: Economic Policy*, vol. 3/2, pp. 169-188, <http://dx.doi.org/10.1257/pol.3.2.169>.
- Saporito, S. (2003), « Private Choices, Public Consequences: Magnet School Choice and [121]
Segregation by Race and Poverty », *Social Problems*, vol. 50/2, pp. 181-203,
<http://dx.doi.org/10.1525/sp.2003.50.2.181>.
- Scott, D., P. Coomes et A. Izyumov (2005), « The Location Choice of Employment-based [29]
Immigrants among U.S. Metro Areas », *Journal of Regional Science*, vol. 45/1, pp. 113-145,
<http://dx.doi.org/10.1111/j.0022-4146.2005.00366.x>.

- Silver, H. et L. Danielowski (2019), « Fighting Housing Discrimination in Europe », *Housing Policy Debate*, vol. 29/5, pp. 714-735, <http://dx.doi.org/10.1080/10511482.2018.1524443>. [139]
- Söderström, M. et R. Uusitalo (2010), « School Choice and Segregation: Evidence from an Admission Reform », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 112/1, pp. 55-76, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9442.2009.01594.x>. [116]
- South, S., K. Crowder et E. Chavez (2005), « Migration and spatial assimilation among U.S. Latinos: Classical versus segmented trajectories », *Demography*, vol. 42/3, pp. 497-521, <http://dx.doi.org/10.1353/dem.2005.0025>. [40]
- SPF Emploi et Unia (2020), *Monitoring socioéconomique. Marché du travail et origine 2019*, SPF Emploi. [11]
- Staver, A., J. Brekke et S. Sørholt (2019), « Scandinavia's segregated cities-policies, strategies and ideals », *NIBR Report*, vol. 2019/8. [122]
- Stewart, E. (2012), « UK dispersal policy and onward migration: Mapping the current state of knowledge », *Journal of Refugee Studies*, vol. 25/1, pp. 25-49, <http://dx.doi.org/10.1093/jrs/fer039>. [104]
- Tanis, K. (2020), « Regional distribution and location choices of immigrants in Germany », *Regional Studies*, vol. 54/4, pp. 483-494, <http://dx.doi.org/10.1080/00343404.2018.1490015>. [33]
- Tosics, I. (2009), « Dilemmas of integrated area-based urban renewal programmes », *URBACT Tribune*. [124]
- Trnavcevic, A. (2002), « Cream skimming and elitism in state/municipality-regulated enrolment: A case study of two elementary schools in Ljubljana, Slovenia », *The Australian Educational Researcher*, vol. 29/2, pp. 33-54, <http://dx.doi.org/10.1007/bf03216763>. [112]
- United States Department of Justice (2021), *Fair Housing Testing Program*, <https://www.justice.gov/crt/fair-housing-testing-program-1>. [138]
- Urquiola, M. (2005), « Does School Choice Lead to Sorting? Evidence from Tiebout Variation », *American Economic Review*, vol. 95, pp. 1310-1326, <http://dx.doi.org/10.1257/0002828054825484>. [115]
- Verdugo, G. (2016), « Public housing magnets: Public housing supply and immigrants' location choices », *Journal of Economic Geography*, vol. 16/1, pp. 237-265, <http://dx.doi.org/10.1093/jeg/lbu052>. [47]
- Verdugo, G. et S. Toma (2018), « Can Public Housing Decrease Segregation? Lessons and Challenges from Non-European Immigration in France », *Demography*, vol. 55, pp. 1803-1828, <http://dx.doi.org/10.1007/s13524-018-0705-4>. [133]
- Vogiazides, L. et H. Mondani (2020), « A geographical path to integration? Exploring the interplay between regional context and labour market integration among refugees in Sweden », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 46/1, pp. 23-45, <http://dx.doi.org/10.1080/1369183X.2019.1588717>. [73]
- West, A., D. Ingram et A. Hind (2006), « Skimming the Cream », *Educational Policy*, vol. 20/4, pp. 615-639, <http://dx.doi.org/10.1177/0895904805284054>. [108]

- Wimark, T., K. Haandrikman et M. Nielsen (2019), « Migrant labour market integration: the association between initial settlement and subsequent employment and income among migrants », *Geografiska Annaler, Series B: Human Geography*, vol. 101/2, pp. 118-137, <http://dx.doi.org/10.1080/04353684.2019.1581987>. [71]
- Zavodny, M. (1999), « Determinants of Recent Immigrants' Locational Choices », *International Migration Review*, vol. 33/4, pp. 1014-1030, <http://dx.doi.org/10.1177/019791839903300408>. [27]
- Zhu, P., C. Liu et G. Painter (2014), « Does residence in an ethnic community help immigrants in a recession? », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 47/1, pp. 112-127, <http://dx.doi.org/10.1016/j.regsciurbeco.2013.09.014>. [76]
- Zorlu, A. et C. Mulder (2008), « Initial and Subsequent Location Choices of Immigrants to the Netherlands », *Regional Studies*, vol. 42/2, pp. 245-264, <http://dx.doi.org/10.1080/00343400601145210>. [34]
- Zuccotti, C. et L. Platt (2017), « Does Neighbourhood Ethnic Concentration in Early Life Affect Subsequent Labour Market Outcomes? A Study across Ethnic Groups in England and Wales », *Population, Space and Place*, vol. 23/6, <http://dx.doi.org/10.1002/psp.2041>. [89]

Annexe 5.A. Éléments complémentaires

Tableaux et graphiques

Tableau annexe 5.A.1. Concentration régionale et part urbaine de la population native et de celle née à l'étranger, en Angleterre, en Suède et aux États-Unis, 1910-11

	Canada, 1911		Angleterre, 1911		Suède, 1910		États-Unis, 1910	
	Nés à l'étranger	Natifs	Nés à l'étranger	Natifs	Nés à l'étranger	Natifs	Nés à l'étranger	Natifs
Part des régions comprenant 50 % de la population correspondante	10.4 % (23/222 districts)	31.5 % (70/222 districts)	5.0 % (2/40 comtés)	12.5 % (5/40 comtés)	12.5 % (3/24 comtés)	37.5 % (9/24 comtés)	1.2 % (36/2 952 comtés)	13.7 % (403/2 952 comtés)
Part urbaine	54.4 %	43.8 %	23.2 %	10.7 %	47.0 %	22.8 %	68.6 %	40.8 %

Note : Pour chaque pays, la part des unités administratives (districts au Canada, comtés dans les trois autres pays) regroupant 50 % de la population est calculée comme suit : pour chaque groupe (individus nés à l'étranger et natifs), la répartition de la population entre l'ensemble des unités régionales est tout d'abord établie, puis les unités régionales sont classées par ordre décroissant en fonction de leur part respective. Un dénombrement permet ensuite de déterminer le nombre minimum d'unités régionales nécessaires pour atteindre 50 % de la population. La part urbaine correspond au pourcentage de la population qui vit dans des localités considérées comme urbaines. La définition d'une localité « urbaine » est variable selon les pays. Dans certains cas, la définition est fondée sur un seuil de population ou sur d'autres critères mesurables, alors que dans d'autres elle repose sur une classification administrative.

Source : Données de recensement du Canada, de l'Angleterre, de la Suède et des États-Unis ; Minnesota Population Center (2020^[7]), « Integrated Public Use Microdata Series, International: Version 7.3 », <http://dx.doi.org/10.18128/D020.V7.3> et calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/qzngoi>

Tableau annexe 5.A.2. Coefficients de régression du pourcentage de personnes nées à l'étranger par rapport à la population des villes dans les pays européens, 2010-19

	Ensemble des immigrants	Immigrés extracommunautaires	Immigrés communautaires
Log population des villes	1.81***	1.43***	0.38***
Variables de contrôle	Effets fixes pour le pays et pour l'année		
Nombre d'observations	2 263	2 263	2 263

Note : Chaque cellule indique le coefficient d'une régression linéaire distincte du pourcentage des immigrants au sein de la population (totale, extracommunautaire uniquement, ou communautaire uniquement) par rapport au logarithme de la population des villes. Les observations portent sur 435 zones urbaines fonctionnelles (ZUF) dans 20 pays européens regroupées sur 10 ans (2010-19 ; panel déséquilibré). Une ZUF se compose d'une ville densément peuplée et d'une zone environnante (zone de navettage) dont le marché du travail est étroitement intégré avec cette ville. Toutes les régressions incluent des effets fixes pour le pays et pour l'année (coefficients non indiqués). *** : les coefficients sont significativement différents de zéro au seuil de 1 %.

Source : Eurostat ; calculs du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/zpikvj>

Mesure de la ségrégation

En vue de mesurer la ségrégation résidentielle d'une région, plusieurs problèmes méthodologiques et conceptuels doivent être réglés. Premièrement, comme la ségrégation résidentielle indique dans quelle mesure les individus de différents groupes vivent dans des quartiers différents, il est nécessaire de clarifier ce que l'on entend par « quartier ». Deuxièmement, il faut choisir une définition conceptuelle de la ségrégation résidentielle. Massey et Denton (1988^[141]) décrivent cinq dimensions de la ségrégation : homogénéité, exposition, regroupement, concentration, et centralisation. Les stratégies adoptées pour mesurer la ségrégation résidentielle dépendront de ceux de ces aspects qui seront pertinents en fonction du contexte. Troisièmement, la population par rapport à laquelle la ségrégation doit être mesurée doit être définie (par exemple les pays d'origine).

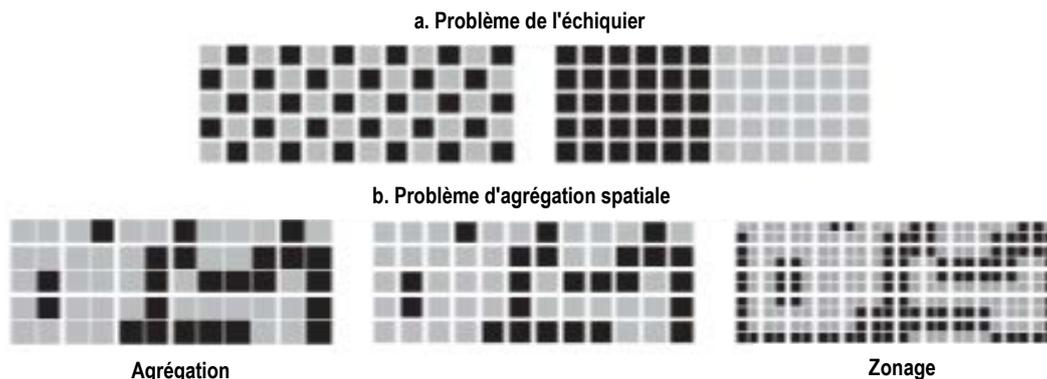
La plupart des mesures traditionnelles de la ségrégation résidentielle sont dites *aspatiales* parce qu'elles considèrent implicitement que l'environnement social d'un individu est équivalent à quelque unité territoriale (telle qu'un secteur de recensement), sans tenir compte de la position relative de ces unités dans l'espace. Tous les individus d'un secteur de recensement donné, par exemple, sont considérés comme occupant le même environnement, dont la composition est indépendante de celle des secteurs avoisinants.

Les mesures aspatiales de la ségrégation ont souvent été critiquées dans le contexte de la ségrégation résidentielle du fait de leur incapacité à prendre en compte le découpage spatial des secteurs de recensement (Reardon et O'Sullivan, 2004^[142]). En particulier, ces mesures ne tiennent compte ni du « problème du damier » ni du « problème de l'unité spatiale modifiable ».

Le « problème du damier » découle du fait que les mesures aspatiales ne prennent pas en considération la proximité spatiale des quartiers mais se concentrent au contraire sur la seule composition des quartiers. Sur un damier dont chaque case représente un quartier noir ou blanc, si toutes les cases noires étaient déplacées d'un côté du damier et toutes les cases blanches de l'autre, une mesure de la ségrégation devrait voir dans ce déplacement une augmentation de la ségrégation, puisque la plupart des quartiers seraient désormais entourés de quartiers de la même couleur (Graphique d'annexe 5.A.1). Les mesures aspatiales de la ségrégation ne font toutefois aucune distinction entre la première situation et la seconde, étant donné que dans chaque cas la composition des différents quartiers demeure identique.

Le « problème de l'unité spatiale modifiable » (*modifiable areal unit problem* – MAUP) se pose dans le contexte de la mesure de la ségrégation résidentielle du fait que les données relatives à la population résidente sont généralement collectées et/ou communiquées pour des unités spatiales (telles que les secteurs de recensement) qui ne correspondent pas nécessairement à des divisions sociales ou spatiales pertinentes. Cette forme de collecte des données suppose implicitement que les individus qui vivent à proximité les uns des autres mais dans des unités spatiales distinctes sont plus éloignés les uns des autres que ne le sont deux individus habitant relativement loin l'un de l'autre mais à l'intérieur de la même unité spatiale. Aussi toutes les mesures de la ségrégation spatiale et aspatiale qui reposent sur des dénombrements de la population agrégés au sein de sous-zones sont-elles sensibles aux définitions des limites de ces sous-zones. Le Graphique d'annexe 5.A.1 illustre deux aspects du MAUP : les effets d'agrégation, à l'origine de différences dans la ségrégation mesurée si celle-ci est établie à partir de sous-zones d'échelles différentes ; et les effets de zonage, à l'origine de différences dans la ségrégation mesurée si l'on déplace les limites des sous-zones, même si le nombre et la taille de ces sous-zones demeurent constants.

Graphique d'annexe 5.A.1. Le problème du damier et le problème de l'unité spatiale modifiable



Lors de la mesure de la ségrégation résidentielle, le problème du damier et le MAUP soulèvent des difficultés conceptuelles. Reardon et O'Sullivan (2004^[142]) font valoir que ces problèmes sont dus au fait que le calcul de la mesure de la ségrégation dépend des limites des sous-zones (des secteurs, par exemple). En principe, des mesures de la ségrégation qui s'appuieraient sur des informations tenant compte de la localisation exacte des différents individus et de leur proximité les uns par rapport aux autres au sein de l'espace résidentiel permettraient d'éliminer le « problème du damier » et le MAUP lors de la mesure de la ségrégation résidentielle.

Comme cela a été précédemment mentionné, Massey et Denton (1988^[141]) décrivent cinq « dimensions » distinctes de la ségrégation résidentielle, qu'ils ont baptisées homogénéité, exposition, regroupement, centralisation, et concentration. Dans leur formulation, l'homogénéité et l'exposition constituent des dimensions aspatiales, alors que le regroupement, la concentration et la centralisation sont clairement des dimensions spatiales de la ségrégation dont le calcul exige des informations sur les localisations et sur les secteurs de recensement.

Reardon et O'Sullivan (2004^[142]) proposent de retenir d'autres dimensions de la ségrégation résidentielle que celles définies par Massey et Denton. Ils préconisent d'adopter en leur lieu et place deux grandes dimensions conceptuelles : l'exposition spatiale (ou l'isolement spatial) et l'homogénéité spatiale (ou le regroupement spatial). L'exposition spatiale indique dans quelle mesure les membres d'un groupe rencontrent les membres d'un autre groupe (ou de leur propre groupe, dans le cas de l'isolement spatial) au sein de leurs environnements spatiaux locaux. L'homogénéité spatiale (ou le regroupement spatial) mesure jusqu'à quel point les groupes sont répartis de manière similaire au sein de l'espace résidentiel. L'exposition spatiale constitue, tout comme l'exposition aspatiale, une mesure de l'environnement typique dans lequel évoluent les individus, et elle est en partie fonction de la composition raciale globale de la population au sein de la région considérée. L'homogénéité spatiale, par contre, est indépendante de la composition de la population.

Encadré d'annexe 5.A.1. Mesure et visualisation de la ségrégation résidentielle : les indices de dissimilarité et d'isolement et les quotients de localisation

De nombreux indicateurs ont été proposés dans la littérature pour rendre compte des différentes dimensions de la ségrégation résidentielle (voir par exemple Massey et Denton (1988^[141]) et Reardon et O'Sullivan (2004^[142]) pour une description détaillée des indicateurs aspatiaux et spatiaux existants et de leurs propriétés).

L'indice de dissimilarité, qui mesure l'homogénéité, est assurément l'un des indicateurs de la ségrégation résidentielle les plus largement utilisés. Il compare la répartition de deux populations – généralement un groupe minoritaire par rapport à un groupe majoritaire – dans les différentes unités locales (telles que les secteurs de recensement au sein d'une région ou d'une ville). Plus spécifiquement, l'indice de dissimilarité indique le pourcentage du groupe minoritaire qui devrait déménager vers d'autres zones géographiques pour parvenir à une répartition uniforme entre les différentes unités locales de la région ou de la ville considérée. Il est calculé comme suit :

$$D = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^N \left| \frac{a_i}{A} - \frac{b_i}{B} \right|$$

où a_i et b_i correspondent aux populations des groupes A et B dans l'unité locale (le secteur de recensement, par exemple) i , A et B sont les populations totales de ces groupes dans l'ensemble de la région ou de la ville, et N est le nombre d'unités locales au sein de la région ou de la ville.

L'indice d'isolement apporte un point de vue complémentaire en mesurant le degré d'exposition des membres du groupe minoritaire à d'autres personnes minoritaires ; il indique la probabilité qu'un individu du groupe minoritaire partage une même unité locale avec un autre individu appartenant au même groupe. Pour le groupe A, il est calculé comme suit :

$$I_A = \sum_{i=1}^N \left(\frac{a_i}{A} \right) \left(\frac{a_i}{a_i + b_i} \right)$$

avec les mêmes notations que ci-dessus (et en supposant que A et B sont les deux seuls groupes au sein de la population). Un inconvénient manifeste de l'indice d'isolement tient au fait qu'il augmente mathématiquement à mesure que la part du groupe A au sein de la population s'accroît, ce qui rend difficiles les comparaisons dans le temps ou entre les divers groupes. L'indice d'isolement ajusté corrige ce biais, et il est calculé comme suit :

$$\tilde{I}_A = \frac{I_A - [A/(A+B)]}{1 - [A/(A+B)]}$$

La ségrégation résidentielle est par essence phénomène spatial. Cet indice ajusté est donc utile pour cartographier la répartition spatiale de différents groupes dans une ville ou une région. La concentration relative d'un groupe au niveau local peut être évaluée au moyen de quotients de localisation. Le quotient de localisation du groupe A pour la cellule (ou le secteur de recensement) j dans la ville k est égal à :

$$LQ_{Aj}^k = \frac{a_j^k / t_j^k}{A^k / T^k}$$

où a_j^k est la population du groupe A dans la cellule j au sein de la ville k , t_j^k la population totale de cette cellule, A^k la population du groupe A dans la ville k , et T^k la population totale de la ville k . Un quotient de localisation supérieur à 1 indique que dans la zone considérée la part locale de ce groupe d'immigrés est supérieure à la moyenne pour l'ensemble de la ville.

Encadré annexe 5.A.2. La série de données *Data for Integration* (D4I) du Centre conjoint de recherche

La série de données *Data for Integration* (D4I) publiée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne a été obtenue par désagrégation spatiale des statistiques du recensement de 2011 collectées auprès des instituts nationaux de statistique. Les résultats du traitement spatial des données de départ constituent une grille uniforme présentant la concentration des immigrés dans des cellules de 100 mètres par 100 dans l'ensemble des villes de huit pays européens (Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni). Les immigrés sont groupés à trois niveaux d'agrégation différents : par pays, par continent, et selon qu'ils sont originaires de l'UE ou de pays tiers. Alessandrini et al. fournissent une description détaillée des données. (2017^[23])

Les analyses présentées dans ce chapitre qui s'appuient sur cette série de données sont axées sur les immigrés extracommunautaires et reposent sur une grille légèrement plus grossière (300 mètres par 300). Les cartes du Graphique 5.7 présentent les quotients de localisation pour chacune des cellules correspondant au noyau de certaines des principales zones urbaines fonctionnelles d'Europe.

Notes

¹ Ce travail a été réalisé avec le soutien financier du ministère suédois de l'Emploi. Il comprend une contribution d'Anke Windisch (Consultante auprès de l'OCDE).

² Comme cela a déjà été relevé par (Hugo, 2008^[143]), « *les immigrés ont eu de plus en plus tendance à s'établir dans les grandes villes, en particulier à Sydney et à Melbourne, qui, en 2006, réunissaient 34.1 % de la population née en Australie, mais 53.1 % de celle née à l'étranger.* » En 2016, les personnes nées à l'étranger représentaient 35 % de la population de Sydney, et 32 % de celle de Melbourne.

³ Pour le Japon et la Corée, les données par lieu de naissance ne sont pas disponibles. Pour ces deux pays, les données correspondent aux personnes de nationalité étrangère.

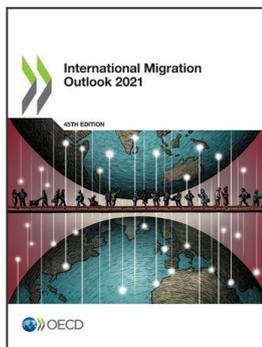
⁴ Il était également supérieur à la moyenne dans les principaux chefs-lieux de préfecture tels qu'Osaka (5.1 %), Nagoya (3.6 %), Kyoto (3.3 %) ou Kobe (3.1 %). Au total, Tokyo et les 46 chefs-lieux de préfecture accueilleraient 47 % de l'ensemble des étrangers qui vivaient au Japon, contre 37 % de la population totale.

⁵ Le pourcentage de personnes nées à l'étranger était particulièrement élevé à Tijuana (4.8 %) et à Juárez (4.5 %), qui réunissaient 18 % de l'ensemble de la population née aux États-Unis résidant au Mexique.

⁶ <https://mmp.opr.princeton.edu>.

⁷ Cet état de fait a également été confirmé dans les études par pays, par exemple pour le Royaume-Uni (Geay et McNally, 2013^[145]).

⁸ Bien que ce ne soit pas lié à l'immigration pour raisons humanitaires mais à l'immigration ethnique, en Israël, la disponibilité limitée de logements, ainsi que l'opposition de la part des résidents de classe moyenne et supérieure dans certains quartiers ont abouti à une ségrégation spatiale des Éthiopiens dans certaines zones, souvent défavorisées (OCDE, 2010^[144]).



Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Liebig, Thomas et Gilles Spielvogel (2021), « Ségrégation résidentielle des immigrés : caractéristiques, déterminants, effets et mesures pour y remédier », dans OCDE, *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/a136b077-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.